N° 4 1935 Avril

NOUVELLE
REVUE THÉOLOGIQUE

L'ÉGLISE ET LE SOCIALISME

Dans un article précédent, nous avons étudié, à la suite de l'encyclique *Quadragesimo anno*, la pensée de l'Église sur le capitalisme actuel. Sous la conduite du même magistère, nous allons nous efforcer de porter « sur le socialisme, son accusateur acharné, un jugement équitable. » (*Quadragesimo anno*, p.640) (1).

I. Le socialisme

En abordant l'étude critique du socialisme, l'encyclique relève d'abord la profonde transformation qu'il a subie depuis Léon XIII. « Alors en effet, le socialisme pouvait être regardé comme sensiblement un; il défendait des doctrines bien définies et formant un tout organique » (p. 643).

On sait que le socialisme de 1891 professait les thèses marxistes, en leur pureté originelle. Nous ne rappelons celles-ci que pour mémoire.

1. Le marxisme.

Toute l'histoire des hommes est préoccupation et recherche exclusive de la richesse. Cette richesse demande à être produite. La production divise les hommes en deux camps : ce sont les « classes ». Entre elles il y a antagonisme d'intérêts et lutte. Poursuite de la richesse et lutte des classes rendent à elles seules

(1) Toutes nos références renvoient à l'édition de *Quadragesimo anno* de la *Nouvelle Revue Théologique*, t. 58, 1931, pp. 610-658. Les membres de phrases insérés entre parenthèses dans le texte sont de nous.

compte de toutes les institutions politiques, économiques, culturelles, sociales, religieuses... des peuples passés et de leur transformation. L'évolution historique s'est réalisée sous l'aiguillon de la lutte des classes. Et ce, d'une manière nécessaire : car tout est « nécessité » et rien n'est « liberté », pas même l'homme. Voilà la synthèse du passé.

Le présent continue le passé. Toujours sous la pression interne de la recherche du profit et de la lutte des classes, des transformations s'opèrent mécaniquement. On assiste à la concentration croissante des richesses et à l'appauvrissement des masses, grâce à l'exploitation éhontée du capital qui s'attribue la plus-value du produit, laquelle, de droit, reviendrait tout entière au travailleur. Celle-ci en effet n'est que du travail humain cristallisé. Et voilà pour le présent.

Voici l'avenir. La prolétarisation croissante des masses en même temps que l'enrichissement indéfini du capital évoluent infailliblement vers une situation de plus en plus injuste qui déchaînera une révolution sanglante. Après ce grand soir, il y aura comme un renversement de vapeur; et le même dynamisme qui conduisait à l'intensification du capitalisme, de la lutte des classes, de l'appauvrissement des masses, amènera la disparition du capitalisme, l'anéantissement des classes, le collectivisme de la production et de la propriété. Le rôle du prolétariat est de prendre conscience de cette évolution fatale, de prendre attitude devant elle et par là d'accélérer le mouvement vers son terme souhaité.

A y regarder de près, on voit que Marx n'a fait qu'interpréter les faits économiques de son temps en fonction des philosophies du jour. Au XIX[e] siècle régnaient le matérialisme, le déterminisme, l'évolutionnisme; Hegel avait utilisé pour sa métaphysique idéaliste la méthode dialectique. Marx adopta philosophies et méthode. Son apport original fut de les introduire consciemment en économie.

Ce sont ces thèses marxistes que prônait le socialisme au temps de Léon XIII. En fonction de celles-ci, son action pratique s'orientait, par des méthodes de violence et des appels à

la lutte des classes, vers la suppression de la propriété privée qu'on déclarait illégitime et l'instauration d'un collectivisme intégral.

Ces thèses et cette action pratique, Léon XIII les a condamnées :

« La théorie socialiste de la propriété collective est absolument à répudier, comme... contraire aux droits naturels des individus, comme dénaturant les fonctions de l'État... Le premier fondement à poser, c'est l'inviolabilité de la propriété privée » *(Léon XIII, Rerum Novarum)*.

Et voici pour la lutte des classes :

« L'erreur capitale, c'est de croire que les deux classes sont ennemies l'une de l'autre, comme si la nature avait armé les riches et les pauvres pour qu'ils se combattent mutuellement dans un duel obstiné » *(Léon XIII, Rerum Novarum)*. Le Pape, on le voit, ne nie pas ici le fait — trop évident, hélas — de la lutte des classes; il dénie toute légitimité morale à ce fait.

Au lieu d'être ennemis-nés, capital et travail sont au contraire, de droit, collaborateurs-nés : « Les deux classes sont destinées par la nature à s'unir harmonieusement et à se tenir dans un parfait équilibre. Elles ont un impérieux besoin l'une de l'autre » *(Léon XIII, Rerum Novarum)*.

2. Le Communisme.

« Depuis Léon XIII, (le socialisme) s'est divisé en deux partis principaux, le plus souvent opposés entre eux et même ennemis acharnés, sans que toutefois ni l'un ni l'autre ait renoncé au fondement antichrétien qui caractérisait le socialisme » (p. 643).

Le communisme seul est l'héritier fidèle du marxisme. Il s'en fait gloire. On ne s'étonnera donc pas de voir l'Église condamner à nouveau en lui, comme en 1891, les thèses marxistes.

« Une partie, en effet, du socialisme a subi un changement semblable à celui que nous venons plus haut de faire constater dans l'économie capitaliste, et a versé dans le communisme; celui-ci a, dans son enseignement et son action, un double objectif qu'il poursuit, non pas en secret et par des voies détournées, mais ouvertement, au grand jour et par tous les moyens, même les plus violents : une lutte des classes implacable et la disparition complète

de la propriété privée. A la poursuite de ce but, il n'est rien qu'il n'ose, rien qu'il respecte; là où il a pris le pouvoir, il se montre sauvage et inhumain à un degré qu'on a peine à croire et qui tient du prodige, comme en témoignent les épouvantables massacres et ruines qu'il a accumulés dans d'immenses pays de l'Europe orientale et de l'Asie; à quel point il est l'adversaire et l'ennemi déclaré de la sainte Église et de Dieu lui-même, l'expérience, hélas! ne l'a que trop, bien trop prouvé, et tous le savent abondamment. Nous ne jugeons assurément pas nécessaire d'avertir les fils bons et fidèles de l'Église touchant la nature impie et injuste du Communisme » (p. 643).

Quelle sera donc l'attitude catholique vis-à-vis du communisme ?

Beaucoup diront : une lutte ardente et sans merci. Et quand ils auront montré, à coup de discours et de revues, toutes les tares du communisme russe, quand ils auront décrit sa sauvagerie et son inhumanité, ils croiront avoir rempli leur devoir intégral.

Assurément l'Église demande qu'on lutte contre le communisme !

« Nous ne pouvons voir sans une profonde douleur l'incurie de ceux qui, apparemment insouciants de ce danger imminent et lâchement passifs, laissent se propager de toutes parts des doctrines qui, par la violence et le meurtre, vont à la destruction de la société tout entière » (p. 643).

Mais là ne se bornent pas les directives de l'Église, et ces beaux lutteurs dont nous parlions n'ont encore fait que la moitié de la besogne. L'écrivain orthodoxe russe Nicolas Berdiaeff a écrit : « le communisme est le témoignage de la tâche non remplie du christianisme ». Combattre ne suffit pas; il faut de plus faire disparaître les états de choses injustes qui, dans notre régime économique, suscitent le communisme. L'Église désapprouve l'incurie des insouciants; mais, dans un texte trop peu remarqué, elle déclare condamner « surtout » l'inertie de beaucoup à réformer les injustices existant dans le capitalisme. Il n'y a pas que les propagandistes de Moscou qui travaillent à la diffusion du communisme; il y a tous les bien-pensants, rétifs aux réformes économiques et sociales nécessaires.

« Ceux-là surtout méritent d'être condamnés pour leur inertie, qui négligent de supprimer ou de changer des états de choses qui exaspèrent les esprits des masses et préparent ainsi la voie au bouleversement et à la ruine de la société » (pp. 643-644).

3. Le Socialisme.

Tandis que le communisme s'efforçait de rester fidèle aux théories marxistes — on sait que même en Russie ce conformisme n'est pas intégral — le socialisme, discrètement mais réellement, s'en écartait en des points notables.

« Plus modéré sans doute est l'autre parti, qui a conservé le nom de socialisme : non seulement il repousse le recours à la force, mais sans rejeter complètement — d'ordinaire du moins — la lutte des classes et la disparition de la propriété privée, il y apporte certaines atténuations et certains tempéraments.

On dirait que le socialisme, effrayé par ses propres principes et par les conséquences qu'en tire le communisme, se tourne vers les doctrines de la tradition chrétienne et, pour ainsi dire, se rapproche d'elles » (p. 644).

Nous allons montrer que telles sont bien les positions de divers socialistes notables.

Positions socialistes vis-à-vis de la lutte des classes.

Par classes — en un schéma d'ailleurs trop simple mais qui a sa part de vérité (1) — Marx entend les deux facteurs de la production : le capital et le travail. Entre eux, il y a lutte, dit-il, et lutte bienfaisante, pense-t-il. Car de l'exaspération fatale de cette lutte sortira, lors du grand soir, un monde nouveau de justice, sans classes et partant sans lutte.

Entre ces deux classes, trois genres de rapports peuvent se concevoir : l'idéal serait l'entente spontanée, chacune des classes ayant une parfaite compréhension et un parfait respect des intérêts de l'autre; c'est là rêve plus idyllique qu'humain, sauf sur les points où les intérêts coïncident. A défaut d'entente, il y a place pour une légitime discussion, chacune des classes faisant valoir le bien-fondé de son point de vue, ce dont elle est pénétrée, et apprenant en cette confrontation la part de bien-fondé du point de vue d'autrui, ce qu'elle distinguait moins :

(1) Pour la discussion de la notion de classe, chez Marx, lire N. BERDIAEFF, *Le christianisme et la réalité sociale*, Paris, Éditions Je sers, pp. 85-108, ou N. BERDIAEFF, *Le christianisme et la lutte des classes*, Paris, Je sers, Chap. II.

cette discussion se terminera le plus souvent, à défaut d'identité de vues, par un compromis admissible, où la justice trouvera souvent son compte; après quoi, l'on collaborera au but commun. Enfin, il y a la lutte et l'esprit de lutte, c'est-à-dire la haine, l'envie, ou le mépris entretenu contre l'autre classe sociale, la volonté de ne trancher les conflits que selon le profit et les intérêts d'une partie, l'imposition de ces décisions partisanes quand on est le plus fort, les actes d'hostilité. De l'un à l'autre esprit de lutte, de discussion, d'entente, il y a évidemment des degrés insensibles. Ces degrés les socialistes les ont-ils franchis ?

« Il ne faudrait cependant pas croire que les partis ou groupements socialistes qui ne sont pas communistes, en sont tous, sans exception, revenus jusque-là, soit en fait, soit dans leurs programmes. En général, ils ne rejettent ni la lutte des classes, ni la suppression de la propriété; ils se contentent d'y apporter quelques atténuations » (p. 645).

Pourtant, quelque chose a été fait. Il faut notamment reconnaître qu'en sa pratique le socialisme a plus d'une fois posé des gestes d'entente des classes. Sa collaboration à des organismes dont les visées sont essentiellement pacificatrices, telles les commissions mixtes, en est une preuve évidente. Sans doute, les socialistes s'y rendent pour y défendre et y promouvoir les intérêts ouvriers, et cela n'a rien que de parfaitement légitime, exactement comme le font de leur côté les patrons, mais cette attitude n'est pas exclusive de la compréhension des intérêts d'autrui comme le prouve le nombre considérable des conflits réglés à l'amiable par cette institution.

Aussi les communistes reprochent-ils violemment cette attitude aux socialistes comme antimarxiste. Pour eux, accepter de commun accord une diminution de salaires est un acte de collaboration de classes.

Actes de collaboration, disent encore les communistes, que ces gouvernements d'union nationale ou ces cartels provinciaux ou communaux socialistes-libéraux ou socialistes-catholiques. Tout cela n'a plus rien d'une politique de lutte de classe. Celle-ci n'existe plus que dans les discours; l'activité journalière est

collaborationniste. Le socialisme trahit l'esprit de lutte de classe marxiste.

Ce sont là attaques communistes. Elles ne sont ni totalement vraies, ni totalement fausses, et nous ne prétendons pas que le socialisme a toujours et partout renoncé à la lutte des classes, ni cessé de diffuser un esprit de lutte de classe. Nous relevons seulement ses actes indéniables, et parfaitement contraires au marxisme, de collaboration des classes.

Cet abandon partiel pratique de Marx est même justifié théoriquement par certains.

« Il est impossible, écrit M. De Man, de réaliser un ordre juridique socialiste avec des gens qui ne seraient inspirés que par la haine du patronat. Sans doute seraient-ils capables de faire une révolution et d'accomplir l'œuvre de destruction qu'elle suppose, mais seraient-ils en état de construire quelque chose ? Enfermez un chien et refusez-lui la satisfaction de ses instincts : vous aurez en peu de temps un animal hargneux, excellent pour le combat. Mais si vous essayez de l'employer à autre chose, vous constaterez qu'il est devenu incapable et qu'il est impropre à la vie commune avec d'autres êtres » (1).

« La théorie marxiste peut donc nier tant qu'elle veut l'existence de liens sociaux supérieurs aux intérêts de classe, la pratique fait litière de ces scrupules et établit un compromis là où le dogme édifie une contradiction » (2). Que de finesse en cette formule pour lâcher Marx!

« L'accentuation dominante du point de vue de classe appartient donc au stade primitif et purement propagandiste du socialisme. A cette époque, l'appel aux intérêts de classe est le moyen le plus efficace de réveiller la volonté politique des masses et d'en faire la première concentration. Dès que cette concentration est faite, comme elle l'est aujourd'hui dans presque tous les pays civilisés, le centre de gravité des mobiles se déplace... Les intérêts et les programmes particuliers,

(1) H. De Man, *Au-delà du marxisme*, p. 68.
(2) *Ibid.*, p. 108.

représentés par les partis, (ne sont) que des éléments dont l'intégration en une formule totale est la fonction de l'État parlementaire » (1). On reconnaît ici le Bien commun des catholiques.

Aussi, bien qu'il approuve le socialisme de la haine comme ayant jadis « été le moyen indispensable de procurer à des millions d'êtres humains des conditions de vie meilleures et plus saines », il avoue — et c'est bien sa conviction personnelle — que « le ressentiment de classe, plein d'envie et de haine que cette lutte engendra, peut apparaître comme un déficit éthique, si on le mesure aux exigences idéales de la morale chrétienne et socialiste » (2).

Après M. De Man, entendons de moindres prophètes.

M. Koulisher, rédacteur au *Peuple*, jonglant du reste quelque peu avec l'histoire et la logique, ne prétend nullement légitimer la lutte des classes, et récuse le grief, fait maintes fois aux socialistes, de pousser les pauvres à la haine jalouse de ceux qui possèdent. « Ces accusations ne sont nullement justifiées. Les socialistes n'ont jamais prétendu que ces conflits de classe étaient souhaitables... Jamais non plus les socialistes n'ont poussé à la haine des capitalistes, jamais ils n'ont excité la basse envie de la richesse... ; le désir le plus évident des socialistes n'est pas de provoquer la lutte des classes ni de l'aviver, mais bien au contraire de lutter pour sa disparition la plus rapide et la plus définitive... par la disparition des classes elles-mêmes » (3).

Quoi qu'il en soit de cette « disparition des classes » qui peut s'entendre en un sens orthodoxe (4) — à supposer par exemple

(1) H. De Man, *Au-delà du marxisme*, p. 109.

(2) H. De Man, *Au-delà du marxisme*, p. 401.

(3) G. Koulisher, *L'Église devant le socialisme*, Bruxelles, L'Églantine, p. 40-43.

(4) *Quadragesimo anno* pense aussi qu'on peut supprimer, qu'on peut même désirer voir supprimer les classes dans la production. « On ne saurait arriver à une guérison parfaite que si à ces classes opposées on *substitue* — ce qui revient à supprimer en remplaçant — des organes bien constitués... » (p. 636). Ce qui ne veut pas dire qu'on tende à un égalitarisme absolu qui n'est pas non plus la thèse socialiste.

généralisé le régime de l'actionnariat ouvrier ou surtout de la gestion ouvrière de l'entreprise, ce qui supprime les classes au sens technique marxiste du mot — il reste que M. Koulisher est d'accord avec nous pour condamner la lutte des classes.

Nous n'affirmerons pas que M. Koulisher a historiquement raison en niant que le socialisme ait jamais fait appel à la lutte des classes! De toute évidence pourtant, depuis 1891, le socialisme s'est partiellement assagi. Certains doctrinaires socialistes en arrivent même à souligner discrètement, non plus des divergences, mais des convergences d'intérêts entre les classes, ce qui pousse non aux luttes mais à l'entente.

L'encyclique *Quadragesimo anno* avait noté une atténuation de la lutte des classes. Elle l'explique en ces termes que nous venons de voir partiellement justifiés pour notre pays.

« La lutte des classes, en effet, si elle renonce aux actes d'hostilité et à la haine mutuelle, se change peu à peu en une légitime discussion d'intérêts, fondée sur la recherche de la justice, et qui, si elle n'est pas cette heureuse paix sociale que nous désirons tous, peut cependant et doit être un point de départ pour arriver à une coopération mutuelle des professions » (p. 644).

Positions socialistes vis-à-vis de la propriété privée.

Le redressement du socialisme vers des positions chrétiennes est plus nettement marqué encore dans le domaine de la propriété privée par l'abandon des prétentions au collectivisme absolu. En fournir la preuve est facile.

Tout le monde a entendu parler du plan De Man auquel se sont ralliés les socialistes belges. Or celui-ci prévoit formellement, à côté du secteur nationalisé, le secteur privé, qui comprendra tout ce qui n'est pas organisations du crédit, transport ou matières premières. Dans ce secteur privé, « il ne sera apporté aucun changement au régime de la propriété... L'épargne individuelle sera considérée comme une forme légitime de l'assurance contre les vicissitudes économiques... La législation sur l'héritage n'apportera à la libre transmission

des biens que les entraves nécessaires pour empêcher la reconstitution d'une oligarchie financière héréditaire » (1).

Nous trouvons, dans le dernier ouvrage de M. De Man, des indications plus précises encore sur l'extension de ce secteur de propriété privée. Il « ne vaut pas seulement pour la partie où prédominent les formes non capitalistes d'entreprises, celles qui ne connaissent ni séparation entre le travail et la propriété, ni prolétarisation, comme chez les paysans indépendants, les artisans et les hommes d'affaires. Mais cela vaut encore pour l'autre partie, celle où il y a des entreprises capitalistes avec prolétarisation, mais sans que se forment des monopoles, comme par exemple dans la plupart des industries manufacturières du type des industries textiles et de l'industrie d'alimentation » (2).

« Le plan du travail » admet même la richesse : lors de la nationalisation prévue du crédit, on ne dépouillera pas, mais on expropriera, moyennant indemnité, les anciens banquiers; l'on conservera même les intéressés à leurs places respectives « pour autant qu'ils se montrent disposés à apporter à l'œuvre de redressement poursuivie par le plan dans son ensemble, leur collaboration loyale et dévouée » (3). Voici donc un socialisme qui s'accommode — en théorie du moins, sans préjuger de l'éventuelle application pratique! — de la richesse, possédée en propriété privée. Sans doute dira-t-on que cette richesse privée n'est plus capitaliste puisqu'on empêchera « sa réutilisation à des fins préjudiciables à l'intérêt du nouveau régime » (4); soit; mais qui ne voit que nous sommes ici aux antipodes du marxisme collectiviste?

M. Vandervelde écrit de son côté que « dans le débat sur la socialisation, elles (les propriétés paysannes et artisanes) restent hors de cause » (5). Dans la propriété privée, il distingue

(1) H. De Man, *Le plan du travail*, Paris, Labor, p. 21.
(2) H. De Man, *L'idée socialiste*, Paris, Grasset, p. 512.
(3) H. De Man, *Le plan du travail*, p. 18.
(4) *Ibid.*
(5) É. Vandervelde, *L'alternative : capitalisme d'état ou socialisme démocratique*, Bruxelles, L'Églantine, p. 43.

la propriété personnelle du paysan et la propriété capitaliste des membres du Comité des Forges. « L'une et l'autre sont des propriétés privées de même que le brochet et le goujon sont l'un et l'autre des poissons de rivière. Seulement cela n'empêche pas le brochet de dévorer le goujon. Et de même... dans le monde social » (1). M. Vandervelde n'en veut nullement à la propriété privée personnelle; il ne voue aux gémonies que la propriété privée capitaliste. Seulement, il est difficile de savoir en pratique où l'une finit, où l'autre commence.

M. Koulisher n'est pas moins net. « Il ne s'agit pas pour les socialistes de socialiser toute la propriété pour satisfaire à un principe abstrait; le socialisme ne doit faire fi ni de l'incontestable instinct de propriété de l'homme, ni de certains avantages évidents de la propriété. Nul n'a jamais songé à socialiser les objets d'usage personnel; les socialistes qui ont partout favorisé l'épargne, la construction des habitations à bon marché, n'ont jamais contesté aux travailleurs le droit de jouir du fruit de leur travail et le droit de transmettre à leurs enfants une partie des biens toujours relativement modestes ainsi accumulés » (2).

Il n'est pas nécessaire de montrer que l'action socialiste a été conforme, sur ce point, à la théorie. Son mobile n'a pas été de supprimer la petite propriété privée, mais bien de l'accroître et de la développer.

Concluons : le socialisme belge, loin de tendre, comme le voulait le marxisme, à la suppression de toute propriété, se montre partisan de la propriété privée, de la petite propriété sans doute, mais de la propriété privée quand même.

Le socialisme actuel reste partisan de la nationalisation des grands moyens de production. On connaît les grandes lignes du plan De Man : « L'objet de ce plan est une transformation économique... du pays, qui consiste à instaurer un régime d'économie mixte : à côté du secteur privé, un secteur natio-

(1) É. VANDERVELDE, *Ibid.*, p. 39-40.
(2) G. KOULISHER, *op. cit.*, pp. 49-50.

nalisé qui englobe l'organisation du crédit et les principales industries... » (1).

M. Koulisher écrit : « La propriété du grand capital, la propriété des grands moyens d'échange et de production, celle dont dépend le sort de millions d'humains et qui se dissocie de plus en plus d'avec le travail, cette propriété-là doit devenir une propriété collective » (2).

Et pourquoi ne veut-on pas de cette propriété privée quand il s'agit du grand capital ? Est-ce, comme jadis, par opposition au principe même de la propriété privée ? Non; puisqu'on admet formellement aujourd'hui la légitimité de cette propriété privée. « L'être humain reporte un sentiment de possession sur les objets dont il se sert pour le plaisir ou pour le travail, et sur ceux qu'il a créés lui-même. Ce sentiment de possession et la revendication de propriété qui en dérive, loin d'être le produit maudit d'un ordre social immoral, constitue la condition essentielle de toute moralité sociale. La nature individuelle de l'âme exige cette nature individuelle de la possession... En méconnaissant l'existence de cet instinct de possession chez l'ouvrier, le rationalisme marxiste nie... (ce) qui donne une direction à ses aspirations sociales les plus profondes » (3). On croirait entendre un philosophe thomiste.

Si donc l'on combat la grande propriété capitaliste, ce n'est pas par haine de la propriété privée, mais à cause de « la dépendance à laquelle cette puissance monopoliste (du grand capital) réduit l'État », paralysant « tout effort pour transformer la démocratie politique en une véritable démocratie sociale et économique » (4); c'est aussi parce que « le grand capitalisme dont les forces sont concentrées entre les mains de quelques-uns et dont la puissance tentaculaire se manifeste avec autant d'arbitraire que de brutalité, menace précisément la propriété, fruit du travail, qui semble être dans une mesure plus ou moins

(1) H. De Man, *Le plan du travail*, p. 18.
(2) G. Koulisher, *op. cit.*, p. 50.
(3) H. De Man, *Au-delà du marxisme*, p. 66.
(4) H. De Man, *Le plan du travail*, p. 17.

large, indispensable à l'homme. Le grand capitalisme est essentiellement expropriateur » (1).

On reconnaît l'apologue de M. Vandervelde, le brochet dévorant le goujon.

« Le sentiment d'équité se soulève contre les capitalistes, moins à cause de la puissance de consommation que leur donne la richesse (la plupart des grands hommes d'affaires sont trop absorbés par leurs intérêts et travaillent trop dur pour ne pas être des ascètes), qu'à cause du pouvoir dont ils disposent comme détenteurs de moyens de production... Ce que l'on reproche au capitalisme, c'est moins la plus-value (2) qu'il s'approprie que l'usage qu'il en fait pour étayer une prédominance sociale qui transforme les non-capitalistes en objets de sa volonté » (3).

Ce n'est donc pas sans fondement dans les faits que l'encyclique écrit :

« La guerre déclarée à la propriété privée se calme elle-aussi de plus en plus et se restreint de telle sorte que, en définitive, ce n'est plus la propriété même des moyens de production qui est attaquée, mais une certaine prépotence sociale que cette propriété, contre tout droit, s'est arrogée et a usurpée » (p. 644).

Conclusion.

L'encyclique ne relève pas d'autres positions marxistes abandonnées par certains de nos socialistes actuels. Il en est pourtant. Pour s'en rendre compte, il suffit de lire l'ouvrage souvent cité de M. De Man. Donnons encore quelques textes.

« Je crois que la question d'un renouvellement de la pensée socialiste par une impulsion nettement opposée aux fondements philosophiques du marxisme se pose ou se posera bientôt de quelque manière partout » (4).

(1) G. Koulisher, *op. cit.*, p. 50.

(2) Cf. la critique de la plus-value dans *Au-delà du marxisme*, p. 318 et suiv. « Il est rare qu'une montagne scientifique aussi colossale ait accouché d'une souris scientifique aussi minuscule » p. 318.

(3) H. De Man, *Au-delà du marxisme*, p. 42.

(4) H. De Man, *Ibid.*, p. 7.

« Les hypothèses (philosophiques sur lesquelles se basa le marxisme) sont aussi généralement controuvées aujourd'hui qu'elles étaient généralement adoptées il y a un siècle. Tout effort scientifique à notre époque essaie de se libérer de cette mentalité... : déterminisme, mécanicisme, historicisme, rationalisme et hédonisme économique » (1).

« Le nombre des marxistes orthodoxes dans le P. O. B.... est fort petit... Si vous lisiez Marx sans préjugés, vous y trouveriez comme moi beaucoup de formules que vous repousseriez comme le résidu dépassé d'une époque positiviste, déterministe, darwiniste et scientiste » (2).

Nous n'insistons pas pourtant sur ce point : car, à l'encontre de ce que nous avons dit pour la lutte des classes et surtout pour le principe de la propriété privée, rares sont les penseurs socialistes qui partagent en ce point les idées de M. De Man. Une hirondelle ne fait pas le printemps (3). De plus il est opportun de noter que l'abandon du matérialisme de Marx n'implique pas l'adhésion à un spiritualisme religieux et déiste. Il implique seulement un retour à une conception plus spiritualiste de l'univers et de la vie.

L'on est donc en droit de conclure. De 1891, âge de fidélité marxiste, à 1930, le socialisme a évolué. Le sens de cette évolution est orienté « vers les doctrines de la tradition chrétienne ». Il se rapproche d'elles. Du fait qu'il a en pratique abandonné plus d'une fois la lutte des classes, du fait qu'il a renoncé au collectivisme intégral et reconnu, au moins partiellement, le droit de propriété privée, le socialisme a délaissé une partie de ses erreurs. Si pénible qu'il puisse lui être de le constater, il a fait déjà une bonne partie du chemin de Canossa. S'il continuait en cette voie, il n'est pas impossible que dans 40 ans l'Église cesse de le condamner, comme c'est le cas du

(1) H. De Man, *Au-delà du marxisme*, p. 23.

(2) *Le Peuple*, 21-12-1934 : *Réponse à M. Becker*.

(3) « Je tiens personnellement pour excessive cette réaction contre le déterminisme économique ». É. Vandervelde, *Le marxisme a-t-il fait faillite?* Bruxelles, L'Églantine, p. 232.

travaillisme anglais. Il n'y aura pas eu évolution de principes de la part de l'Église : la vérité historique exige que l'on parle d'évolution du socialisme.

L'on sait qu'au point de vue religieux le socialisme belge d'aujourd'hui, tel qu'il se manifeste en son action et en ses journaux, diffuse un esprit d'hostilité au catholicisme, ou prône des thèses, notamment sur l'éducation ou le mariage, inadmissibles en morale chrétienne. Notre conclusion ne vise que ses positions économiques et sociales.

4. Le socialisme sentimental.

Jusqu'ici nous n'avons guère parlé que du socialisme doctrinal, celui des docteurs du parti. Beaucoup d'auteurs dans leur exposé du socialisme s'attachent uniquement à ceux-ci. Mais ce n'est pas là tout le socialisme; surtout, ce n'est pas le socialisme réel, tel qu'il est non pas pensé, mais vécu par la majorité des socialistes en chair et en os. Ce socialisme, qui n'a souvent pas une once de marxisme, est le fait de la plupart des ouvriers adhérents au parti. L'on se doute bien que ceux-ci ne s'intéressent en rien aux thèses philosophiques du socialisme doctrinal. Ils ignorent entièrement — comme presque tous nos diplômés d'enseignement secondaire et maints diplômés universitaires et a fortiori — ce qu'est le déterminisme, le matérialisme historique. Ils n'ont pour la plupart aucun désir de voir s'établir le collectivisme et ne cherchent au contraire qu'à acquérir un avoir privé ou à l'augmenter. Loin d'être matérialistes, bien souvent ils sont croyants, même s'ils ne sont pas pratiquants. S'ils se sont affiliés et s'affilient encore au socialisme, ce n'est pas pour ses doctrines philosophiques dont ils ignorent l'abc, mais pour son action en faveur de la défense de leurs intérêts et de l'amélioration de leur sort. « Je suis syndiqué socialiste, disait un ouvrier croyant à un confrère de Saint-Vincent de Paul, non pas que ce sont (sic) mes croyances mais parce que c'est le parti de l'ouvrier ».

Il importe à tout prix, sous peine de confusion et d'erreur, de distinguer le socialisme doctrinal et celui de l'ouvrier. Les

auteurs qui omettent de le faire, en condamnant valablement le socialisme doctrinal, font que leurs lecteurs condamnent d'une manière simpliste tout ce qui a nom socialisme. Or, nous le montrerons d'après le témoignage de l'Église, cette condamnation globale est illégitime et injuste. Il y a des revendications socialistes qui sont chrétiennes, et des hostilités de catholiques aux revendications socialistes qui sont anti-chrétiennes. Ces oppositions immorales de catholiques qui ne reconnaissent pas leur propre doctrine de justice et de charité dans certains points du programme de leurs adversaires, trouvent leur source en bonne part, croyons-nous, dans la confusion entretenue par plusieurs auteurs catholiques entre les thèses des socialistes doctrinaires et les revendications des socialistes ouvriers.

Le socialisme de ces derniers, hier surtout mais aujourd'hui encore, est constitué par le sentiment aigu — d'où le nom de socialisme sentimental que nous lui avons donné — de l'injustice de leur sort et par un désir ardent de son amélioration. L'ouvrier a l'intuition que la condition qui lui est faite ne correspond pas à ce que mériterait son apport dans la production. Il s'est vu très longtemps dans la misère; il s'est vu et se voit encore en partie, surtout depuis la crise, dans la difficulté, la gêne et l'inquiétude, propres à la situation de prolétaire (1). Par ailleurs, il voyait, hier surtout, l'aisance, la richesse, énorme parfois, des employeurs. Il constatait leur train de vie, plus d'une fois luxueux. Une évidence de bon sens le faisait aspirer à plus de bien-être et à une plus équitable répartition des biens entre le travailleur et le capitaliste.

Dans cet état d'âme, qu'on vienne lui promettre un meilleur sort, qu'on vienne l'exciter contre le riche, qu'on vienne lui prêcher la lutte des classes, il l'acceptera comme un moyen de meilleures conditions de vie.

Le socialisme réel, concret, des socialistes non doctrinaires,

(1) Le prolétaire est celui qui n'a que tout juste le moyen de vivre au jour le jour, sans possibilité d'épargne, avec toutes les inquiétudes du lendemain, à la merci de tous les événements.

c'est cela et rien de plus : un cri de douleur, et un appel à une meilleure justice distributive. Ils ont tort de s'affilier au socialisme pour la réaliser; ils ont raison de la poursuivre.

II. Jugement de l'Église sur le socialisme.

Il importait de faire les distinctions que nous avons faites. L'on verra de la sorte plus aisément quel socialisme est condamné par l'Église ou ce qui en lui est condamné.

Rappelons qu'en ses jugements l'Église se place au point de vue de la morale. Ses décisions engagent les chrétiens : ceux-ci n'ont pas le droit d'approuver ce qu'elle déclare immoral, d'improuver ce qu'elle déclare moral. Elle est en effet l'interprète authentique du droit naturel et chrétien.

Jugement d'ensemble.

Une lecture attentive de l'encyclique *Quadragesimo anno* nous permet de relever un certain nombre de jugements qui montrent la position nuancée prise par l'Église vis-à-vis du socialisme.

Voici d'abord des jugements de condamnation générale, visant le socialisme pris en bloc, dans son intégrité :

« Soit comme doctrine, soit comme fait historique, soit comme action, il ne peut pas se concilier avec les principes de l'Église catholique » (p. 645).

« Socialisme religieux, socialisme chrétien, sont des contradictions : personne ne peut être en même temps bon catholique et vrai socialiste » (p. 645).

« Toutes les formes (du socialisme) même mitigées se sont révélées très éloignées de l'Évangile » (p. 649).

Voici maintenant des jugements d'approbation partielle du socialisme modéré :

« Le socialisme, comme toutes les erreurs, contient une part de vérité, ce que d'ailleurs les Souverains Pontifes n'ont jamais nié » (p. 646).

« On ne peut nier que parfois ses revendications ressemblent étonnamment à ce que demandent ceux qui veulent réformer la société selon les principes chrétiens » (p. 644).

« De la sorte, les choses peuvent en arriver insensiblement à ce que les idées de ce socialisme mitigé ne diffèrent plus de ce que souhaitent et demandent ceux qui cherchent à réformer la société sur la base des principes chrétiens » (p. 644).

« Des demandes et des réclamations de ce genre sont justes et n'ont rien qui s'écarte de la vérité chrétienne; encore bien moins peut-on dire qu'elles appartiennent en propre au socialisme. Ceux donc qui ne veulent pas autre chose n'ont aucune raison pour s'inscrire parmi les socialistes » (p. 644-645).

Bien plus, la valeur de base de ces revendications justes est plus profondément légitimée par les principes catholiques que par la seule philosophie socialiste.

« Qu'ils (les propagandistes catholiques) s'attachent avant tout, si vraiment ils veulent annoncer l'Évangile, à faire voir aux socialistes que leurs réclamations, dans ce qu'elles ont de juste, trouvent un appui bien plus fort dans les principes de la foi chrétienne, et une force de réalisation bien plus efficace dans la charité chrétienne » (p. 645).

On le voit : l'Église est loin d'adopter un antisocialisme simpliste; il faut donc à tout prix séparer l'ivraie du bon grain et chercher à établir nettement ce que l'Église condamne dans le socialisme et ce qu'elle en approuve.

Ce que l'Église condamne aujourd'hui encore dans le socialisme.

Il va de soi que l'Église ne modifie pas ses condamnations d'hier : la nécessité de la lutte des classes, la volonté de supprimer toute propriété privée et d'établir un collectivisme généralisé restent thèses condamnées.

Mais sur ces points, le socialisme actuel a évolué. Supposons son évolution parachevée, une question se pose :

« Mais que dire, si, pour ce qui est de la lutte des classes et de la propriété privée, le socialisme s'est véritablement atténué et corrigé, au point que, sur ces deux questions, on n'ait plus rien à lui reprocher ? S'est-il par là débarrassé instantanément de sa nature antichrétienne ? Telle est la question devant laquelle beaucoup d'esprits restent hésitants. Nombreux sont les catholiques qui, voyant bien que les principes chrétiens ne peuvent être ni laissés de côté, ni supprimés, semblent tourner les regards vers le Saint-Siège et Nous demander avec instance de décider si ce socialisme est suffisamment

revenu de ses fausses doctrines pour pouvoir, sans sacrifier aucun principe chrétien, être admis, et en quelque sorte baptisé » (p. 645).

L'Église répond à cette question par la négative. Sans doute, sur les points mentionnés, le socialisme modéré peut avoir sensiblement rejoint les positions chrétiennes. De ce chef, il n'est plus condamnable. Mais le venin n'est pas encore entièrement dégorgé. Aujourd'hui encore, il tient des thèses inconciliables avec la doctrine catholique. En quoi ? Le Pape l'indique d'un mot : « sa conception de la société est on ne peut plus contraire à la vérité catholique » (p. 645).

Qu'est-ce à dire ? L'Église reproche, même au socialisme modéré, d'enseigner encore une conception matérialiste et laïciste de la vie et de la société.

L'homme a une destinée qui se joue sur un double plan, temporel et éternel, le plan temporel étant seulement le stade de préparation de l'éternel. La société a pour mission de l'aider à remplir cette destinée à deux étapes. C'est ce qu'ignore ou ce que nie le socialisme :

... « Ignorant complètement cette sublime fin de l'homme ou de la société ou n'en tenant aucun compte, il suppose que la communauté humaine n'a été constituée qu'en vue du seul bien-être » (p. 646).

Diviniser le seul bien-être, c'est faire du confort matériel, de la possession des biens d'ici-bas, le mobile supérieur de l'activité humaine, le premier des biens à rechercher. De là :

« Une telle importance est donnée à la possession de la plus grande quantité possible des objets pouvant procurer les avantages de cette vie, que les biens les plus élevés de l'homme, sans en excepter la liberté, seront subordonnés, et même sacrifiés, aux exigences de la production la plus rationnelle. Cette atteinte portée à la dignité humaine dans l'organisation « socialisée » de la production sera largement compensée, assurent-ils, par l'abondance des biens qui, socialement produits, seront prodigués aux individus et que ceux-ci pourront, à leur gré, appliquer aux commodités et aux agréments de cette vie » (p. 646).

L'homme est esprit en même temps que matière. Sans doute les socialistes — après saint Thomas — ont-ils raison de dire

qu'une suffisante possession des biens terrestres est une condition même de la vie de l'esprit, de la possibilité d'acquisition d'une certaine culture; par ailleurs, l'homme est personne, l'homme est intelligence et volonté et il faut soigneusement veiller à ne pas étouffer, sous prétexte de lui fournir des biens matériels, ses prérogatives spirituelles, son légitime souci d'indépendance, son esprit d'initiative. Or, plus on poussera loin la collectivisation, plus il y aura risque d'opprimer à l'excès cette légitime liberté personnelle :

« La société donc telle que la rêve le socialisme, ne peut exister ni même se concevoir sans un emploi de la contrainte manifestement excessif » (p. 646).

Le socialisme répliquera sans doute que l'hypercapitalisme actuel ne laisse plus à beaucoup qu'une apparence de liberté, que les maîtres du crédit dispensent celui-ci selon leur bon plaisir. Par là « ils distribuent en quelque sorte le sang à l'organisme économique dont ils tiennent la vie entre leurs mains, si bien que sans leur consentement nul ne peut plus respirer » (p. 641).

C'est fort exact. Mais cela prouve que l'hypercapitalisme est une institution dangereuse, cela ne prouve pas que le collectivisme ne le soit pas également. Il est sûr que la dépendance de l'individu vis-à-vis du capitalisme d'état socialiste ne serait pas moindre, serait bien plus considérable encore que vis-à-vis de l'hypercapitalisme. Dans la mesure même en tout cas, où tous deux vinculent exagérément la liberté humaine, ils sont condamnables et il y a lieu de chercher un système institutionnel qui évite ce grave excès. On sait que l'Église prône dans ce but une organisation professionnelle du monde économique.

Le socialisme, prétendant que la société est constituée en vue du seul bien-être et niant toute autorité de Dieu, sera forcément laïciste. Comme son collègue, le libéralisme, il refusera à la société tout devoir de culte envers Dieu. Par une conséquence opposée, il sapera, sans le savoir ni le vouloir,

tout fondement à une véritable autorité sociale en son sein, celle-ci ne pouvant se fonder qu'en Dieu.

« En elle (la société) disparaît toute vraie autorité sociale : celle-ci, en effet, ne peut se fonder sur les intérêts temporels et matériels, mais ne peut venir que de Dieu, Créateur et fin dernière de toutes choses » (p. 646).

Le dernier grief que l'Église fait donc encore au socialisme modéré, c'est sa conception exclusivement temporelle et terrestre de la vie et de la société. Il n'est plus de nos jours matérialiste comme Marx l'était et comme on l'était au XIX^e siècle : c'est vraiment trop passé de mode en philosophie. Il est à sa manière spiritualiste, mais d'un spiritualisme laïque qui ne peut suffire à l'Église. Faut-il ajouter, qu'en nos pays du moins, il ne s'est pas contenté de faire abstraction de la doctrine catholique. Qu'il s'en défende ou non, les faits sont là, il l'a fréquemment combattue et la combat encore.

En voici l'aveu formel. Le socialisme, « s'il n'est pas anti-religieux, est incontestablement anticatholique. Le socialisme déclare que la religion est affaire privée... Cela veut dire... que la religion, étant affaire privée, n'est pas affaire publique, qu'il doit y avoir séparation de l'Église et de l'État... Pour les catholiques, les collectivités sont tenues de reconnaître l'autorité divine et de se soumettre à sa loi... Dès lors, comment demander à un catholique croyant de devenir socialiste tout en restant catholique ? Il est certain qu'il y a là une incompatibilité foncière... Dans le domaine de l'enseignement, dans le domaine de la législation sur la famille, dans le domaine de l'éducation, l'action catholique s'oppose à l'action socialiste. Dire qu'on peut être catholique et socialiste en même temps, c'est méconnaître la vérité » (1).

La chose est claire : ce qui oppose le catholicisme au socialisme modéré dont nous avons parlé, ce n'est plus le terrain économique et social, du moins dans l'ensemble, c'est le terrain religieux.

(1) G. KOULISHER, *op. cit.*, p. 60-62.

Si le travaillisme anglais, selon la déclaration authentique du Cardinal Bourne, n'est pas visé par les condamnations de *Quadragesimo Anno*, c'est parce que, malgré une parenté indéniable, doublée de divergences indéniables avec le socialisme, il a su, à la manière pragmatique des Anglo-Saxons, éviter de prendre position sur le terrain philosophique et religieux qui n'est pas le sien (1).

Conclusion.

On le voit donc. Le socialisme condamné par l'Église est d'abord le marxisme d'hier, celui qui niait la légitimité de la propriété privée, celui qui voulait la collectivisation intégrale des biens de production, celui qui prônait, comme moyen d'amélioration sociale, l'appel immoral à la lutte des classes; c'est le socialisme d'aujourd'hui dans la mesure exacte et restreinte, nous l'avons vu, où il professe encore ces erreurs; c'est le marxisme d'hier et le socialisme d'aujourd'hui en tant qu'ils professent une philosophie exclusivement terrestre de la vie et de la société.

Ce que nous avons appelé le socialisme pratique — c'est-à-dire le socialisme concret de la plupart de nos ouvriers belges — n'est pas ou guère atteint par ces condamnations. L'ouvrier socialiste belge est partisan de la propriété privée; ce à quoi il aspire, c'est à une plus grande richesse personnelle; il ignore tout du matérialisme historique ou philosophique; la plupart du temps, il est encore croyant, quoique non pratiquant. Son tort est de s'affilier au parti socialiste dont il soutient ainsi toute l'action, bonne et mauvaise, d'y acquiescer aux appels à la lutte des classes; mais bien naïf qui penserait que l'esprit de lutte des classes est le monopole de l'ouvrier!

(1) « En Angleterre, le programme du Labour Party est exclusivement politique et économique. Il n'a rien à voir avec l'Église ». É. VANDERVELDE, *Le marxisme a-t-il fait faillite?* Bruxelles, L'Églantine, p. 222. Voir aussi p. 221 où il raconte que 2 ou 3 ans après la guerre, au bureau international socialiste siégeant à Londres, Henderson, qui présidait, récita la prière avant le repas au grand ébahissement du socialiste français Dubreuil.

Ce que l'Église approuve dans les revendications socialistes.

Nous devrions écrire plutôt : ce que l'Église approuve dans les revendications ouvrières. Nous laissons pourtant le mot « revendications socialistes » pour montrer aux catholiques, qui sont trop souvent de purs antisocialistes, qu'ils ont à nuancer leur jugement et, qu'au lieu de tout combattre dans le socialisme, ils ont à distinguer soigneusement la part de vérité et d'erreur, à faire leur cette part de vérité et à l'incorporer dans leur doctrine sociale : « Fas est ab hoste doceri » (1).

1. L'aspiration à une meilleure justice sociale, à une plus équitable répartition des richesses.

Les biens d'ici-bas ont été créés par Dieu pour servir à tous les hommes, pour permettre à tous et à chacun, de mener une vie humaine digne, en préparation à sa survie.

« Pour procurer cette utilité aux hommes d'une manière sûre et bien ordonnée, la nature a elle-même institué le partage des biens par le moyen de la propriété privée » (p. 627).

La propriété privée est donc un moyen; son but, c'est la répartition équitable, entre tous les hommes, des biens de ce monde.

« Or, ce n'est pas n'importe quel partage des biens et des richesses qui réalisera, aussi parfaitement du moins que le permettent les conditions humaines, l'exécution du plan divin. Les ressources que ne cessent d'accumuler les progrès de l'économie sociale doivent donc être réparties de telle manière, entre les individus et les diverses classes de la société, que soit procurée cette utilité commune dont parle Léon XIII, ou, pour exprimer autrement la même pensée, que soit respecté le bien commun de la société tout entière. La justice sociale ne tolère pas qu'une classe empêche l'autre de participer à ces avantages. Elles pèchent donc toutes deux également contre cette sainte loi, — et la classe des riches, quand, dégagée par sa fortune de toute sollicitude, elle estime parfaitement régulier et naturel un état de choses qui lui procure tous les avantages sans rien laisser à

(1) « Tout n'est pas mauvais dans le mouvement socialiste, nos bien chers Frères; tout n'est pas bon en dehors du socialisme. » *Lettre collective de l'épiscopat belge* du 18 août 1925.

l'ouvrier; — et la classe des prolétaires, quand, exaspérée par une situation qui blesse la justice et trop exclusivement soucieuse de revendiquer les droits dont elle a pris conscience, elle réclame pour soi la totalité du produit qu'elle déclare sorti tout entier de ses mains; quand elle prétend condamner et abolir, sans autre motif que leur nature même, toute propriété et tout revenu qui ne sont pas le fruit du travail, quelles que soient par ailleurs leur nature et la fonction qu'ils remplissent dans la société humaine » (p. 628).

L'on voudra bien remarquer que les deux affirmations condamnées par le Souverain Pontife relèvent du socialisme doctrinal marxiste, non du socialisme modéré actuel, moins encore du socialisme pratique de nos ouvriers.

Tel est le droit : équitable répartition entre les classes des ressources fournies par les progrès économiques; le capital et le travail ont chacun droit à leur rémunération.

Quel est le fait ? La situation réelle correspond-elle au droit ?

Hier, au temps de Léon XIII, à vue d'univers, il fallait répondre : non. Au début de son encyclique *Rerum Novarum*, le Souverain Pontife le déclare :

« Ils (les hommes des classes inférieures) sont pour la plupart dans une situation d'infortune et de misère imméritées... Les travailleurs, isolés et sans défense, se sont vus avec le temps livrés à la merci de maîtres inhumains... Un petit nombre de riches et d'opulents imposent un joug presque servile à l'infinie multitude des prolétaires ».

Cela se passait en 1890. En est-il encore de même en 1930 ? Ne sont-ce point situations passées dont le rappel a le don de mécontenter pas mal de gens en place ?

Voici le jugement de l'Église en 1930. Notons à nouveau qu'elle parle à vue d'univers.

L'Église reconnaît d'abord l'indéniable amélioration survenue depuis 1890 dans le sort des classes ouvrières. Le paupérisme s'est atténué; la situation des ouvriers, surtout en pays policés, s'est sensiblement améliorée; il reste presque tout à faire encore dans les pays d'Extrême-Orient et chez les salariés ruraux.

« L'atténuation du paupérisme qui, au temps de Léon XIII,

s'étalait encore dans toute son horreur, n'a cependant rien enlevé à la valeur et à l'opportunité de ces instructions. Sans aucun doute, la condition des ouvriers s'est sensiblement améliorée et ils jouissent à bien des égards d'un sort plus tolérable; il en est ainsi surtout dans les pays plus prospères et plus policés, où les ouvriers ne pourraient indistinctement passer tous pour accablés de misère et voués à une extrême indigence. Par ailleurs toutefois, à mesure que l'industrie et la technique moderne envahissaient rapidement pour s'y installer, et les pays neufs et les antiques civilisations de l'Extrême-Orient, on voyait s'accroître aussi l'immense multitude des prolétaires indigents dont la détresse crie vers le ciel. A quoi s'ajoute encore la puissante armée des salariés ruraux, réduits aux plus étroites conditions d'existence et privés de toute perspective d'une participation à la propriété du sol et qui, s'il n'y est pourvu de façon efficace et appropriée, resteront à jamais confinés dans les rangs du prolétariat » (p. 629).

Est-ce à dire que dans les pays policés tout soit parfait?

Non. Pour que le partage des biens réalise les intentions divines, il ne suffit pas d'une atténuation du paupérisme, ni même de sa quasi totale disparition, il ne suffit pas que l'ouvrier ait de quoi vivre au jour le jour sans possibilité d'épargne (ce qui le constitue prolétaire), il faut en plus qu'il reçoive une suffisante abondance des richesses produites de telle manière qu'il devienne à son tour propriétaire, bref, il faut qu'il ait une part proportionnellement plus grande des biens existants.

« Le prolétariat et le paupérisme sont, à coup sûr, deux choses bien distinctes. Il n'en reste pas moins vrai que l'existence d'une immense multitude de prolétaires d'une part, et d'un petit nombre de riches, pourvus d'énormes ressources d'autre part, atteste à l'évidence que les richesses, créées en si grande abondance à notre époque d'industrialisme, sont mal réparties et ne sont pas appliquées comme il conviendrait aux besoins des différentes classes.

Il faut donc tout mettre en œuvre afin que, dans l'avenir du moins, la part des biens qui s'accumule aux mains des capitalistes soit réduite à une plus équitable mesure et qu'il s'en répande une suffisante abondance parmi les ouvriers, non certes pour que ceux-ci relâchent leur labeur — l'homme est fait pour travailler comme l'oiseau pour voler, — mais pour qu'ils accroissent par l'épargne un patrimoine qui, sagement administré, les mettra à même de faire face plus aisément et plus sûrement à leurs charges de famille. Ainsi ils se délivreront de la vie d'incertitudes qui est le sort du prolétariat,

ils seront armés contre les surprises du sort et ils emporteront, en quittant ce monde, la confiance d'avoir pourvu en une certaine mesure aux besoins de ceux qui leur survivent ici-bas.

Tout cela, Notre Prédécesseur l'a non seulement insinué, mais proclamé en termes clairs et explicites; Nous-même, Nous le répétons en cette Lettre avec une nouvelle insistance.

Tel est, en effet, le but que Notre Prédécesseur faisait un devoir de poursuivre : travailler au relèvement du prolétariat. Il convient d'urger d'autant plus cette obligation et d'y appuyer avec une plus pressante insistance, que l'on a trop souvent négligé sur ce point les directives de Notre Prédécesseur, soit qu'on les passât intentionnellement sous silence, soit qu'on jugeât la tâche irréalisable, alors cependant qu'elle peut être accomplie et qu'il n'est pas permis de s'y soustraire » (p. 629-630).

De tous ces textes fort clairs, il est aisé de conclure que le socialisme de nos ouvriers, quand il tend à réaliser une meilleure répartition des richesses, ne fait que poursuivre un but moral et chrétien. Un catholique, loin d'être le défenseur non de l'ordre existant mais du désordre existant en ce domaine, se devrait de favoriser toutes les mesures propres à atteindre ce but. L'histoire de Belgique, de France et d'autres pays, hier surtout, aujourd'hui encore parfois, nous dit assez, hélas! combien plusieurs catholiques se sont aveuglément montrés hostiles à toute législation sociale, combien plusieurs aussi se sont montrés inhumains dans la manière de traiter leurs ouvriers.

« C'est une chose bien lamentable, vénérables Frères, qu'il y ait eu, qu'il y ait même, hélas! encore des hommes, qui, tout en se disant catholiques, se souviennent à peine de cette sublime loi de justice et de charité en vertu de laquelle il ne nous est pas seulement enjoint de rendre à chacun ce qui lui revient, mais encore de porter secours à nos frères indigents comme au Christ lui-même; qui, chose plus grave, ne craignent pas d'opprimer les travailleurs par esprit de lucre. Bien plus, il en est qui abusent de la religion elle-même, cherchant à couvrir de son nom leurs injustes exactions, pour écarter les réclamations pleinement justifiées de leurs ouvriers. Nous ne cesserons jamais de stigmatiser une pareille conduite; ce sont ces hommes qui sont cause que l'Église, sans l'avoir en rien mérité, a pu avoir l'air et s'est vu accuser de prendre le parti des riches et de n'avoir aucun sentiment de pitié pour les besoins et les peines de

ceux qui se trouvent déshérités de leur part de bien-être dans cette vie » (p. 648).

L'Église, juge de la morale, déclare donc que l'actuelle répartition des richesses créées par l'industrialisme est inéquitable, contraire à la volonté providentielle de Dieu; elle approuve, du moins quant à leur but, quant à leurs moyens aussi, si l'on ne fait pas appel à l'injustice ou à la haine des classes, les revendications ouvrières pour un meilleur bien-être; elle impose par conséquent à tous les catholiques le devoir de collaborer de leur mieux à ce but. Être démocrates sociaux (1) — nous ne disons pas démocrates politiques — n'est pas un luxe, c'est un devoir.

2. L'intervention de l'État dans l'économie.

L'Église n'admet pas la thèse libérale du non-interventionnisme de l'État dans les affaires, pas plus du reste que la thèse socialiste originelle de l'interventionnisme universel et dictatorial. L'Église adopte une position moyenne : l'État, promoteur par mission du bien commun, n'a pas à supplanter les individus ou les groupements particuliers dans leurs entreprises, tant qu'elles suffisent à assurer les services nécessaires et tant qu'elles restent compatibles avec sa propre indépendance; par ailleurs, il a un rôle de suppléance à jouer, temporaire ou durable, en cas de déficience ou d'impuissance des initiatives individuelles, un rôle aussi de conseiller, de coordonnateur, de stimulateur ou de modérateur, selon les circonstances, et ce, toujours en vue du bien commun qui est son objectif à lui. C'est là l'âme de vérité du socialisme.

(1) Nous parlons de démocratie sociale au sens où l'on emploie le mot en Belgique. Il est suffisamment expliqué ici par ce que nous avons dit précédemment. Il n'a rien de commun avec la social-démocratie allemande. Il a le même sens que le mot de démocratie chrétienne dans les encycliques de Pie X. Mais en Belgique, la démocratie chrétienne ayant de fait un sens social et politique, nous avons évité intentionnellement le mot. L'Église impose la démocratie sociale. Elle admet la démocratie politique, elle ne l'impose pas, et un catholique peut parfaitement être partisan d'un autre régime politique.

« Que l'autorité publique abandonne donc aux groupements de rang inférieur le soin des affaires de moindre importance où se disperserait à l'excès son effort; elle pourra dès lors assurer plus librement, plus puissamment, plus efficacement les fonctions qui n'appartiennent qu'à elle, parce qu'elle seule peut les remplir : diriger, surveiller, stimuler, contenir, selon que le comportent les circonstances ou l'exige la nécessité » (p. 635).

3. La nationalisation de certains services.

Le marxisme voulait tout collectiviser; le socialisme, genre De Man, veut nationaliser le crédit et les principales industries. L'Église, soucieuse à la fois de la liberté des individus et des possibilités de réalisation de l'État, répugne à toute nationalisation qui ne s'avèrerait pas nécessaire. Elle reconnaît pourtant des motifs légitimes de nationalisation. Si la possession de certains biens par des groupements privés va jusqu'à leur procurer une influence énorme qui mette en danger l'indépendance de l'État ou le bien commun, les pouvoirs publics seront autorisés à procéder légitimement à leur expropriation.

« Il y a certaines catégories de biens pour lesquels on peut soutenir avec raison qu'ils doivent être réservés à la collectivité, lorsqu'ils en viennent à conférer une puissance économique telle qu'elle ne peut, sans danger pour le bien public, être laissée entre les mains des personnes privées.

Des demandes et des réclamations de ce genre sont justes et n'ont rien qui s'écarte de la vérité chrétienne; encore bien moins peut-on dire qu'elles appartiennent en propre au socialisme. Ceux donc qui ne veulent pas autre chose n'ont aucune raison pour s'inscrire parmi les socialistes » (p. 644).

L'Osservatore Romano reconnaît que l'Encyclique parle ici de « propriété publique, de véritable nationalisation ». Il se demande jusqu'où s'étendra cette légitime socialisation ? « Cela dépendra des circonstances concrètes de lieu, de civilisation, etc... Mais il ne peut s'agir ici d'une politique orientée délibérément vers la nationalisation progressive de toutes les grandes sources de la production. Il s'agit au contraire d'une socialisation limitée à quelques entreprises très importantes et pour lesquelles l'appropriation publique s'impose comme le seul moyen efficace de

protéger l'intérêt général... Ce pourrait être le cas de certains monopoles : services d'utilité publique, stations hydro-électriques, fabriques de munitions... » (1).

L'Église accorde donc au socialisme qu'il peut exister certaines catégories de biens pour lesquels s'impose la nationalisation. C'est sa part de vérité. Mais elle reste hostile à la mentalité socialiste qui tend à majorer le plus possible cette collectivisation.

En résumé, pour montrer la part de vérité du socialisme, nous ne pouvons mieux faire que de reproduire la conclusion de l'article de l'*Osservatore Romano* que nous venons de citer. Cela nous montrera en même temps l'erreur de la mentalité libérale et conservatrice.

« En résumé, pour remédier au désordre social, l'Encyclique réclame une action ferme et vigoureuse de l'État en vue de socialiser, quand il y a nécessité, et dans la mesure de cette nécessité, (c'est notre 3°) mais surtout de diriger et de discipliner l'économie au moyen des organisations professionnelles, (c'est notre 2°) de promouvoir une politique sociale en vue de l'élévation des classes populaires (c'est notre 1°) ».

Le socialisme éducateur.

Avant de conclure, il importe de dire un mot du « socialisme éducateur ».

« Tout ce qui vient d'être rappelé par nous et confirmé solennellement de notre autorité, doit également s'appliquer à une forme nouvelle du socialisme, encore peu connue en vérité, mais qui actuellement se répand dans un très grand nombre de groupements socialistes. Il s'attache avant tout à mettre son empreinte sur les esprits et sur les mœurs; ce sont tout particulièrement les enfants que, dès le jeune âge, il attire à lui sous couleur d'amitié pour les entraîner à sa suite, mais il s'adresse aussi à la masse entière des hommes, pour arriver enfin à former l'homme « socialiste », qui puisse modeler la société selon ses principes » (p. 647).

En Belgique, ce socialisme éducateur a créé un mouvement,

(1) *Osservatore Romano*, 22-11-1934.

celui des « Faucons Rouges », publie un journal mensuel « Le jeune pionnier », organe de l'Union des Jeunesses Ouvrières socialistes (UJO), organise, plusieurs fois l'an, des « camps » en divers endroits, annuellement en août, une « République d'enfants » à la plage, participe à des « Républiques internationales » (en 1935, elle se tiendra à Paris). Le mouvement assez semblable au scoutisme, sans dédaigner la formation politique — le jeune pionnier expose tous les mois un point du plan De Man à ces gamins précoces! — vise surtout la formation du caractère (1) et, par la pratique d'une vie communautaire dans les camps et les républiques, cherche à insuffler l'esprit socialiste.

Chez les adultes, M. De Man est le type du socialiste éducateur, qui veut promouvoir une culture socialiste.

« Le mouvement culturel se distingue des branches plus anciennes du mouvement ouvrier, par exemple l'action politique ou syndicale, en ce qu'il oriente non pas vers une transformation des institutions mais vers une transformation des hommes. Peu importe le nom donné au but poursuivi : formation spirituelle de l'ouvrier, éducation de la jeunesse ou configuration de la vie... Le travail de formation spirituelle est impossible s'il n'est pas orienté vers une formation de l'homme au sens le plus général du terme, c'est-à-dire, vers la réalisation d'un type humain. L'éducation des enfants est impossible sans la formation du caractère, c'est-à-dire, sans une adaptation constante à des normes morales déterminées. La configuration de la vie est impossible sans croyance à un sens déterminé de la vie et à une hiérarchie déterminée de valeurs » (2). « Cette forme de mouvement ouvrier (politique) se distingue du mouvement proprement culturel en ce qu'elle pose ses exigences au milieu ambiant tandis que le mouvement culturel pose les siennes à ses propres adhérents » (3).

(1) On a inauguré durant 2 mois (novembre-décembre 1934) dans *Le jeune pionnier* une chronique d'éducation sexuelle. A la suite de réclamations, le numéro de janvier 1935 annonce que cette chronique se continuera dans le seul « *Bulletin des dirigeants* ». Il y a encore des socialistes de bon sens!

(2) H. De Man, *L'idée socialiste*, p. 13-14.

(3) *Ibid.*, p. 15.

De quoi est faite cette culture socialiste ? C'est un nouvel humanisme spiritualiste qui comporte nombre d'idées authentiquement chrétiennes (justice, plus grande égalité qui admet pourtant une hiérarchie sociale, meilleure distribution des richesses... etc.) mais transposées au ton laïque et vidées de tout surnaturel.

Pareil socialisme, moins matérialiste, arrêtera sans doute la marche de nombre d'âmes sur la route de la vérité intégrale. Tel quel, parce que laïque, nous ne pouvons que le condamner.

Nous ne parlons ici que du programme du socialisme éducateur. Il faudra voir comment il sera réalisé. D'aucuns, à la suite de certains faits, ne cachent pas leur crainte sur le danger moral des groupements mixtes de jeunesse.

III. Conclusions générales.

Conclusions pratiques.

Elles sont nombreuses, elles sont claires.

Un catholique ne peut faire sienne la doctrine socialiste : non que tout y soit faux, mais parce que le socialisme, même modéré, professe sur certains points des enseignements contraires à ceux de l'Église.

Un catholique ne peut adhérer au parti socialiste, même s'il n'adoptait dans le programme de ce parti que les points en consonance avec la doctrine catholique. La raison en est double. En s'affiliant, c'est tout le parti qu'il soutient de son appui et de sa cotisation; et, par là, il renforce le socialisme concret dont l'action globale, même si elle est partiellement bonne, prône des thèses et poursuit des buts anticatholiques. La raison en est encore que les groupements de catholiques sociaux ou de démocrates chrétiens ont fait leur, depuis longtemps, la partie chrétienne du programme socialiste.

Un catholique n'a pas le droit de condamner le socialisme d'une manière simpliste, de rejeter des revendications purement et simplement parce qu'elles figurent au programme socialiste. Il en est parmi elles qui sont pleinement « conformes » aux principes chrétiens. Bien plus, il en est parmi elles qui sont

« exigées » par les principes chrétiens, telle nous l'avons vu une meilleure répartition des biens terrestres. Loin d'y être hostile, un catholique a le devoir d'en hâter l'instauration.

Pour convertir les socialistes, un catholique ne peut minimiser les principes chrétiens. La méthode reviendrait à trahir la vérité. Il a le devoir de faire, en toute intégrité et en toute science, le départ de ce qui est faux et de ce qui est vrai dans le socialisme, de montrer que ses légitimes revendications puisent dans la doctrine chrétienne une force probante infiniment plus grande. C'est ce qu'enseigne l'Église :

« Ne pourrait-on peut-être pas apporter aussi aux principes de la vérité chrétienne quelque adoucissement, quelque tempérament, afin d'aller au-devant du socialisme, et de pouvoir se rencontrer avec lui sur une voie moyenne? Il y en a qui nourrissent le fol espoir de pouvoir ainsi attirer à nous les socialistes. Vaine attente cependant ! Ceux qui veulent faire parmi les socialistes œuvre d'apôtres doivent professer les vérités du Christianisme dans leur plénitude et leur intégrité, ouvertement et sincèrement, sans aucune complaisance pour l'erreur. Qu'ils s'attachent avant tout, si vraiment ils veulent annoncer l'Évangile, à faire voir aux socialistes que leurs réclamations, dans ce qu'elles ont de juste, trouvent un appui bien plus fort dans les principes de la foi chrétienne et une force de réalisation bien plus efficace dans la charité chrétienne. » (p 645).

Un catholique a le devoir d'être démocrate social, c'est-à-dire de travailler à l'amélioration de la situation des classes prolétariennes ou miséreuses. Ce devoir reste, quel que soit le régime politique; on n'a aucune obligation d'être démocrate politique; on peut être partisan de régimes dictatoriaux; ce sont là questions libres en morale catholique. Mais quelle que soit la forme politique qui jouisse de ses préférences, partout et toujours, le catholique a l'obligation de conscience de promouvoir un programme social.

Un catholique a le devoir d'être social, mais doit-il l'être à la manière dont le sont les démocrates chrétiens? En théorie, non. Le fait est obligatoire, la manière est libre. En pratique cela dépendra. Si les efforts sociaux devaient, du chef des circonstances, être vains ou sensiblement moins productifs, à

moins d'utiliser les institutions dépendantes de groupements démocrates politiques, l'obligation d'être social pourrait forcer à l'être de cette manière. En dehors de ce cas, l'on est libre. Un industriel n'a pas le droit d'être antisocial ou asocial, mais il a le choix entre diverses méthodes d'être social.

L'État a le devoir d'être social. Il est tenu d'un devoir de justice sociale de secourir ses membres dans la détresse ou la misère. Par exemple, en cas de chômage forcé, le principe des allocations ne peut pas être combattu par un catholique. Son étendue, ses applications, sa manière, oui. Encore faudra-t-il qu'un minimum vital soit atteint.

Conclusions idéologiques.

Il est intéressant de comparer le jugement de l'Église sur le capitalisme et le socialisme. Elle estime que le régime économique capitaliste s'est institutionnellement transformé en une organisation moins bonne éthiquement. En passant du stade du patronat industriel privé au stade du patronat bancaire anonyme centralisé, le régime a diminué, quant à sa structure, de valeur morale. Non pas que l'hypercapitalisme soit immoral en lui-même, mais parce que, à plusieurs titres, il est une institution bien plus portée aux abus que le simple capitalisme (1).

Le socialisme, lui, a subi une évolution inverse. En 1890, il tenait ou peu s'en faut les positions actuelles du communisme. Nous avons vu le chemin parcouru par lui depuis lors. Il n'est pas niable qu'il se soit amélioré sans être encore parvenu au stade de doctrine acceptable au point de vue catholique. Ce qui le rend aujourd'hui encore inadmissible, ce ne sont plus guère ses doctrines sociales ou économiques, du moins s'il s'agit du socialisme modéré, mais ses positions philosophiques et religieuses dont il pourrait fort bien se passer. Remarquons du reste qu'à ce point de vue le libéralisme n'est pas moins condamnable que lui. Ils tiennent tous deux les mêmes positions.

Il semble aussi qu'il faille voir dans le socialisme un parasite

(1) Voir dans *Nouvelle Revue Théologique* notre article sur « *L'Église et le capitalisme* » septembre-octobre 1934 p. 813-814.

du catholicisme. Il n'a été possible qu'en une terre imprégnée d'idées chrétiennes. Il ne serait pas né si, depuis 20 siècles, la religion chrétienne n'avait prêché l'égalité foncière des hommes devant Dieu, la solidarité des hommes entre eux et dans le Christ, si l'Église n'avait inculqué profondément la nécessité de faire régner la justice et la charité, n'avait enseigné le respect de la dignité humaine, jusque dans « le plus petit de mes frères »; l'Europe, même laïcisée, est pétrie, à son insu, de concepts, de sentiments, de jugements, de réflexes chrétiens, et cela seul a rendu le socialisme possible. Nous l'avons dit : toute sa partie philosophique est caduque, mais toute sa base sentimentale est exacte. « Dans la mesure où le socialisme est l'ardente sympathie pour les humbles, dans la mesure où il s'efforce de réduire l'inégalité des conditions humaines, dans la mesure enfin où son idéal est un idéal de justice à réaliser sur terre, je ne crains pas de dire que l'Évangile en est plein » (1). Il y a, depuis des siècles, aux Indes notamment, des iniquités sociales autrement monstrueuses que chez nous au XIX^e siècle; il y a, aujourd'hui encore en Chine, au Japon, aux Indes, des conditions économiques de paupérisme inouïes même hier chez nous; d'où vient que, sauf aux Indes depuis Gandhi — et nul n'ignore les influences chrétiennes subies par lui —, d'où vient que nulle part de grands mouvements autochtones d'amélioration ouvrière ne soient nés ? De ce que ces pays n'ont pas eu le socialisme ? Oui. Mais pourquoi ne l'ont-ils pas eu ? N'est-ce pas parce que leur mentalité sociale a été formée au cours des siècles passés par des religions dont les principes diffèrent totalement des principes chrétiens ? Le socialisme n'a pu naître que dans une atmosphère séculairement chrétienne. C'est un enfant qui bat sa nourrice (2)!

(1) BRUNETIÈRE, cité par RICHE : *Catholicisme et socialisme*. p. 7.

(2) « Je considère le socialisme comme la forme actuelle d'un mouvement d'idées dont le christianisme fut pendant des siècles la seule incarnation ». H. DE MAN, *Le Peuple*, 20-12-34. A part l'implicite contenu dans cette affirmation que le christianisme n'est pas resté fidèle à son passé, et pour autant qu'il ne s'agisse que du socialisme sentimental, l'affirmation est exacte.

« Ayez un programme social positif et non négatif, disait le 11 octobre 1920 le Cardinal Mercier aux étudiants catholiques de Bruxelles. Ne soyez pas des antilibéraux, des antisocialistes... Puisez la vérité aux sources ». Puisse cette parole être entendue de maints catholiques dont la mentalité est simplement antisocialiste, — ce qui est simpliste et partiellement injuste — ou, pis encore, dont la mentalité est antisociale, — ce qui n'est pas chrétien.

Le devoir — nous entendons parler de devoir de conscience strict — le devoir du catholique est de reprendre au socialisme les éléments de vérité chrétienne indéniable qui y sont recélés et que l'Église nous y a montrés, de les intégrer dans une doctrine constructive et de travailler, plus que quiconque, à les réaliser dans la société. Ce fut hier et c'est aujourd'hui encore la tâche et l'effort des catholiques sociaux. Quiconque n'est pas un catholique social n'a pas l'esprit chrétien.

Liége. R. BOIGELOT, S. I.

ENCORE BEAURAING

Le numéro d'octobre dernier des *Études Carmélitaines* contient une nouvelle série d'articles contre l'origine surnaturelle des apparitions de Beauraing. Nous n'avons pas l'intention d'examiner en détail chacune des affirmations de ces articles (1). M. Nicaise Vermer dans l'*Officiel de Beauraing* du 15 décembre 1934 a déjà signalé un nombre d'erreurs considérable, regrettable dans une étude qui veut être critique, et le P. Maes, nous l'espérons, le fera bientôt plus complètement encore et d'une manière digne de son premier travail (2).

Pour nous, après quelques remarques de méthode, nous nous contenterons : 1° de montrer l'insuffisance de l'explication naturelle proposée dans ces articles; et 2° de relever ensuite l'erreur de tendance, le principe spécieux qui inspire inconsciemment l'attaque.

I. La méthode de démonstration.

Nous croyons utile de rappeler ici et de préciser la méthode que nous avons suivie et à laquelle nous nous sommes rigou-

(1) Voir dans l'*Officiel de Beauraing* du 1er et du 15 décembre 1934 et dans la *Voix de Beauraing* des mois de janvier et février 1935 les réponses déjà faites aux *Études Carmélitaines*.

(2) La *Revue des lectures* de l'abbé Bethléem, 1934, p. 1001, appréciait comme suit l'ouvrage du P. Maes : « Pour une critique, c'est une critique! Plus de quatre cents pages sur trois écrits dont l'ensemble n'en dépasse pas cent. Les moindres affirmations sont pesées, discutées, appréciées. Les plus menus détails sont tournés et retournés, envisagés sous tous leurs aspects. Mais c'est aussi plus qu'une critique. L'auteur a voulu faire œuvre d'historien, écrire d'après toutes les règles de la critique historique, l'histoire des événements de Beauraing, tout en montrant « tout ce qu'il y a d'incomplet et d'erroné » dans les écrits de son antagoniste. Témoin oculaire des événements pendant une dizaine de jours, au temps des apparitions, puis témoin encore par l'enquête qu'il a menée sur place au cours de quatre mois, l'auteur est fondé à parler et à juger.

Aussi son gros livre, tout de discussions minutieuses, s'il ne s'adresse guère au grand public, restera-t-il la base indispensable des études et discussions de l'avenir. Et même si le magistère se prononçait un jour en sens inverse, il conserverait encore sa valeur documentaire. »

reusement tenu dans notre démonstration de l'origine surnaturelle des apparitions de Beauraing.

Cette démonstration comprenait deux parties bien distinctes : la première recherchait s'il était possible de donner de « l'ensemble des faits de Beauraing » une explication *naturelle* quelque peu plausible et concluait par la négative. Or, « l'ensemble des faits » peut signifier deux choses : tout d'abord l'ensemble de tous les traits du *phénomène psychologique;* mais aussi, en plus du phénomène psychologique, les *grâces extraordinaires* qui l'accompagnent, et les *autres indices de l'action divine.* Il importe de bien distinguer ces deux sens pour donner à la conclusion finale toute sa force. Plusieurs de ces indices, comme la certitude, la joie, le changement de conduite peuvent être considérés sous un double aspect, d'abord comme éléments du phénomène psychologique, et ensuite comme effets d'une grâce surnaturelle. Dans la première partie de notre démonstration, lorsque nous avons parlé d'une conviction profonde chez les enfants, c'était du point de vue purement psychologique, et ainsi tombent à faux certaines critiques qui nous ont été adressées. C'est nous avoir mal compris que de nous reprocher de vouloir établir l'harmonie du tout dans un mélange de notes naturelles et surnaturelles.

La seconde partie de notre démonstration se résume comme suit : étant donné qu'aucune explication satisfaisante ne semble pouvoir être donnée de l'ensemble du phénomène psychologique et de tous ses aspects, nous avons examiné si nous trouvions, dans le cas des enfants de Beauraing, des indices suffisants d'une action divine, justifiant la croyance à l'origine surnaturelle des apparitions et nous avons conclu par l'affirmative.

Ces deux parties devaient se traiter séparément; chacune a sa méthode propre, son genre de preuves et de certitude. C'est le tort des articles que nous critiquons, comme, parfois aussi, de certaines apologies de Beauraing, de ne pas distinguer assez nettement ces deux parties de la thèse. Dans la première on ne peut faire appel qu'aux lumières de la raison naturelle, appuyée sur les données des différentes sciences; dans la seconde

on peut et l'on doit faire appel aux données que la foi et l'enseignement catholique nous fournissent sur l'action divine et ses caractères; la certitude d'ailleurs pourra être plus ferme sur le premier point que sur le second. Nous avons entendu des incroyants déclarer simplement tel fait inexpliqué et inexplicable, et se refuser bien nettement à en admettre l'origine surnaturelle. Pour discerner le caractère miraculeux du fait, certains théologiens iront même jusqu'à exiger une lumière spéciale (1).

De plus, c'est à nos adversaires qu'il incombe, puisque nous en nions la possibilité, de nous présenter cette explication naturelle qu'ils disent satisfaisante; quant à l'origine surnaturelle, c'est à nous à prouver, en nous appuyant sur les données de la foi et l'enseignement traditionnel, que les indices de l'action divine se manifestent réellement dans les faits de Beauraing.

Ici une remarque s'impose qui a son importance. La réalité d'une apparition surnaturelle dépend uniquement de la volonté et de la liberté du Tout-Puissant; pour en réaliser le mécanisme, celui-ci a à sa disposition une infinité de moyens, dont un grand nombre nous sont inconnus. Nous nous trouvons en présence d'une puissance infinie d'action, qui n'est limitée que par ce qui est contradictoire; la logique nous force à tenir compte de notre ignorance. Si nous découvrons des indices probants d'intervention surnaturelle, la difficulté d'expliquer certains détails, de séparer toujours l'action naturelle de la faculté humaine d'avec l'action divine, ne doit pas nous arrêter. Ce n'est pas là passer de l'ordre possible à l'ordre réel, comme on nous l'a reproché (*o. c.*, pp. 368 et 369) et c'est encore moins,

(1) *Études Carmélitaines*, *o. c.*, p. 375. L'auteur parle de théologiens qui confondent la surnaturalité essentielle de la foi avec la surnaturalité modale du miracle; il fait probablement allusion à la théorie dite « des yeux de la foi » du regretté P. Rousselot. Nous ne nous chargeons pas de défendre cette théorie, mais c'est bien mal l'interpréter que de dire qu'elle favorise la reconnaissance de miracles qui n'en sont pas, et que l'on ne peut prouver. C'est tout autre chose de dire : il faut une *lumière spéciale* pour percevoir et prouver le caractère miraculeux d'un fait et de dire : ce caractère peut être perçu là où il n'existe pas.

comme on nous en fait grief (p. 367), raisonner « à la manière des spirites ».

Dans cette seconde partie de notre démonstration, devant cet inconnu qu'est pour nous l'étendue de la Puissance divine, certaines suppositions sont permises qui ne seraient pas à leur place dans la première partie; quand nous en appelons à certaines possibilités de l'action divine, nous avons *auparavant éliminé la première explication* et l'avons montrée inacceptable. Le péché contre la logique semble se trouver plutôt chez ceux qui, ayant à donner une explication psychologique des faits, répondent par des objections sur les modes possibles de l'action divine. Ce serait tout aussi logique, pour qui prétendrait fournir une explication naturelle de l'expansion du christianisme, de croire la donner en présentant des objections contre le mystère de la Sainte Trinité.

Telle est la méthode que nous avons suivie. Est-ce à dire que nous condamnions une méthode qui irait *d'emblée* à l'examen des indices surnaturels ? Non; l'action divine surnaturelle peut s'imposer avec une telle force, qu'elle se rend pour ainsi dire évidente; tel est le cas de la conversion de saint Paul.

Mais tous les cas ne se présentent pas avec un semblable éclat; les bénéficiaires des faveurs célestes extraordinaires ne sont pas tous non plus des personnages d'une haute sainteté, déjà favorisés des grâces d'ordre mystique, et pour lesquels une apparition n'a rien de si étonnant...

Mais que dire de ces cas où l'impossibilité d'une explication naturelle n'apparaît pas, où la vision ou l'audition pourrait s'expliquer par l'activité du subconscient, mais pourrait être aussi l'effet d'une intervention surnaturelle, et s'accompagnerait de fruits surnaturels sortant de l'ordinaire ? Serait-il permis de s'appuyer sur ces derniers indices pour conclure au surnaturel ? Nous ne pouvons traiter ici à fond cette question, ni décrire en cet article les grandes lignes du raisonnement qui conclurait légitimement à l'origine surnaturelle de l'apparition. Semblable méthode n'a rien d'illogique, si la connexion entre ces effets spirituels et le phénomène psychologique apparaît

suffisamment marquée et assez immédiate; nous croyons que les grands maîtres qui ont traité du discernement des esprits n'hésiteraient pas. La conclusion cependant serait moins ferme que là où est établie clairement l'impossibilité de l'explication naturelle du phénomène psychologique.

Toutefois cette seconde méthode n'est aisément praticable que par des maîtres de la doctrine mystique; sinon elle peut exposer à d'amères déceptions. Nous nous demandons si là n'est pas peut-être la raison des variations de M. Leurquin. Il nous avoue lui-même avoir « longtemps cru de toute son âme à la réalité surnaturelle des visions de Beauraing et d'ailleurs » (*o. c.*, p. 311), avoir « suivi en témoin assidu, en pèlerin fidèle, les apparitions qui mirent en émoi tour à tour divers coins de la Belgique » (p. 313). Son cas n'est pas unique... Nous connaissons plus d'un de ces pèlerins fidèles de toutes les apparitions, qui croyaient à tout sans discernement malgré les avertissements que nous leur avions donnés, et qui, déçus sur quelques points, ont finalement tout rejeté, non seulement Étichove, Chaineux, Onkerzeele, mais Banneux et Beauraing, et même parfois Lourdes, passant ainsi d'un extrême à l'autre. « Tout cela se vaut » gémissent-ils. Leur erreur est une erreur de méthode. Devant un fait d'apparition, il faut commencer par chercher une explication naturelle, et tant que celle-ci reste quelque peu plausible, il vaut mieux opter pour elle, ou tout au moins laisser le point d'interrogation. C'est seulement lorsque l'explication naturelle paraît dénuée de toute probabilité qu'intervient l'emploi des critères donnés pour le discernement des esprits... Ces pèlerins assidus allaient d'un lieu d'apparition à l'autre, ne voulaient considérer que les élans de piété de la foule, et, à cause de cela, croyaient à tout. Un certain sentimentalisme religieux, et non pas la raison, les poussait à découvrir une intervention surnaturelle partout, et le même sentimentalisme, une fois déçu, les amène à rejeter tout en bloc.

II. L'insuffisance des explications proposées.

Après avoir lu et relu les articles des *Études Carmélitaines*, nous nous sommes demandé : « Nous donnent-ils enfin l'explication cherchée ? » Ils en sont, nous semble-t-il, plus loin que jamais. Les pourquoi posés ici même dans notre premier article d'avril 1933 (1) restent sans réponse; les objections soulevées dans un article suivant (2) contre l'explication des « Faits mystérieux de Beauraing » subsistent aussi fortes qu'autrefois; aucune n'est résolue; il nous semble au contraire que, dans ces dernières *Études Carmélitaines*, apparaît plus manifeste l'impossibilité d'une explication naturelle totale des faits de Beauraing. L'on peut rejeter l'interprétation surnaturelle; mais à qui examine sans parti pris les interprétations naturelles présentées, celles-ci paraîtront obscurcir davantage le mystère plutôt que l'expliquer. Que l'on veuille bien nous écouter quelques instants.

Quel est le fait d'ensemble dont nous cherchons une explication ?

Le 29 novembre 1932, au soir, cinq enfants, reconnus normaux, ont une sensation étrange, inaccoutumée : ils croient percevoir se mouvant au-dessus d'un pont, non loin d'une grotte de Lourdes, une forme devant ressembler à la Vierge, car ils tâchent d'abord d'en définir l'objet en disant : « la statue de la grotte a bougé »; puis, soit dès ce jour, soit dès le lendemain, lors d'une reprise du phénomène, ils disent avoir la sensation nette que c'est la Vierge qui leur apparaît; dès le 3e jour, l'apparition vient se fixer près d'une aubépine, se trouvant près de la grille du jardin. Le même phénomène se renouvelle à peu près tous les jours suivants, avec cependant des interruptions inattendues et des différences de durée et de circonstances, avec diverses paroles de l'apparition qu'ils

(1) *N. R. Th.*, avril 1933, p. 337.

(2) *Ibid.*, sept.-oct. 1933, p. 703. Ces deux articles, auxquels nous faisons souvent allusion, ont été réunis en brochure : « Beauraing. Les événements. La controverse ». Tournai-Paris, Casterman, 1934, 4 frs.

croient entendre et répètent semblablement sans paraître s'être concertés, devant des foules nombreuses, durant un long mois, pour cesser alors brusquement et définitivement après des adieux de l'apparition à chacun des enfants.

Tout est mis en œuvre pour les détromper et les faire revenir sur leur dire, raisonnements, moqueries, prières, menaces; rien n'y fait. Ils affirment avoir vu la Vierge, paraissent profondément persuadés de ce qu'ils disent, et toute leur conduite semble manifester cette conviction profonde. Depuis deux ans, ils persévèrent dans leurs affirmations, sans qu'ait jamais paru entre eux le moindre désaccord sur ce point; de plus en plus leur piété envers la Vierge s'accentue, témoin ce chapelet récité chaque soir depuis deux ans, quelles que soient les circonstances, fatigue, mauvais temps, absence.

Voilà l'ensemble du phénomène psychologique dont nous cherchons une explication.

Notons les points essentiels dont il faut rendre raison : c'est d'abord l'origine même du phénomène : quelle peut être la cause de cette étrange sensation du début ? quelque chose d'objectif et d'extérieur ou bien une émotion purement subjective ? Si c'est une émotion purement subjective, comme il est peu probable que les cinq enfants se soient trouvés à la fois, indépendamment l'un de l'autre, sous le coup de la même émotion, comment a-t-elle pu se communiquer ? C'est ensuite sa répétition : le phénomène une fois déclenché, pourquoi se continue-t-il un second, un troisième jour ? pourquoi va-t-il se répétant *une trentaine de fois*, devant des témoins nombreux, avec des interruptions aux jours où on s'y attendrait le moins, comme au jour de Noël; pourquoi chez ces enfants et pas chez d'autres, tout proches d'eux (1) ? C'est enfin la conviction inébranlable des enfants qui demande explication, leur accord unanime quant à l'essentiel; c'est la persévérance de leur conviction, s'affirmant

(1) Pourquoi chez les Degeimbre, seulement Andrée et Gilberte et pas Jeanne, malgré tous les désirs de celle-ci de voir comme ses sœurs. Si les enfants éprouvent ce qu'ils disent, pourquoi Jeanne ne l'éprouve-t-elle pas ? Et s'il y a comédie, pourquoi Jeanne n'entre-t-elle pas dans le jeu ?

de plus en plus, les entraînant à des sacrifices et cela depuis plus de deux ans; la résistance de cette conviction à l'épreuve du temps donne au problème à résoudre une grande partie de son intérêt. D'effets aussi marqués et aussi durables, il faut trouver une cause proportionnée.

Or, de ce phénomène, quelle explication naturelle nous a-t-on présentée jusqu'ici ? Débarrassées des belles considérations scientifiques dont on les a entourées, les explications reviennent à ceci : Les enfants ont eu peur... sous l'influence d'une émotion, des enfants voient facilement bien des choses... Il leur a paru que c'était la statue de la grotte qui bougeait... L'un d'entre eux sans doute a suggéré que c'était la Vierge elle-même... les autres ont accepté cette explication et s'y sont tenus... Pour rester fidèles à leur première affirmation, ils ont joué la comédie plus ou moins consciemment... Une illusion au début, un certain degré de mythomanie, une absence de sens religieux chez ces enfants, la naïveté de l'entourage qui, en prêtant l'oreille, a entretenu et favorisé le jeu des prétendus voyants, certains mobiles intéressés et on a tous les éléments de l'explication attendue... Pourquoi chercher plus loin ? Cette explication semble, à qui examine du dehors loin des faits, être celle du gros bon sens, et suffire à tout; mais si on considère de plus près et à la lumière des événements réels, l'insuffisance de l'interprétation saute aux yeux, et ne peut satisfaire l'esprit. Qu'on nous permette d'y insister.

Avouons-le d'abord bien simplement : le point essentiel de l'explication proposée, le terme qui la résume est le mot de comédie. De fait, il a bien fallu en venir là. En dehors de l'interprétation surnaturelle, deux hypothèses restaient possibles, celle de l'illusion sous ses différentes formes, suggestion, hallucination, etc., ou celle de la supercherie, que celle-ci soit consciente ou inconsciente, ou un mélange, assez difficile à comprendre, d'illusion et de simulation.

Or ces enfants ayant été reconnus parfaitement normaux, on ne peut plus se contenter d'une illusion de genre hallucinatoire pour expliquer leur vision. Des gens normaux qui,

pendant tout un mois, auraient des hallucinations de ce genre seraient des normaux tels qu'on n'en a jamais vus. Puisqu'ils sont cinq, il faudrait en outre expliquer comment cette hallucination chaque fois se communique de l'un à l'autre. L'absurdité de l'explication apparaissait trop évidente. Nécessairement, il fallait abandonner pareil terrain et se tourner du côté de la simulation.

Les premières perceptions vagues mises à part, les enfants sont donc censés n'avoir pas éprouvé ces phénomènes de vision et d'audition; ils ont simulé, joué la comédie; si par là on échappe à certaines difficultés embarrassantes, d'autres se présentent tout aussi gênantes, auxquelles une réponse satisfaisante n'est pas donnée. Car la simulation tient ici du prodige. Que de problèmes insolubles : psychologie des acteurs, perfection de la dissimulation, sa durée pendant les apparitions, sa constance depuis deux ans, ses effets religieux chez les enfants.

Les acteurs d'abord. Cinq enfants, cinq petits paysans, dont l'éducation ne fut certes pas raffinée, sont devenus tout à coup, sans préparation, des acteurs de premier ordre, chez lesquels des comédiens de profession pourraient prendre des leçons. Par le jeu de leur voix et de leur physionomie, ils ont pu séduire des foules, remuer profondément des médecins, des professeurs, des magistrats, des théologiens qu'il serait puéril de traiter tous comme de grands naïfs. La perfection de la mise en scène a dépassé parfois ce que de grands artistes auraient pu concevoir...

Considérez par exemple cette vision de Fernande Voisin, se produisant le 3 janvier après celle des autres à un moment où la foule n'attend plus rien...; ou bien cet autre geste de la même, le même jour à 9 heures du soir, dans le bureau de M. le doyen... Les enfants étaient venus là accompagnés de leurs parents et nous avions pu les interroger tout à l'aise... Au moment où nous les congédions, lorsque les autres étaient déjà dans le vestibule, Fernande Voisin revient à nous et avec un regard inquiet nous demande : « Qu'a-t-elle bien voulu me dire par ces mots : voulez-vous vous sacrifier pour moi ? » S'il

faut mettre sur ce geste le nom de comédie, c'est la perfection du genre...

Ces petits paysans jouent si parfaitement leur rôle que, dans les mouvements d'ensemble, des observateurs prévenus, chronomètre à la main, ne peuvent noter que quelques fractions de seconde entre les différents acteurs. Et tout cela sans répétition, sans accord préalable. Et l'on pourrait passer en revue tous les traits l'un après l'autre... En vain recourt-on, pour expliquer ces changements, à la « mythomanie »; cette mythomanie il faudrait la montrer chez les cinq enfants; et tout ce que l'on a trouvé, après de longs efforts, c'est ce qui se rencontre à peu près chez tous les enfants. On pourrait concéder à M. De Greeff tout ce qu'il met en avant, et bien davantage encore. Le fait reste inexpliqué.

Autre prodige encore! A cette comédie, les acteurs se laissent prendre eux-mêmes de façon déconcertante. Que ne nous est-il permis de soulever le voile de leur vie intime! Nous pourrions les montrer dans le secret de la vie privée, là où il n'y a plus de spectateur pour applaudir ou flatter, donnant tous les signes de la conviction la plus profonde et la plus inébranlable. Un esprit aussi pondéré et aussi judicieux que le P. Maréchal, s. I., écrivait déjà en septembre 1933 : « D'ores et déjà le temps travaille contre le seul essai sérieux d'interprétation naturelle tenté jusqu'ici, essai qui, bon gré mal gré, prête à tels ou tels des enfants une part de simulation consciente. La persévérance des cinq petits voyants dans leurs affirmations, sans trace d'un conflit de conscience, sans aveu compromettant ni fausse démarche, ne peut, si elle se maintient, que rendre de moins en moins vraisemblable un manque de véracité de leur part quant à l'essentiel des phénomènes éprouvés par eux (1). »

Certains l'avaient espéré et avaient même exprimé tout haut leurs espérances : « un jour ou l'autre, ils se disputeront entre eux, et l'on saura la vérité ». Mais non; malgré leurs discussions

(1) *Revue des Questions Scientifiques*, septembre 1933, p. 304.

d'enfants fréquentes en bien d'autres points, sur cette question des apparitions, il n'y a jamais entre eux le moindre désaccord. Cette conviction entraîne de nombreux sacrifices, non seulement la récitation quotidienne du chapelet, dans des circonstances parfois très pénibles, mais bien d'autres petites mortifications ignorées du public, connues seulement de ceux qui les observent dans l'intimité, et dont la répétition constante approche parfois de l'héroïsme.

Et puis, songe-t-on assez à tout ce qu'on leur suppose de perversité, lorsqu'on imagine que ces enfants, qui ont reçu une réelle éducation religieuse, bien que peut-être pas des plus soignées, ont perdu subitement tout respect intérieur pour l'auguste Mère de Dieu, et jouent à son sujet une comédie impie et sacrilège ? C'est pour nous faire admettre cela qu'on s'est efforcé — bien en vain — d'établir l'irréligion du milieu et de l'éducation familiale... Ces enfants seraient passés d'un coup à cette impiété de gens sans Dieu ni foi, tout en conservant les dehors d'une piété sincère. Où sont donc les moindres indices de l'hypocrisie qu'on leur prête ?

De plus, leur entêtement les aurait rendus indifférents aux souffrances de leurs parents, à ce qu'eux-mêmes ont eu à souffrir.

Les faits de Beauraing, en effet, ont attiré aux deux familles des ennuis, des inquiétudes, des tracas de tout genre, et jusqu'à des pertes matérielles qui, pour l'une des deux familles surtout, furent assez sensibles (1). En fait de railleries, de soupçons, de calomnies qui ont voulu les atteindre dans leur honneur, rien ne leur a été épargné. L'intérieur des deux maisons a été bouleversé; les parents sentent de quel ridicule peut les couvrir toute cette affaire. A tout cela les enfants restent insensibles. Les instances de leurs parents n'aboutissent qu'à leur faire

(1) Nous tenons à souligner ici le haut degré de désintéressement des deux familles. L'énergie avec laquelle elles ont refusé, par exemple, les offres les plus alléchantes de plusieurs sociétés cinématographiques demandant la permission de filmer les enfants met leur honorabilité au-dessus de tout soupçon.

accentuer leurs affirmations : « Mettez-nous un revolver au front, si vous voulez, répondait l'un d'eux un jour, mais nous devrons encore dire que nous avons vu la Vierge ».

Même indifférence des enfants à ce qu'eux-mêmes eurent à souffrir. Madame Degeimbre surtout se montra froide et sévère. « Je ne comprends pas, nous disait-elle il y a quelques jours, que mes enfants aient pu conserver quelque affection pour moi, après tout ce que je leur ai fait souffrir ». Il leur était si facile pourtant de cesser la comédie à temps, même sans rétracter ce qu'ils avaient dit !

Bref, c'est une série de prodiges qu'on veut nous forcer à admettre et sans preuve aucune, sans solide démonstration. Il est vraiment trop facile d'expliquer vaguement par le « subconscient » que ces enfants simples et normaux aient été conduits à cette perfection de l'art de la comédie, à ce degré d'astuce et d'impiété, à ce manque d'affection filiale... Entre les « causes » hypothétiques établies par M. De Greeff et les effets réels et constatés, la disproportion est trop forte !

Nous avons intentionnellement souligné à plusieurs reprises le nombre des *cinq* enfants; c'est, en effet, dans la collectivité du phénomène que réside la clarté spéciale du cas de Beauraing. Chez un enfant pris séparément, l'on pourrait encore supposer bien des choses... mais chez les cinq à la fois ? S'il fallait bon gré mal gré trouver à tout prix une explication naturelle des apparitions de Banneux et même de Lourdes, elle serait moins difficile à découvrir, à notre avis, que pour le cas des enfants de Beauraing, précisément parce qu'ils sont cinq.

C'est ce phénomène *collectif*, dans toute son ampleur, avec toute son étrangeté et tout son merveilleux, qu'il faut *expliquer naturellement*; or l'explication proposée est un tissu d'invraisemblances, bien plus étranges que l'interprétation surnaturelle.

Soulever des difficultés, éveiller des doutes, découvrir des contradictions chez les enfants — même si elles existaient réellement — ce n'est pas *expliquer* le phénomène psychologique complet; or, c'est une explication cohérente et syn-

thétique qu'on est en droit de demander. Des contradictions! Mais il y en avait à Lourdes, à Fatima... les critiques non croyants veulent en découvrir dans plus d'un récit de nos évangiles, et dont l'explication n'est pas toujours si facile. Quoi d'étonnant qu'il y ait des divergences dans le récit de faits qui se sont prolongés tout un mois et ont été vécus par des enfants? Comme le dit très bien le P. Pinard de la Boullaye : « des divergences de détail, loin de révéler l'erreur ou l'insincérité des témoins, manifestent seulement leur indépendance : loin de déprécier leur déposition elles en authentiquent au contraire la valeur et permettent seules d'arriver à la certitude. Parce qu'il est impossible que des observateurs indépendants aboutissent aux mêmes conclusions à moins qu'ils n'aient vu et rapporté correctement » (1). N'oublions pas d'ailleurs qu'un interrogatoire habile, surtout s'il part d'une idée préconçue, embarrassera facilement le témoin le plus véridique et le mieux informé et le mettra sans peine en contradiction avec d'autres et avec lui-même. Ajoutons que, dans le cas présent, l'interrogateur ne semble guère posséder ce don délicat d'interroger des enfants, de se faire comprendre d'eux et de les comprendre; les enfants se sont plaints de ne pas saisir le sens de ses questions et lui-même a-t-il bien réalisé le sens de leurs réponses (2)? Le P. Maes a bien établi ce point et l'établira encore.

L'impuissance à fournir une explication naturelle n'apparaît-elle pas, pour ainsi dire mise à nu, dans l'incapacité à préciser l'objet qui a provoqué chez les enfants cet état émotif, origine supposée de la vision. On croit l'avoir enfin découvert : car après « les longs mois troubles, les interminables enquêtes, les retouches et arrangements » (p. 280), voici « un texte décisif... précieux document » (p.275), un « document révélateur » (p.276). L'origine, la cause de toutes les apparitions de Beauraing

(1) H. Pinard de la Boullaye, *Jésus et l'histoire*, p. 171.

(2) Le même reproche a été adressé à M. De Greeff par des adultes : le doyen de Beauraing (cfr *Études Carmélitaines*, 1934, p. 291), mademoiselle Gaspar (*Officiel de Beauraing*, 15 décembre 1934).

et de toutes celles qui en dérivent, la source de tout cet émoi, c'est « la vieille Marie », « une vieille sorcière » chez qui les enfants allaient parfois sonner et qui faisait mine de les poursuivre.

Nous avons voulu voir la vieille Marie, et, à sa vue, nous nous sommes demandé si l'on s'était moqué de nous. Nous nous sommes trouvé devant une bonne vieille, à l'air pas du tout méchant, qui approche de 70 ans et boite fortement; trop consciente de son peu de chance en un concours de course avec de jeunes jambes de 10, 13 et 15 ans, elle n'a jamais essayé de poursuivre les enfants; une fois seulement elle les a menacés de la « trique » s'ils venaient encore ouvrir sa porte. Les enfants la connaissaient parfaitement, la famille Voisin ayant habité en face de sa maison pendant plusieurs années; ils ne la craignaient nullement, mais avec elle « jouaient à la peur ». Le récit d'un jeu, c'est tout ce qu'il y a dans l'exposé de Fernande Voisin; M^lle^ D. le soupçonnait déjà, mais M. De Greeff n'y a rien vu. La vieille Marie d'ailleurs n'habite pas près du pont, mais à côté de la gendarmerie, assez loin déjà du pont et de la grotte, et la nouvelle explication s'écroule comme les précédentes.

Du reste, fût-on parvenu à expliquer la vision d'Albert et de Fernande Voisin, d'Andrée et de Gilberte Degeimbre par leur vive émotion, qu'il resterait encore à expliquer la vision de Gilberte Voisin, qui, elle, arrivait de l'intérieur du couvent, et qui, parvenue sur le seuil, voit brusquement, avant même d'avoir communiqué avec les autres enfants et de savoir de quoi il s'agit. M. De Greeff niera le fait, mais ses négations ne suffisent pas à le détruire.

Voyons maintenant si on a mieux réussi à réfuter la seconde partie de notre démonstration, à détruire les indices surnaturels que nous avons relevés dans nos précédents articles. Nous ne le pensons pas, et la seconde partie de notre thèse nous semble subsister aussi solidement que la première. Le temps qui passe ne fait que marquer davantage la continuité d'une action divine permanente, dépassant de loin le mode ordinaire de l'action de la grâce : la série des conversions continue et le dossier

s'augmente de mois en mois, de ces retours à Dieu obtenus non seulement à l'heure de la mort, mais en bonne santé, à la suite d'une neuvaine ou après une invocation à Notre-Dame de Beauraing, alors que rien ne semblait permettre l'espoir.

Il ne suffit pas, pour réfuter notre raisonnement, de nous opposer des cas de conversions à Eskioga, à Lympias et ailleurs. Supposons-les même vérifiés et constatés authentiques et accordons, sans hésiter, que la grâce de Dieu peut profiter de toutes les occasions pour s'insinuer dans les cœurs, tout en réussissant à établir la conversion sur une base solide, dogmatique, indépendante de toute erreur, il resterait entre ces cas et ceux de Beauraing une différence notable et qui porte sur deux points.

Tout d'abord, à Beauraing, il ne s'agit pas de quelques cas de conversions isolées, survenues au temps des apparitions, lorsque la foule est plus grande, l'élan de piété plus ardent. Ce que nous proposons comme indice surnaturel à Beauraing, c'est cette longue suite de conversions dont le cours est ininterrompu depuis deux ans, conversions opérées non pas seulement à Beauraing même, mais souvent bien loin de là, jusqu'en Alaska (1). Nous ne pouvons arguer ici que des conversions

(1) *La Voix de Beauraing*, 1er et 15 février 1935. Presque chaque numéro de l'*Officiel de Beauraing* depuis le 15 octobre 1933 (titre changé en « la Voix de Beauraing » en janvier 1935) contient l'un ou l'autre récit de conversion notable. Dans une paroisse très mauvaise, le curé fait une neuvaine à Notre-Dame de Beauraing et, en 15 jours, obtient neuf conversions tout à fait inattendues. — Un médecin, qui depuis très longtemps avait abandonné toute pratique religieuse, accepte pour faire plaisir à sa femme de la conduire en auto à Beauraing. Arrivé là : « Pendant que tu vas faire tes dévotions, je vais aller me promener, dit-il; je reviendrai te chercher »... La dame est bien surprise quand, un peu après, elle entend son mari revenu près d'elle : « Je ne sais ce qui me prend... mais il faut que je me confesse ». Il se confesse à Beauraing même, le lendemain va à la communion, le soir veut fêter sa conversion par un petit dîner de famille... et le surlendemain meurt subitement. — Un prodigue se méconduisait et avait quitté ses parents... Ceux-ci, avec tous leurs enfants, font une neuvaine à Notre-Dame de Beauraing pour obtenir la conversion du coupable et, le dernier jour de la neuvaine, vont tous ensemble en pèlerinage à Beauraing... Qui y rencontrent-ils ? Le prodigue qui venait de se confesser à Beauraing même, et, après avoir obtenu le pardon du bon Dieu, se préparait à aller demander celui de ses parents.

notifiées spontanément par les intéressés; il s'y rencontre des cas tout à fait remarquables, que Benoit XIV (*De servorum Dei beatif. et can.*, pars I, cap. XXVIII, n. 5-7) considère comme suffisants pour appuyer une béatification.

Outre ces conversions connues, que d'autres révélées aux seuls confesseurs. « Si mon étole pouvait parler! », disait le prieur d'une abbaye voisine, et nous avons entendu plus d'un confesseur exprimer le même regret (1).

De plus — et c'est la seconde différence qu'il faut noter — à Beauraing, ce fait extraordinaire des futures conversions a été prédit. Nous nous trouvons devant une prophétie réalisée... La Vierge n'avait pas dit : « Je guérirai les malades »... elle l'a fait aussi, mais elle avait dit : « Je convertirai les pécheurs ». Serait-il compréhensible qu'une action divine permanente réalise, au delà de son mode ordinaire, des paroles qui auraient été le fruit de la suggestion ou surtout l'invention de jeunes comédiens ?

Nous croyons être dans la ligne de la meilleure tradition catholique, en attachant grande importance à ces fruits spirituels du grand nombre des conversions. La conversion n'est-elle pas la fin même des miracles et, comme signe de l'action divine, le miracle d'ordre physique n'occupe-t-il pas un rang inférieur (2) ? La justification de l'impie n'est-elle pas une œuvre plus grande que la création du ciel et de la terre (3) ?

Les faveurs temporelles ne manquent pas d'ailleurs et rares sont les semaines où l'on n'enregistre pas l'un ou l'autre cas de

(1) Comme fruit spirituel, la récitation quotidienne du chapelet chaque soir, par tous les temps, apparaît déjà digne d'attention; une moyenne de 150 personnes, dont 30 à 40 hommes, se réunissent à la grotte à cet effet. Nous les avons vus le 19 décembre dernier, continuer leur chapelet sous une pluie battante sans qu'aucun des hommes voulût se couvrir. Ce soir-là même, à 9 heures... la sœur portière n'osait fermer la grille, parce que deux hommes restaient là agenouillés dans un profond recueillement; l'un d'eux était un socialiste notoire converti par Notre-Dame de Beauraing.

(2) *S. Th.*, 3ª pars, q. XLIV, art. 3 ad 1um.

(3) *S. Th.*, 1ª 2ae, q. CXIII, art. 9 et 10. Bien naïve, cette réflexion que nous avons entendue un jour à table d'hôte, dans une pension de famille... « Soit! qu'à Beauraing ils aient des conversions, pourvu que les miracles restent à Lourdes »!!

guérison remarquable. Devant beaucoup de ces cas, la science peut hésiter à prononcer le nom de miracle. Pour qu'elle s'y refuse, si peu de chose suffit; l'absence d'un certificat du médecin traitant refusant de fournir les précisions demandées; mais dans ces guérisons où tous ses efforts à elle ont échoué, est-elle vraiment bien venue à en attribuer toute la gloire à des forces naturelles cachées ?

Concluons. Les *Études Carmélitaines* n'ont pas réussi à donner des *phénomènes psychologiques* constatés à Beauraing une explication d'ensemble cohérente, satisfaisante; elles n'ont pas réussi davantage à éliminer ni à affaiblir (1) l'interprétation surnaturelle.

Que les intentions des auteurs soient excellentes, et que, comme le dit M. Leurquin (*o. c.*, p. 511), ils aient voulu écrire pour l'honneur même de la Sainte Vierge, nous en sommes convaincu; nous osons même espérer que leurs attaques contre Beauraing contribueront à manifester le bon aloi de l'interprétation surnaturelle par la faiblesse même des autres explications.

III. La question de principe.

On peut se demander quelle est l'origine de conclusions si divergentes entre catholiques également pieux, également instruits, également au courant des sciences psychologiques et médicales. Car, de part et d'autre, défenseurs ou antagonistes de Beauraing peuvent citer en leur faveur des noms auxquels on

(1) Relevons, en terminant cette partie, une objection encore. Le petit Albert, dit-on, serait, à cause de certains faits, disqualifié comme voyant. Tout d'abord Albert n'est qu'un des enfants. Ensuite à qui d'entre nous appartient-il de fixer à la Vierge les qualités morales et religieuses de ceux à qui elle juge bon d'apparaître ? Du reste, les faits allégués contre Albert sont faux et M. de Greeff sait ce qu'a pensé Mgr l'évêque de Namur de ces accusations et le jugement qu'il a porté; nous pouvons donc nous étonner de les voir reprises encore dans les *Études Carmélitaines*.

Enfin, tous ces faits fussent-ils vrais, fussent-ils même bien plus graves, qu'en résulterait-il ?... Un indice de plus de l'action divine; car si l'enfant était tel qu'on le décrit, c'est une conversion remarquable qui s'est opérée. Un prêtre, mieux placé que n'importe qui pour le surveiller et le connaître dans l'intimité, déclare : « Si je n'avais pas cru à Beauraing, j'y croirais depuis que je connais de près le petit Albert ».

ne peut reprocher ni une théologie rudimentaire, ni la crainte de l'effort intellectuel, ni le manque de probité scientifique. Leurs divergences proviennent-elles, en dernière analyse, d'une différence dans *la connaissance des faits* ou d'un *désaccord dans la méthode, dans les principes de recherche ?*

Certes, pour beaucoup des adversaires de Beauraing, c'est une connaissance insuffisante des faits, des personnages en cause surtout, qui nous semble motiver leur jugement défavorable. Un contact prolongé avec les enfants, faisant entrer dans leur vie intime, permettrait bien mieux d'apprécier leur sincérité et leur témoignage, qu'un bref tête-à-tête d'enquêteur, ou que des notes d'interrogatoire nécessairement incomplètes, sèches et arides, qui laissent échapper tant de choses. Quand il s'agit d'enfants surtout, c'est peu à peu, dans l'intimité, que leurs pensées et leurs sentiments se révèlent (1).

Mais à notre avis, chez d'autres adversaires de Beauraing, outre cette insuffisante connaissance des faits, il y a aussi une divergence dans les principes ou dans la manière de les comprendre. M. Dalbiez a le mérite d'avoir attiré l'attention sur ce point et d'avoir nettement posé la question. Le titre même qu'il donne à son article « Miracle et logique », le reproche qu'il nous fait de violer trois fois en quinze lignes le « principe d'économie » qu'il a posé, l'accusation de « miraculisme » qu'il formule, son éloge de M. De Greeff, comme modèle dans l'intelligence du principe d'économie, tout cela semble marquer une différence d'idées, de méthode, portant sur le jugement même du miracle.

Cette divergence d'idées se laisse malaisément fixer en formules nettes, car nulle part elle n'est exprimée clairement;

(1) Aussi ne comprenons-nous guère le reproche fait au P. Maes d'être « resté trop longtemps à Beauraing » (p. 325, note) et « d'avoir ainsi nui à son enquête ». La critique historique n'accorde-t-elle pas, lorsqu'il s'agit d'événements contemporains, une valeur toute particulière au témoignage et au jugement de ceux qui se trouvent sur place ?... Aussi, comprenons-nous difficilement que tel critique anglais, écrivain de valeur cependant, puisse écrire contre Beauraing, sans avoir pris la peine de se rendre sur les lieux et d'examiner par lui-même...

elle se révèle plutôt à l'état de tendance agissant de façon inconsciente; c'est de l'ensemble des écrits que nous devons la déduire. Cette divergence, pensons-nous, s'accuserait fortement, si, de part et d'autre, nous avions à répondre à ces trois questions :

1° Jusqu'où est-il légitime de porter la défiance en présence d'un fait rapporté comme miraculeux ?

2° Quel est le sens à donner à la « priorité » de l'hypothèse naturelle ?

3° Quels sont les critères d'une véritable apparition ?

1. La prudence ne permet pas d'admettre d'emblée le récit d'un fait extraordinaire; un miracle ne se suppose pas, mais doit se prouver. Cependant, dans la preuve du *fait matériel*, les règles ordinaires de la critique historique sur la véracité des témoins restent légitimes et, *appliquées dans toute leur sévérité*, restent suffisantes, pensons-nous avec les bons auteurs (1).

Certains de nos antagonistes se contentent-ils de ces règles ? A en juger par la méthode et les procédés employés et même par certaines expressions (2), le miracle, comme tel, semblerait avoir contre lui une présomption de droit. Moi qui viens vous raconter un fait d'apparence miraculeuse, je dois être supposé avoir mal vu, mal entendu, mal jugé; vous pouvez, vous, auditeur, et vous devez m'attribuer de la naïveté, des mobiles intéressés, de l'illusion, etc., aussi longtemps que cette explication reste, non pas seulement plus vraisemblable, mais *simplement possible;* une « présomption de droit » existe d'abord contre moi, et elle subsistera aussi longtemps que je ne l'aurai pas *réfutée* et montrée impossible. La constatation du miracle peut devenir dès lors bien difficile; l'application de cette « présomption » peut se faire avec une rigueur plus ou moins grande, et il sera dans la logique du principe de manifester un certain

(1) H. Pinard de la boullaye, *Conférences de Notre-Dame*, 1931, *Le thaumaturge et le prophète*, p. 56.

(2) *Saint-Luc Médical*, 1933, n° 4, p. 211.

dédain pour tous ceux, quels que soient d'ailleurs leurs titres, qui montrent quelque inclination à prendre au sérieux et à examiner de près un fait réputé surnaturel.

Cette tendance qui ne s'avoue nulle part expressément, on la reconnaît à bien des signes chez des médecins catholiques, parfois même chez des théologiens. On la saisit dans des entretiens privés, dans des conférences; c'est une sorte de crainte d'être forcé de reconnaître un fait surnaturel; avec légèreté on parlera des faveurs surnaturelles relatées dans nos vies de saints, comme si tout, ou à peu près tout, devait s'expliquer naturellement (1).

Est-il légitime d'invoquer contre le miracle en général cette sorte de « présomption de droit » ?

Est-ce raisonnable d'abord ? Je ne vois vraiment pas pourquoi des gens dont je ne soupçonne ni la véracité, ni le jugement, ni la probité, lorsqu'ils me rapportent un fait profane, ordinaire ou même extraordinaire, pourraient ou devraient être supposés dépourvus de toutes ces qualités, dès qu'ils me racontent un fait extraordinaire d'apparence miraculeuse. Pourquoi ? On en cherche en vain la raison. Il est étrange ce principe qui m'obligerait à regarder dès l'abord des enfants, jusque-là non suspects, comme des menteurs, ceux qui les ont écoutés comme dénués de tout bon sens et de toute critique, qui me permettrait de soupçonner des mobiles intéressés inavouables chez des

(1) Combien justes ces réflexions de M. G. Thibon (*La Vie Spirituelle*, 1 novembre 1934, p. 104) à propos du cas de Thérèse Neumann. « Nos conclusions ne visaient pas à la certitude mathématique. Comme toutes les analyses qui débouchent sur l'être concret et les mystères de la vie intérieure, elles renferment trop d'irrationnel pour avoir cette prétention. Nous savons aussi qu'elles ne sauraient convaincre les *cliniciens en tant que tels*. Mais la médecine n'est nullement une science autonome : le problème concret de l'hystérie est plus psychologique que médical. Quel médecin pourrait se faire fort de distinguer, sans dépasser sa science, les visions de sainte Thérèse ou les stigmates de saint François des phénomènes apparemment similaires que présentent les malades ? Tout le monde fera appel ici à des critères extérieurs à la médecine : jugements par communion affective, considération des ensembles, des résultats psychologiques et sociaux, de la moralité et de la puissance créatrice des saints. »

personnes connues jusqu'ici par leur sérieux et leur probité, qui justifierait un sans-gêne étonnant à fouiller dans l'histoire des familles et à éclabousser des personnes respectables... Combien plus étrange encore se révèle ce principe lorsque l'ensemble des suppositions ainsi faites aboutit à heurter le bon sens par une accumulation d'invraisemblances, comme nous l'avons montré. La « présomption de droit » contre le miracle est-elle donc si contraignante ?

Le miracle d'ailleurs est-il chose si « invraisemblable » que le suppose cette « présomption » en sens contraire ? Nous ne le pensons pas... Ce n'est en tout cas ni la doctrine de saint Thomas, qui a bien soin, lorsqu'il définit le miracle « factum insolitum » de faire remarquer que le mot « insolitum » ne signifie pas « rare » mais « tranchant sur le cours ordinaire des choses » (1); ce n'est pas la doctrine de Benoît XIV dans son célèbre traité (2); ce n'est pas non plus la doctrine des grands théologiens. Le miracle, peut-on dire, loin d'être rare, se trouve dans l'Église catholique à l'état habituel. Expliquons notre pensée. L'Église fondée par le Christ doit être continuellement et facilement reconnaissable; elle doit manifester certaines notes qui la mettent à part; l'une de ces notes, c'est la sainteté, et un des signes de cette sainteté (exigé par exemple avant toute béatification ou canonisation), c'est le miracle lui-même. L'Église qui continue le Christ continue ici-bas son action thaumaturgique; elle ne serait plus ce qu'elle doit être si le miracle cessait tout à fait. Rien donc ne justifie théologiquement contre le miracle cette défiance que, faute de mieux, nous appelons une « présomption de droit ».

Cette attitude, que nous regrettons chez nombre d'intellectuels catholiques à l'heure présente, ne viendrait-elle pas, inconsciemment nous le voulons bien, d'une certaine crainte de devoir reconnaître l'intervention divine dans les affaires

(1) *Comment. in II Sent.*, dist. 18, q. 1, a. 3 ad 2^{um}; citation faite par Benoît XIV : cf. référence suivante.

(2) *De servorum Dei beatificatione et canonizatione*, Lib. IV, pars 1, cap. 1, n. 5.

humaines, d'un désir exagéré de présenter le catholicisme comme quelque chose de « parfaitement raisonnable » ?

L'intervention divine ! Mais n'est-elle pas ordinaire, continuelle dans la vie intérieure des âmes ? Dieu n'est-il pas présent au fond de l'âme, illuminant, inspirant, et d'autant plus continuellement que l'âme s'abandonne plus complètement à son action ? Que cette action se rende sensible sous forme de locutions, d'apparitions, serait-ce donc si étrange envers des âmes avec lesquelles il est entré dans une grande familiarité ? Ne faut-il même pas s'y attendre parfois ? Et ce qu'il fait envers de saintes âmes, pourquoi ne pourrait-il pas le faire, suivant ses desseins, envers des âmes moins parfaites, des pécheurs même ?

D'ailleurs il restera toujours, dans le catholicisme, dans ses dogmes, dans son histoire, dans l'action de la Providence, quelque chose de transcendant que la raison ne pourra comprendre, qui se tiendra au-dessus d'elle, qui apparaîtra plus mystérieux, plus « merveilleux » qu'humainement « raisonnable ». La doctrine des dons de l'Esprit-Saint, n'est-ce pas cela ?

Les apparitions du reste, ne l'oublions pas, ne sont pas des miracles proprement dits, des dérogations aux lois de la nature physique; si on peut les traiter comme « miracles » puisqu'elles n'ont lieu que par intervention directe de Dieu, elles rentrent plutôt, cependant, dans la catégorie des rapports de l'âme avec Dieu, manifestés de façon sensible; motif de plus de ne pas invoquer contre elles une « présomption de droit ».

Il est très juste et très vrai *(Études Carmélitaines*, p. 374) « que ce n'est vraiment pas le moment, lorsque de trop nombreux psychologues et psychiâtres publient des travaux où la mentalité du croyant est rapprochée de celle de l'enfant et du sauvage, de leur fournir du matériel documentaire à l'appui »; mais l'on se fait illusion, selon nous, si l'on croit pouvoir les ramener à la religion, en leur cachant les merveilles que Dieu, quand il le veut, opère dans son Église.

2. La seconde question que nous avons formulée n'est qu'une conséquence de la première; la réponse va donc nous séparer de même. Si le miracle a contre lui une présomption

de droit, l'explication naturelle a en sa faveur la même présomption. Ce ne sera plus assez pour elle d'être examinée en premier lieu, d'obtenir la première place dans notre considération, mais elle aura pour ainsi dire « droit de cité », l'hypothèse surnaturelle étant reléguée dans le lointain. Le passage de l'ordre « possible » à l'ordre « réel », péché mignon de M. De Greeff, est désormais justifié. Il me suffit de montrer un objet qui *a pu* effrayer les enfants pour conclure qu'*il les a réellement* effrayés... Toute explication d'ordre naturel comme le mensonge, la simulation, les mobiles intéressés, a en sa faveur une priorité de droit dès qu'elle est mise en face d'une explication surnaturelle. Les sauts d'ordre logique n'ont plus de quoi étonner. Le système les permet et les justifie en vertu d'un principe réflexe... Et l'on n'hésitera pas à poser certaines conclusions dépassant manifestement les prémisses. Dans la recension des *Faits mystérieux de Beauraing* (*Rev. Quest. scient.*, sept. 1933, p. 324), le P. Maréchal écrivait : « Un dialecticien exigeant ne manquera pas de constater quelque disproportion entre les prémisses qui feraient attendre un simple « non constat » et la conclusion négative si catégorique. Il est possible que l'enquête scientifique à laquelle échappent fatalement certains impondérables doive s'immobiliser dans un « non constat; il semble moins probable qu'elle justifie jamais une conclusion radicale ». Mais si! cette conclusion radicale est justifiée, elle est même exigée, au nom d'un principe de logique, le « principe d'économie » qui impose toujours la conclusion la plus simple. Car c'est bien à cela, nous semble-t-il, que revient l'article *Miracle et logique* de M. Dalbiez (*Études Carmélitaines*, 1934, p. 360). Cet article nous a mieux fait saisir pourquoi certains avaient reproché à M. Fransen de mettre l'hypothèse surnaturelle sur le même pied qu'une hypothèse naturelle (1).

Mais ce principe : « que l'explication la plus simple est toujours à préférer » n'est-il pas équivoque et même dangereux ?

(1) *Saint-Luc Médical*, 1933, n° 4, p. 211 et *N. R. Th.*, sept. 1933, p. 7-14.

Il est trop clair d'abord qu'il ne vaut que pour autant que cette explication « plus simple » reste plus vraisemblable (1).

« On n'explique pas logiquement un fait, en recourant à une explication qui est simple, mais qui est tout à fait invraisemblable en elle-même ».

Quel sens donne-t-on alors à ce mot « simple » ? Le principe énoncé ne peut être dirigé contre nous qu'avec le présupposé que : « l'explication naturelle est toujours plus simple et plus vraisemblable que l'hypothèse surnaturelle ». Or nous croyons avoir montré plus d'une fois au cours de cet article combien embrouillée, disparate pouvait être une explication naturelle telle que celle qui est proposée pour Beauraing. D'autre part, qu'une explication naturelle soit *toujours* plus *vraisemblable* qu'une explication surnaturelle, aucun catholique, respectueux de sa foi, ne peut l'admettre. Ce serait un des principes du rationalisme (2).

De plus, le « principe d'économie » ne peut se substituer aux arguments, aux indices qui appuient une hypothèse; il ne peut rendre *certaine* une conclusion qui ne se dégage qu'avec probabilité de ses prémisses. Prenons par exemple une guérison, susceptible de deux explications : la suggestion l'expliquerait peut-être, mais les circonstances dans lesquelles elle est survenue, après plusieurs années d'efforts impuissants de praticiens distingués, après neuvaine, attouchement de relique, semblent indiquer une intervention divine sortant de l'ordinaire. Et de pareils cas sont nombreux. Quel est donc le principe logique qui m'obligerait en ce cas à rejeter, à nier l'intervention surnaturelle ? La logique m'impose tout au plus de ne pas écarter absolument l'explication naturelle et de ne pas regarder comme certaine l'intervention divine. Mais quelle faute de logique commet donc la mère de famille, qui, ayant ainsi obtenu après la prière une

(1) *Les sophismes de M. Dalbiez*, par M. l'abbé Voss, *Officiel de Beauraing*, 1er décembre 1934.

(2) *Dictionnaire apologétique de la foi catholique*, article « *Miracle* » par le P. DE TONQUÉDEC, p. 525 sq.

guérison que les médecins n'avaient pu lui donner, dit que « c'est le bon Dieu ou la Vierge qui l'a fait ».

Le défaut de logique se trouve plutôt chez ces médecins, même catholiques, qui, en pareil cas, oublieux de leurs efforts impuissants, posent comme *établie* l'hypothèse de la suggestion pour le seul motif qu'elle est *possible.*

Au fond cette *priorité* de l'hypothèse *naturelle*, inconsciemment postulée ici, n'amène-t-elle pas logiquement à poser, comme insoluble, cette fameuse objection contre le miracle, tirée des *forces inconnues* de la nature ? Et votre attitude se retourne contre les principes de notre apologétique (1).

3. Nous serions vraiment curieux de connaître la réponse de certains de nos contradicteurs à la question : « Quels sont les critères d'une véritable apparition ? » et, s'ils admettent que la Sainte Vierge a réellement apparu à sainte Bernadette, d'apprendre d'eux la raison de leur croyance. Il ne suffit pas de répondre qu'en bons catholiques ils acceptent le jugement de l'Église qui pratiquement a reconnu l'authenticité des apparitions de Lourdes; l'Église a bien dû s'appuyer sur certains critères. Or, étant donné leurs principes de méthode, nous nous demandons ce qui peut subsister comme critère de l'action surnaturelle.

D'un côté tout détail de l'apparition dont le voyant aura déjà eu quelque idée auparavant *doit* être attribué soit à la suggestion soit à l'élaboration du subconscient. Cette pensée est clairement exprimée p. 297, lorsque, parlant de Banneux, M. De Greeff écrit : « Pour Banneux, la question ne pourrait se poser qu'après qu'il serait établi avec certitude que Mariette Beco ne connaissait absolument rien de Beauraing quand elle eut des visions », et,

(1) De plus, que répondrons-nous à ceux qui, rejetant tout surnaturel, expliquent tous les phénomènes de la vie intérieure, depuis la conversion jusqu'aux états les plus élevés par un simple processus naturel. La grâce divine s'insère d'une manière insensible dans le cours de nos pensées et de nos affections; souvent les antécédents de la conversion, le milieu, l'ambiance, les lectures, les influences, fourniront une explication qui semblera plus *simple*, plus plausible, moins compliquée que celle de la grâce ! Et voilà la grâce divine supprimée.

citant le Dr. Ladon : « On objectera que Mariette Beco a déclaré qu'elle ignorait tout de Beauraing. Nous savons bien que cette déclaration, faite en toute bonne foi, ne prouve rien : c'est une des tâches élémentaires de l'inconscient d'imposer l'oubli systématique des faits désagréables. »

Le même présupposé apparaît encore dans cette recherche patiente de toutes les idées, images, sensations, que les voyants auraient pu tirer de leurs lectures, de leurs entretiens, de leurs relations. On veut à tout prix dégager tout ce dont le subconscient aura pu s'alimenter, ce subconscient qui a une si merveilleuse puissance. Or, à ce sous-conscient, le « principe d'économie » confère des droits non moins merveilleux. Qu'il soit seulement établi que le subconscient ait *pu* agir, on aura le droit de conclure, grâce au « principe d'économie », que c'est à lui que *doit* être attribuée l'origine de la vision, et donc qu'il *a agi*.

Combien d'apparitions subsistera-t-il dans la vie des saints qu'on ne puisse avec quelque apparence de raison attribuer au subconscient. Du Christ, de la Vierge, des saints qui leur apparaissent, ils avaient bien déjà quelque idée; des paroles qu'ils entendent d'eux, des instructions qu'ils reçoivent, combien se manifestent comme tellement nouvelles qu'elles ne puissent s'expliquer par leurs lectures antérieures, leurs méditations, bref par l'action du subconscient ?

D'autre part, pouvons-nous recourir aux indices du surnaturel, donnés habituellement dans les traités du discernement des esprits, la joie spirituelle, la certitude, le changement de vie, les fruits de conversion ?... Non; « ces indices n'ont aucune valeur au point de vue scientifique ni à aucun autre point de vue » (1).

Mais comment, alors, pourrons-nous encore discerner l'intervention spéciale du Tout Puissant de l'action diabolique ou de l'action des causes naturelles ?

4. Resterait à voir si les principes excessifs, que nous venons de constater, n'ont pas exercé une mauvaise influence sur

(1) *Saint-Luc Médical*, 1933, nº 4, p. 209, cf. *N. R. Th.*, sept.-oct. 1933, p. 713 et 714.

l'exposé historique lui-même. Un préjugé, surtout s'il porte sur la méthode, peut déformer une enquête en tout ou en partie. L'historien rationaliste qui écrit la vie de Jésus, convaincu que le miracle est impossible, considérera à priori tout merveilleux comme non avenu, comme invention de l'imagination populaire, addition postérieure, évolution de la croyance, que sais-je ? En conséquence, il datera autrement les textes, y découvrira des couches rédactionnelles successives, des interpolations, y pratiquera des suppressions jugées nécessaires, etc.

Le récit des faits, tel qu'il nous est offert dans l'enquête des *Études Carmélitaines*, n'aurait-il pas peut-être lui aussi subi l'influence des principes inexacts dont on s'est inspiré ? Si vraiment une apparition ou un miracle a contre soi une présomption de droit, si, en vertu du « principe d'économie », je dois donner le pas à l'explication naturelle, si je dois supposer le mensonge, la simulation, l'erreur, la naïveté, aussi longtemps que c'est possible, plutôt que d'admettre l'explication surnaturelle, je n'arrive plus à l'étude des faits comme l'enquêteur impartial, ouvert à toutes les données du problème, entièrement indifférent au résultat de ses recherches. Même malgré moi, ma méthode apparaîtra par endroits subjective; à priori, elle aura quelque analogie, lointaine évidemment, avec la méthode des rationalistes faisant l'histoire de l'Évangile.

De ce point de vue, on peut noter et regretter déjà dans les fameux articles des *Études Carmélitaines* certains traits : l'étalage pompeux des principes de la critique historique, le rappel trop fréquent de la propre compétence et de l'incompétence des autres. La critique historique est au fond le bon sens méthodiquement adapté, et il y a tout de même beaucoup de bon sens, dès les débuts, à Beauraing, chez les parents qui refusent de croire les enfants, chez la mère Degeimbre en particulier, qui va à la grotte munie d'une lanterne et d'un bâton, chez la Sœur Supérieure qui défend aux enfants de parler encore de ces choses, chez M. le Doyen qui se tient systématiquement à l'écart en se contentant d'observer, chez les enfants eux-mêmes qui s'efforcent de rendre comme ils

peuvent, par approximation, l'étrange sensation qu'ils viennent d'éprouver (1).

C'est déformer les faits de Beauraing que vouloir en réduire les données historiques à presque rien, comme s'efforce de le faire M. Leurquin. Les premiers témoins sont trop nombreux, leurs témoignages trop concordants sur l'essentiel, les premiers interrogatoires de M. le notaire Laurent menés avec trop d'intelligence, pour que l'on puisse se contenter de sourire et de jeter tout par-dessus bord, comme s'il n'y avait là que les éléments d'une histoire de badauds. L'influence du préjugé initial ne se révèle-t-elle pas dans cet effort pour réduire, minimiser illégitimement les données historiques, procédé que nous reprochons avec raison aux critiques rationalistes quand ils l'appliquent à nos évangiles ?

Et ne faut-il pas attribuer à la même tendance la liberté que l'on prend avec les textes ? On semble vouloir construire le récit à la place des témoins les plus rapprochés. Laissez donc un peu parler les enfants; écoutez-les; quand ils vous disent que

(1) C'est ce que nous fait remarquer très justement M. A. Pierroux dans une note manuscrite : « Voici une explication qui, je pense, réjouira M. Dalbiez, défenseur jaloux du principe d'économie. Fernande et les autres virent une forme lumineuse, une forme humaine dans l'espace. C'est une chose inusitée, étrange, extraordinaire; néanmoins, leur esprit ne peut se faire à cette idée formidable du surnaturel et, appliquant le fameux principe, ils essaient d'expliquer la chose de la façon la plus simple. Fernande dit que c'est une auto, bien qu'il lui semble que ce n'est pas cela. » Mais en essayant d'une interprétation simple, ils se rendent compte instinctivement que ce n'est pas cela, que ce ne peut être cela, que cela cadre mal avec la réalité. Notre esprit est ainsi fait : mis en présence d'un fait extraordinaire, il essaiera toujours et malgré tout de l'expliquer par tel autre qu'il puisse comprendre, ne pouvant s'élever que difficilement à ce qui le dépasse. Même remarque à faire sur la phrase suivante des *Études Carmélitaines* (*o. c.*, p. 332) : « Les premiers jours, la version majeure ne comportait qu'un mouvement de statue ». Bien que cette assertion soit extrêmement discutable, elle ne ferait pas, si elle était vraie, objection contre l'origine surnaturelle : il est normal que les enfants s'essaient à rendre comme ils peuvent, l'impression que produit sur eux un phénomène inusité, inconnu à leur expérience antérieure. Nous rappelons ce que nous avons écrit dans nos articles précédents : avril 1933, p. 340, et septembre-octobre 1933, p. 704.

c'est là à droite, du côté de la grotte, au-dessus du pont, ne modifiez pas leurs dires, ne dites pas que ce n'est pas là, que c'est dans une autre direction, d'un autre point...

Bref, nous le disons bien simplement, nous considérons comme défectueuse, parce qu'équivoque et théologiquement incomplète, la méthode employée pour attaquer Beauraing. Pour le même motif, elle nous semble dangereuse. Nous en connaissons plus d'un chez qui elle a ébranlé la croyance aux apparitions de Lourdes.

Une remarque encore avant de finir. Depuis les récentes attaques, l'histoire des événements de Beauraing paraît à plusieurs bien embrouillée. A ceux-là nous répondons : non, elle est très simple; elle se présente avec les garanties, les témoignages qui, en toute autre matière, seraient regardés comme convaincants. Ces témoignages avec la date du jour où ils ont été donnés, du jour où ils ont été fixés par écrit, vous les trouvez notés avec soin dans le livre du P. Maes.

Mais sur le fait le plus simple, le mieux prouvé, sur les témoignages les mieux établis, il est facile de jeter l'obscurité. ...Supposez qu'un incident se passe dans une école catholique et fasse l'objet d'une double enquête : de la direction de l'école qui aboutisse à déterminer tel ou tel fait plus ou moins répréhensible, passible de telle ou telle sanction; d'un inspecteur anticlérical, persuadé d'avance que toute école catholique doit dissimuler des scandales, que les interrogatoires faits par la Direction, étant intéressés, n'ont aucune valeur, que les enfants ont été stylés à lui fournir des réponses préparées d'avance (l'équivalence de la version moyenne); s'il se met à interroger sous l'influence de cette idée, comment va-t-il conduire l'enquête ? Dans le moindre geste des enfants, dans un simple clin d'œil, que de choses il croira découvrir; comme il groupera et regroupera les témoignages! Quiconque lira son exposé trouvera que « tout cela est bien embrouillé » et qu'il doit y avoir là-dessous bien des choses sur lesquelles il importerait de faire la lumière...

N'est-ce pas un peu là l'histoire de l'enquête de M. De Greeff,

malgré ses excellentes intentions ? Et ceux qui ne tiennent pas compte de cet état d'esprit et jugent par lui des faits de Beauraing ne doivent-ils pas trouver tout cela peu clair ? A ceux-là nous souhaitons un contact simple, direct, ouvert avec les faits, avec les personnes surtout, et une méthode plus souple, plus accueillante dans leur enquête.

Concluons. L'épreuve du temps, si fatale à tout ce qui est d'origine humaine, semble au contraire mettre mieux en lumière l'origine surnaturelle des visions accordées aux cinq enfants de Beauraing et manifester toujours davantage l'insuffisance des explications naturelles successivement proposées. A mesure que s'écoulent les mois et les semaines, s'augmente aussi le nombre des conversions inattendues, qui révèlent « le doigt de Dieu ». Cette œuvre, telle qu'elle se présente, seule pouvait la réaliser Celle qui peut dire en vérité « Je convertirai les pécheurs »; dans la réalisation de sa promesse, l'apparition livrait sa « carte d'identité ». Là nous semble résider la preuve péremptoire, suffisante par elle seule, au-dessus de toutes les attaques, en dehors de toutes les critiques de la science. Cette preuve, aussi puissante que simple, peut se fortifier de jour en jour, selon qu'avec plus de ferveur nous demanderons à Notre Dame de Beauraing de réaliser son œuvre; car, si elle a dit : « Je convertirai », elle a dit aussi « Priez ».

Arlon. J. B. LENAIN, S. I.

ACTES DU SAINT-SIÈGE

S. CONGRÉGATION DES SACREMENTS

Administration du sacrement de Confirmation par un simple prêtre (Instr. 20 mai 1934. — *A. A. S.*, XXVII, 1935, p. 11 ss.).

Des trois parties de l'Instruction nous reproduisons intégralement la première; sur les deux autres, le commentaire fournira les indications nécessaires.

I

Novae Instructionis necessitas post promulgatum Codicem I. C. et post quasdam editas resolutiones quoad Confirmationis Ministrum et confirmandorum aetatem.

1. Sacramenti Confirmationis disciplina, notabiliter iam per Codicem iuris canonici innovata (can. 780-800), post ipsum Codicem promulgatum, luculentius est nonnullis locis explanata, quibusdam proditis resolutionibus ad dubia interdum delata Pontificiae Commissioni ad Codicis canones authentice interpretandos, aut quaestionibus propositis Sacrae Congregationi de disciplina Sacramentorum, prout cuiusque Coetus postulabat ambitus et competentia. Cum igitur expediens foret integram ad rem prae oculis perspectam atque enucleatam habere disciplinam huiusce Sacramenti moderatricem, praesertim cum ipsum confertur per simplicem Sacerdotem, ex Sedis Apostolicae deputatione, opportunum visum est novam conficere atque edere Instructionem, quatenus fieri contingat, absolutam, quae nempe omnia scitu et factu necessaria complectatur, tum quod ad ministrum, tum quod ad subiectum, tum etiam quod ad ipsum ritum attinet, ut hoc Sacramentum quo, tamquam baptismi complemento, Spiritus Sancti plenitudo (1) confertur, graviter, rite ac religiose, prout ipsius sanctitatem decet, administretur.

Duplex hucusque, postremis nostris hisce temporibus, praefatae necessitati prospiciebat Instructio, quarum altera, iussu edita Supremae S. C. Romanae et Universalis Inquisitionis anno 1888,

(1) S. THOMAS, *Sum. th.*, p. III, quaest. 72, art. 2.

inde a promulgato Codice I. C. magna ex parte obsolevit; altera vero, quamvis recentior, in appendice relata Ritualis Romani, auctoritate Ssmi D. N. Pii Papae XI ad normam Codicis I. C. accommodati (1), additamentis opportunis, processu temporis invectis, equidem et ipsa indigere comperta est.

De nova igitur hac Instructione conficienda ac vulganda, seu de quibusdam addendis vel demendis duabus memoratis Instructionibus et in unicam conflandis, mature disceptatum est in Plenario Coetu EE. PP. huius Sacrae Congregationis de disciplina Sacramentorum habito die 21 Decembris 1928 in Palatio Apostolico Vaticano, praehabito unanimi voto EE. Patrum Inquisitorum Supremae S. C. S. Officii tum super necessitate eiusdem instructionis noviter edendae, tum super competentia in huiusmodi expediendo negotio ad hanc S. Congregationem de Sacramentis spectante: immutationes vero inducendae ab iisdem EE. Patribus statutae, ministrum Sacramenti et subiectorum aetatem respicientes, quasque Ssmus ratas habuit ac confirmavit die 31 Decembris 1928, in praesenti Instructione singillatim digestae perhibentur.

2. Quod ad ministrum prae primis attinet Sacramenti Confirmationis, dogmaticam definitionem Concilii Tridentini (2) mutuatus Codex I. C., canone 782 ordinarium huius Sacramenti ministrum solum Episcopum edicit, extraordinarium vero ministrum presbyterum, cui vel iure communi vel peculiari Sedis Apostolicae indulto facultas huiusmodi concessa sit. Ob eorum praecellentiam hac facultate ipso iure reapse fruuntur, praeter S. R. E. Cardinales (can. 239 § 1 n. 23), Abbas vel Praelatus *nullius*, Vicarius et Praefectus Apostolicus, licet charactere episcopali carentes, qui tamen ea valide uti nequeunt, nisi intra fines sui territorii et durante munere tantum (can. 782 §§ 1, 2, 3), dummodo episcopali dignitate etiam insigniti non sint.

At praeter memoratos Praelatos, iure communi tali privilegio fruentes, non semel accidit ut in aliquibus omnino extraordinariis locorum et temporum adiunctis quarumdam regionum Americae Latinae, in quibus ordinarii seu nativi ministri, nempe Episcopi, copia forte non suppetit, gravi ideo et urgente exstante causa, Sancta Sedes quodammodo compellatur etiam ad simplicem

(1) Editio typica, a. MDCCCCXXV.
(2) Sess. VII, *de confirmatione*, can. 3.

Sacerdotem deputandum, tamquam Sacramenti confirmationis extraordinarium ministrum, ut illud scilicet ex apostolico indulto christifidelibus conferat. Hisce tamen casibus, admodum singularibus, semper fuit Ecclesiae mens et sedula cura, ut hic veluti suffectus ordinario confirmationis administer, quatenus fieri posset, in aliqua esset ecclesiastica dignitate constitutus, atque in propriae territorio dioecesis, ita ut v. g., usu Pontificalium frueretur ceterisque honorificis gauderet privilegiis atque insignibus, quae competere solent Protonotariis Apostolicis (1). Huius praescriptionis ratio est materna Ecclesiae sollicitudo, qua iugiter cavet ne quid detrimenti capiat reverentia Sacramento debita et offensionis pia christianae plebis exspectatio Episcopi persona orbatae, atque ut confirmationis administratio, quatenus sinit substituti ministri persona, conspicuo splendore ac praeclara sollemnitate fiat.

Re autem vera huic Sanctae Sedis agendi rationi consonat facultas, quae sub n. 3 recensetur in Litteris Apostolicis Pii Papae XI, diei xxx Aprilis an. MDCCCCXXIX, quibus Ordinariis, Sacerdotibus et christifidelibus dioecesium ac ditionum Americae Latinae privilegia ac facultates ad decennium conceduntur (2), et quae hisce exprimitur verbis :

«... Ordinarii locorum deputare possunt ad Sacramentum Confirmationis administrandum Sacerdotes, quantum fieri potest, in aliqua dignitate ecclesiastica constitutos, vel munere Vicarii Foranei fungentes; nunquam vero simplices Sacerdotes, commorantes illis in locis, in quibus praedictum Sacramentum administrandum erit : servata nova S. Congregationis de disciplina Sacramentorum *Instructione* pro simplici sacerdote ex Sedis Apostolicae delegatione Sacramentum Confirmationis administrante ».

Huc etiam redit praxis ab hac S. Congregatione servata in Apostolicis indultis concedendis Sacerdotibus simplicibus, ut Confirmationem conferre valeant quibusdam in casibus reapse singularibus : semper enim eadem S. Congregatio cavit, prout adiuncta ipsa sinebant, ut hi vel Protonotarii Apostolici dignitate praefulgerent, vel ut ad huiusmodi munus dignius explendum tales renuntiarentur.

(1) Pius X, motu propr. *Inter multiplices*, 21 febr. 1905; Pius XI, const. *Ad incrementum*, 15 aug. 1934.

(2) *Acta Ap. Sedis*, a. XXI, p. 554.

Suae tuendae praxi tum quoad extraordinarii ministri requisitam dignitatem, tum quoad memorata loca Americae Meridionalis (Latinae), quibus veluti privative indulta Apostolica ad rem largiebatur, omnem ad haec usque tempora adhibuit curam S. Congregatio de Sacramentis. Attamen aliquot abhinc annis pluries RR. locorum Ordinarii requisierunt an praefatae praxi derogare opportunum censeret, etiam ad Europae regiones nonnullas idem extendendo privilegium Americae Meridionali concessum sub similibus adiunctis; et haec eadem S. Congregatio in una *Namurcen. et aliarum* diei 25 Ianuarii 1924, sequens proposuit Plenario EE. PP. Conventui dubium diluendum : « An praxis deputandi sacerdotes episcopali charactere carentes ad Sacramentum Confirmationis administrandum, etiam in posterum servanda sit intra limites hactenus praefinitos, vel potius, instantibus gravibus et urgentibus causis, extendenda sit ad alias regiones etiam in Europa in casibus particularibus », et responsio prodiit : « *affirmative* ad I partem, *negative* ad II et ad mentem ». Mens vero EE. PP. fuit « quod nihil esset immutandum in disciplina Ecclesiae, quam hactenus servavit et vetuit immutari H. S. C., factis tantummodo nonnullis exceptionibus pro aliquibus regionibus in America Meridionali, ubi servari non potest ius commune ob extraordinaria rerum et personarum adiuncta. Equidem simplex sacerdos est minister extraordinarius Sacramenti Confirmationis per deputationem Sedis Apostolicae. Quodsi ex aliis regionibus exhibeantur huiusmodi petitiones, S. Congregatio suadeat Episcopis oratoribus ut recurrant ad S. Sedem pro obtinendo Episcopo Auxiliari seu Coadiutore, vel opem petant, pro huiusmodi Sacramento administrando, ab Episcopis finitimarum dioecesium ». Quod quidem responsum a Ssmo in Audientia diei 26 Ian. 1924 fuit confirmatum.

3. Duplex altera quaestio post Codicis promulgationem proposita, respiciebat mensuram aetatis confirmandorum, atque utraque fuit nuper per competentia S. Sedis organa resoluta.

Haec enim praecipit canon 788 in subiecta materia : « Licet Sacramenti Confirmationis administratio convenienter in Ecclesia Latina differatur ad septimum circiter aetatis annum, nihilominus etiam antea conferri potest, si infans in mortis periculo sit constitutus, vel ministro id expedire, ob iustas et graves causas, videatur ». Hinc quaesitum fuit a Pont. Commissione ad Codicis canones authentice interpretandos utrum relatus canon constituat

tantum normam directivam, an potius vere praeceptivam : et EE. PP. eiusdem Pontif. Commissionis in Plenario Coetu diei 7 Iunii 1931, proposito dubio : « An canon 788 ita intelligendus sit ut Sacramentum Confirmationis in Ecclesia Latina ante septimum circiter aetatis annum conferri non possit nisi in casibus, de quibus in eodem canone », responderi mandarunt : *Affirmative.*

Quoniam vero in Hispania et alicubi, praesertim in America Meridionali, viget consuetudo administrandi Sacramentum Confirmationis pueris ante usum rationis, etiam immediate post collatum baptismum, a Sacra Congregatione de disciplina Sacramentorum, edita supradicta responsione, quaesitum fuit an talis consuetudo adhuc servari possit.

In Plenario itaque Coetu Emorum Patrum huius Sacrae Congregationis, habito die 27 Februarii 1932, re mature discussa, proposito sequenti dubio : « An consuetudo antiquissima in Hispania et alicubi vigens ministrandi Sacramentum Confirmationis infantibus ante usum rationis servari possit, Emi Patres responderunt : *Affirmative et ad mentem* ». « Mens est ut, ubi Sacramenti Confirmationis administratio differri potest ad septimum circiter aetatis annum, quin obstent graves et iustae causae ad normam can. 788, contrariam consuetudinem inducentes, fideles sedulo edocendi sunt de lege communi Ecclesiae Latinae, praemissa Sacrae Confirmationis administrationi illa catechesis instructione, quae tantum iuvat ad animos puerorum excolendos et in doctrina catholica solidandos, prout experientia docet ».

In Audientia diei 2 Martii eiusdem anni, referente Secretario eiusdem S. C., Ssmus Dnus Noster Pius Papa XI responsionem ratam habere et confirmare dignatus est.

Ne autem ex hac resolutione aliquis error irrepat aut non recta intelligentia de sacrorum canonum intentione et praecepto circa aetatem admittendorum ad primam Communionem Eucharisticam, declaravit eadem S. Congregatio, equidem opportunum esse et conformius naturae et effectibus Sacramenti Confirmationis, pueros ad sacram mensam prima vice non accedere nisi post receptum Confirmationis Sacramentum, quod est velut complementum baptismatis, et in quo datur plenitudo Spiritus Sancti (S. Thomas, p. III, quaest. 72, art. 2); non tamen iidem censendi sunt prohiberi quominus ad eandem mensam prius admittantur, si ad annos

discretionis pervenerint, quamvis Confirmationis Sacramentum antea accipere non potuerunt (1).

Si agitur proinde de puero, qui gravi morbo laboret, adeo ut constitutus dicatur in mortis periculo, non solum prohibitum non est illi ante septennium Sacrum Chrisma administrare, sed expedit, ut id fiat, unde ex hac vita demigrans maiorem gloriam, iuxta S. Thomae doctrinam (p. III, quaest. 73, art. 8 ad 4), in caelis consequatur. Aliae insuper iuxta probatam plurium Theologorum sententiam (2) esse possunt legitimae causae, praeter consuetudinem iam memoratam, antevertendi septennium in collatione huius Sacramenti, et praesertim cum praevidetur futura diutina absentia Episcopi vel Presbyteri, cui facta sit facultas illud administrandi, vel alia urget necessitas seu iusta et gravis causa.

Depuis le Code, le Saint-Siège a déjà eu plusieurs fois l'occasion d'expliquer certains canons relatifs à la discipline du sacrement de Confirmation. On constate depuis un certain nombre d'années dans l'Église une tendance à procurer plus tôt et à plus de fidèles la grâce de ce sacrement.

Ainsi des Ordinaires eussent voulu voir étendre à beaucoup de diocèses la faveur dont jouissent les Ordinaires de l'Amérique méridionale, à savoir de pouvoir déléguer de simples prêtres pour administrer la Confirmation. Le Saint-Siège n'a pas cédé à ces instances (Rép. du 26 janvier 1924). D'aucuns auraient aussi voulu revenir à la coutume, depuis longtemps abolie dans l'Église latine, de confirmer les enfants avant l'âge de raison. C'est ce que semble insinuer la question posée à la Commission d'interprétation et résolue par elle le 16 juin 1931 (3). Sur ce point encore le Saint-Siège maintient la discipline séculaire de l'Église. Il ne condamne d'ailleurs pas la coutume d'administrer plus tôt le sacrement de confirmation, là où elle est déjà établie (4). On rappelle du reste qu'il y a des exceptions et que pour « de justes et graves raisons », on peut conférer ce sacrement à un enfant qui n'a pas atteint l'âge de raison.

(1) Resolutio S. C. de disciplina Sacramentorum diei 30 Iunii 1932 relata in *Acta Ap. Sedis*, XXIV, p. 271 seq.

(2) Benedictus XIV, in lib. 7, cap. X, n. 5, 6 et 7 *de Synodo dioecesana.*

(3) *N. R. Th.*, 1931, p. 825.

(4) Cfr *S. C. de Sacr.* Rép. 27 févr. 1932. — *A. A. S.*, XXIV, 1932, p. 271. — *N. R. Th.*, 1933, p. 675 et 727.

N. S. P. le Pape a confié à la S. Cong. des Sacrements le soin de rédiger une nouvelle Instruction qui groupât ces réponses, formulât clairement la discipline actuelle de l'Église et fournît aux simples prêtres, délégués pour l'administration du sacrement de Confirmation, des directives nettes dans l'accomplissement de ce devoir.

On n'y trouvera à peu près rien d'absolument neuf, et l'on s'étonne un peu de l'émoi qu'avait causé dans certains esprits l'annonce de sa promulgation. Elle pourrait toutefois fournir l'occasion opportune de rappeler aux fidèles que, dans la pensée et la discipline de l'Église latine, la Confirmation devrait être administrée aux enfants, dès qu'ils ont atteint l'âge de raison et possèdent des notions suffisantes pour recevoir dignement le sacrement (1). Il suffira pour cela de l'initiative des Évêques; car l'Instruction ne fait pas directement allusion à des coutumes abusives qu'il faudrait corriger.

L'Instruction est divisée en trois parties. La première rappelle les interventions du Saint-Siège en cette matière depuis la promulgation du Code et en met ainsi en lumière toute la signification : 1°) quant au cas du simple prêtre, ministre du sacrement; 2°) quant à l'âge du confirmand. La troisième reproduit littéralement les rites et cérémonies du nouveau Rituel pour l'administration de la Confirmation par un simple prêtre (*Appendix ad Rit. Rom.* — De Confirmatione). Quant à la seconde partie, comme le montrera un examen attentif, elle ne diffère que par des détails de l'Instruction donnée par le Rituel à cette occasion. Ainsi au n. 3, le nouveau texte dit que le Saint Chrême doit avoir été *consacré;* l'ancien emploie le mot : *benedictum.* Alors que le Rituel reproduit textuellement le c. 788 sur l'âge des confirmands, l'Instruction renvoie à ses explications du début. Mais au n. 7, l'Instruction commente brièvement les mots *sufficienter instructus* du can. 786 : « *scilicet, pro suo captu, de natura, dignitate, effectibus ac dispositionibus ad digne Sacramentum huiusmodi recipiendum* ». On sera évidemment frappé de l'analogie entre ces dispositions et celles que requiert la réception fructueuse du sacrement d'Eucharistie par les enfants. Les commentaires abondants écrits

(1) La Brochure du R. P. Patissier. s. i. sur ce sujet (Paris, Retaux, 1900) reste encore instructive et opportune aujourd'hui.

sur ces dispositions des premiers communiants peuvent servir à interpréter ces paroles de la S. Congr. des Sacrements. Il faut souhaiter que les pasteurs d'âmes les appliquent avec le zèle qu'ils ont mis à promouvoir la communion précoce des enfants.

Ce même n. 7 exprime le désir que les confirmands reçoivent à jeûn le sacrement, d'après un usage déjà ancien dans l'Église.

Enfin cinq lignes de cette seconde partie sont entièrement nouvelles. Elles rappellent que la dignité du sacrement exige de la part des enfants, des parrains et marraines, la propreté des vêtements et, surtout des jeunes filles et des femmes, une parfaite modestie.

J. CREUSEN, S. I.

S. CONGRÉGATION DES RITES

Suppliques pour obtenir la béatification ou la canonisation, l'extension du culte d'un Serviteur de Dieu, etc. (Instr. 15 janv. 1935. — *A. A. S.*, XXVII, 1935, 58 ss.).

La S. Congr. des Rites vient de publier une très courte instruction pour modérer ou rendre plus éclairé le zèle de ceux qui « poussent » (*actores causarum*) les causes de béatification ou de canonisation des Serviteurs de Dieu ou l'extension de leur culte. D'après le can. 2077, il est utile de soumettre au Saint-Siège des recommandations de personnes établies en dignité, soit ecclésiastique, soit civile, ou de corps constitués, pour obtenir qu'il veuille s'occuper d'une cause déterminée. Encore faut-il que les recommandations soient « spontanées et données en connaissance de cause ». Des Évêques se sont plaints de recevoir des suppliques toutes rédigées et même imprimées, au bas desquelles ils sont invités à apposer leur signature.

Le procédé, dit la S. C., ne répond pas aux prescriptions du Saint-Siège. Et elle suggère un moyen plus sincère et plus conforme au Code : que les dévots du Serviteur de Dieu envoient par exemple aux Évêques ou aux personnes dont ils désirent l'appui une bonne biographie et leur demandent « modestement » d'adresser au Saint-Siège une supplique personnelle, conforme à la conviction qu'ils auront acquise.

Ensuite la S. C. rappelle que l'on n'accorde l'extension, à de nouveaux diocèses, de l'office et de la messe d'un Serviteur de

Dieu que si celui-ci jouit depuis longtemps d'un culte formellement décrété ou, du moins, confirmé par le Saint-Siège. Encore les Évêques doivent-ils, pour faire cette demande, obtenir le consentement de leur Chapitre cathédral.

Il faut, enfin, observer toutes les prescriptions susdites, pour demander au Souverain Pontife l'extension d'une fête à l'Église universelle. J. C.

S. PÉNITENCERIE

Indulgences pour la visite des Sept églises. (Décret du 15 janvier 1935. — *A. A. S.*, XXVII, 1935, p. 60).

C'est une pratique de dévotion bien connue et fort ancienne que la visite des *Sept églises* à Rome : les quatre basiliques majeures de Saint-Pierre, Saint-Paul-hors-les-Murs, Saint-Jean de Latran, Sainte-Marie-Majeure et les trois basiliques mineures de Saint-Sébastien, Saint-Laurent-hors-les-Murs et Sainte-Croix de Jérusalem. Au VII^e^ siècle sainte Begge aurait accompli cet exercice, au XIV^e^ sainte Brigitte; saint Joseph Calasanz au XVI^e^ en faisait, dit-on, un pratique quotidienne. Saint Philippe de Néri n'a pas peu contribué à la promouvoir (1). Que cet exercice ait été au cours des siècles enrichi de nombreuses indulgences personne ne s'en étonnera, pas plus d'ailleurs que de constater que les preuves de ces concessions ne sont point parvenues jusqu'à nous, certaines et précises. Aussi le Saint-Père « poursuivant son dessein de proposer les indulgences à la piété des fidèles sous une forme claire et sûre » (2) a fixé comme suit les indulgences à gagner pour la visite des *Sept églises :* les fidèles qui, s'étant confessés et ayant communié, visiteront le même jour — plus exactement entre midi de ce jour et minuit du jour suivant, d'après le can. 923 — les sept basiliques, y réciteront à l'autel du Saint-Sacrement cinq fois le Pater, l'Ave, le Gloria et une sixième fois les mêmes prières aux intentions du Souverain Pontife, plus une prière à la Sainte Vierge et au titulaire de l'église (celle-ci à Sainte Croix de Jérusalem devra être remplacée par le Credo et l'invocation « Nous vous adorons, ô Jésus... ») gagneront pour *chaque église une indulgence plénière.* Si un empêchement indé-

(1) BERINGER-STEINEN. *Les Indulgences*, 4^e^ édit. fr. I, n. 960. *Racc.*, n. 313.
(2) *A. A, S.*, l. c. p. 61. Voir aussi *N. R. Th.* 1933, p. 927.

pendant de leur volonté ne leur permet pas d'achever en un jour leur pieux pèlerinage, ils pourront gagner cependant les indulgences pour les visites déjà accomplies.

Ce décret prévoit qu'en dehors de Rome on pourra gagner *une* indulgence plénière, aux mêmes conditions, en visitant sept églises qu'un indult spécial aurait voulu favoriser. Dans ce cas, ceux qui ne se seraient pas confessés et n'auraient pas communié gagneraient une indulgence partielle de 10 ans. É. BERGH, S. I.

Secret des correspondances relatives au for interne. (Monitum sans date; *A. A. S.*, XXVII, 1935, p. 62).

Quand on doit demander à la S. Pénitencerie des solutions de cas de conscience et surtout des pouvoirs spéciaux, on sait que les noms des intéressés sont toujours exprimés d'une manière conventionnelle : *Titius*, *Caia*. L'objet même de ces lettres exige presque toujours un secret absolu, puisque la plupart ont une relation avec la confession. Même quand le secret sacramentel n'est pas en jeu, la charité ou la justice exige le plus souvent qu'on prenne des mesures de prudence pour que l'identité des personnes ne soit point manifestée. Aussi la S. Pénitencerie rappelle-t-elle aux confesseurs surtout qu'ils ne peuvent jamais remettre les lettres, ouvertes, au procureur, par exemple de l'Ordinaire ou de l'Ordre, agent officiel de liaison avec la Curie romaine. On doit les adresser soit directement par la poste au Cardinal Grand Pénitencier ou à la Pénitencerie (Palazzo del S. Uffizio), soit par un procureur, mais sous enveloppe fermée. J. C.

BIBLIOGRAPHIE

ÉCRITURE SAINTE

Nouveau Testament.

I. Balestri, O. E. S. A. *Biblicae introductionis generalis elementa.* Rome, Couvent des Ermites de Saint-Augustin, (impression de la typographie vaticane), (28 × 19 cm.), VIII-546 p. Prix : 58 lires.

Cet ouvrage nous semble unir de façon peu ordinaire une science exégétique parfaitement informée avec un art remarquable d'exposition pédagogique. L'érudition, sûre et abondante, n'est jamais touffue ou tapageuse; c'est toujours à bon escient que l'auteur choisit, dans son trésor, les documents significatifs, et les fait servir à la formation scientifique de ses étudiants et lecteurs, dont il a placé très haut l'idéal. Par la masse des renseignements accumulés, ce livre fait songer aux « sommes » d'autrefois; mais le P. Balestri ne se borne pas à énumérer, à cataloguer; il « montre » concrètement; les tableaux synoptiques abondent; parle-t-il des versions grecques de l'Ancien Testament, il mettra en parallèle *Genèse* I, 1-5 dans les Septante, chez Aquila, Symmaque et Theodotion (p. 161); traite-t-il des versions syriaques des évangiles, les pages 265 à 269 présenteront le texte de *Matthieu* I, 18-24 dans la syriaque sinaïtique, le lectionnaire syriaque palestinien, la syriaque de Cureton, l'Harkléenne, la Peschito, etc. (chaque fois avec traduction latine et apparat critique); même chose pour les versions coptes (p. 249); les beaux caractères de la typographie vaticane rendent ici grand service. Aux règles abstraites s'adjoint immédiatement l'exemple suggestif, évocateur : par exemple, p. 72, une liste d'erreurs du texte hébreu massorétique, nées de la confusion de certaines lettres semblables de l'alphabet hébreu ancien; p. 145, une série d'omissions par homoioteleuton dans le texte massorétique et corrigibles par la version des Septante, etc. Malgré l'austérité du sujet, ce manuel intéresse, éveille la curiosité, souvent même captive; très dense, très concis, il est resté cependant de l'enseignement oral, vivant et parfaitement adapté.

Le volume, après une introduction contenant les principaux documents ecclésiastiques récents *de re biblica* (p. 1-52), comprend quatre grandes parties : 1) *Le texte de l'Ancien et du Nouveau Testament* (p. 53-277). Sur le texte et les versions de l'Ancien Testament, les renseignements fournis sont plus abondants que dans les « Introductions » catholiques antérieures, celles par exemple de Göttsberger ou de l'Institut biblique; sur le texte du Nouveau Testament le P. Balestri n'a pas prétendu rivaliser avec les ouvrages techniques spécialisés de Gregory ou Kenyon, Vogels ou Jacquier; mais

mieux que ceux-ci, il initiera l'étudiant en lui fournissant tout l'essentiel et en l'aidant méthodiquement à s'orienter; toutefois, le nº 79, consacré aux citations patristiques, est trop succinct et incomplet et on regrette que l'histoire de la critique textuelle du Nouveau Testament et de ses divers systèmes soit un peu sommaire. 2) *Le canon des livres saints de l'Ancien et du Nouveau Testament* (p. 278-386). Exposé limpide et méthodique, s'appuyant sur des textes cités in extenso et des documents reproduits dans leur entièreté. 3) *L'inspiration des Écritures* (p. 387-454). Il ne nous est pas possible de nous arrêter à ce chapitre intéressant et personnel : l'auteur y réduit les systèmes catholiques à deux groupes : au premier il donne comme chef de file le cardinal Franzelin, au second le P. Lagrange, et marque ses préférences pour ce second système qui, juge-t-il : « philosophice, psychologice, exegetice et logice magis cohaeret » (p. 413). En revanche, pour la question du critère de l'inspiration, il ne s'accorde pas avec les idées que, dans son Histoire du Canon (que le P. Balestri n'a pu utiliser), le P. Lagrange défend sur le sujet. 4) *L'herméneutique biblique* (p. 455-536) enfin forme la dernière partie. Notons que l'auteur n'admet pas la pluralité des sens littéraux de l'Écriture (longue étude historique, surtout de saint Augustin, p. 468-482) (1).

Le livre, compact, de 550 pages très denses, de large format, très bien imprimé, devait nécessairement coûter cher; c'est son seul défaut important; puisse-t-il ne pas empêcher la diffusion d'un ouvrage qui mérite d'être connu et utilisé partout! J. Levie, s. i.

J. Sickenberger. *Die Geschichte des Neuen Testamentes.* Coll. Die heilige Schrift des Neuen Testamentes. I Band. 4e éd. Bonn, Hanstein, 1934, (25 × 17 cm.), 92 p. Prix : 3,20 Mk.

La *Geschichte des Neuen Testamentes* de J. Sickenberger parut en 1re édition en 1912, jointe au fascicule consacré aux évangiles synoptiques; très brève (28 pages), elle fut réimprimée deux fois sans changement appréciable (3e éd. 1923). C'est un volume considérablement augmenté qui nous est présenté aujourd'hui et qui forme tout un fascicule de la collection (92 p.). Les trois grandes parties de l'ouvrage restent les mêmes : texte du Nouveau Testament; histoire du canon; critique néotestamentaire (principes d'interprétation, évolution de la critique, etc.). L'auteur a fait précéder une brève explication des notions d'inspiration et d'inerrance (p. 2-5); dans son chapitre I, il a développé, entres autres, les paragraphes consacrés à la description des principaux manuscrits, aux versions syriaques, coptes et latines (nous regrettons que le paragraphe sur les citations des

(1) Le volume se termine par une liste assez longue d'errata; on en trouve d'autres; relevons seulement quelques fautes de noms propres comme : p. 138, Veymouth; p. 535, Maulton, etc. Notons aussi certaines omissions : p. 110, la nouvelle édition de Kittel; p. 111, Vogels sur tout le Nouveau Testament, Ropes sur les Actes; p. 113, Grimm-Thayer; p. 140, la synopse de Huck; p. 253, les travaux de Plooij : eussent pu être cités.

anciens écrivains soit resté si maigre, en particulier sur les « Catenae ») et il a complètement retravaillé le chapitre traitant des principales formes du texte (§ 7 : die Textformen, p. 26-34); dans l'histoire du canon, outre certaines additions moindres (par exemple : à propos du fragment de Muratori), un paragraphe a été ajouté sur la « Reihenfolge der neutestamentlichen Schriften ». Dans l'histoire de la critique, il a eu nécessairement à tenir compte des progrès de l'étude linguistique du Nouveau Testament depuis 20 ans (p. 57-59), il a précisé les divers sens de l'Écriture (p. 61 suiv.) et poursuivi l'exposé de l'évolution de la critique jusqu'à nos jours. L'auteur a été constamment soucieux de tenir compte des dernières recherches ou découvertes (cfr par exemple p. 10, sur les papyri Chester Beatty; p. 17, sur la version néerlandaise de Liége du Diatessaron; il n'a pas pu encore mentionner la découverte toute récente d'un fragment grec du Diatessaron à Doura-Europos). Il a cité avec soin les derniers ouvrages parus, par exemple : pour 1933, ceux de Glunz (p. 21), D. W. Riddle et E. C. Colwell (p. 23), A. Merk (p. 26), M. J. Lagrange (p. 35), etc. La limpidité et la concision de l'exposé mettent en pleine valeur la compétence de l'exégète. — La maison d'édition annonce son intention d'adjoindre au commentaire, outre cette Einleitung, une « Neutestamentliche Zeitgeschichte » et une « Theologie des Neuen Testamentes »; les deux ouvrages paraîtront probablement en 1936. J. Levie, s. i.

L. Vaganay. *Initiation à la critique textuelle néotestamentaire.* Coll. Bibliothèque catholique des sciences religieuses, n° 14. Paris, Bloud et Gay, 1934, (19 × 12 cm.), 188 p.

Par l'information très sûre et parfaitement à jour (cfr par exemple p. 18-19, p. 33, p. 37, etc. sur les récentes découvertes de papyri; p. 19, 27, 33, 41, etc. sur les travaux des dernières années), par l'ordre, la netteté et l'intérêt croissant de l'exposé, ce livre sera une excellente « initiation à la critique textuelle néotestamentaire »; il en donnera le goût et en ouvrira l'intelligence. Cinq chapitres. D'abord (ch. I) la description classique des manuscrits, versions, etc. : tout l'essentiel y est. La lacune que nous relevions ci-dessus chez Balestri et Sickenberger est comblée ici : six pages très fouillées sont consacrées aux citations patristiques du Nouveau Testament. — Vient alors (ch. II) un essai très vivant de méthode de critique textuelle du Nouveau Testament, avec exemples bibliques à l'appui; ces pages 45 à 80 prendront une place honorable à côté de l'ouvrage classique de L. Havet sur la critique des textes latins, et du manuel récent de P. Collomp, *La critique des textes* (cfr *N. R. Th.*, 1934, p. 1107). L'exposé du système de Dom Quentin nous a semblé trop sommaire; la fameuse « règle de fer » (que l'exégète si regretté avait longuement expliquée à Louvain, dans ses conférences de janvier 1935, les dernières avant sa mort) est longuement critiquée, mais sans avoir été expliquée. — La grosse part de l'ouvrage est constituée par une histoire du texte manuscrit et du texte imprimé (en même temps histoire de la critique textuelle du Nouveau Testament) qui comprend deux chapitres (III et IV; p. 81-161). L'exposé de M. Vaganay est ici certainement beaucoup plus complet et plus syn-

thétique que celui du P. Balestri. — Un dernier chapitre, très pratique, veut initier l'étudiant à la critique textuelle sur trois textes déterminés : *Mt.*, XXVII, 16-17; *Mc*, I, 6; *1 Thess.*, III, 2.

Le livre de M. Vaganay a eu excellente presse dans les revues catholiques; il le méritait. Du point de vue technique, signalons l'intéressante discussion (très élogieuse pour l'auteur) de M. Vogels, spécialiste de la critique textuelle néotestamentaire, dans *Theologische Revue*, 1934, col. 443-446.

J. LEVIE, S. I.

***H. G. Wood.** *Amicitiae corolla. A Volume of Essays presented to James Rendel Harris, on the occasion of his Eightieth Birthday.* Londres, University of London Press, 1933, (22 × 14 cm.), XIV-366 p. Prix : 10,6 sh.

Ce volume contient vingt-deux dissertations, destinées à commémorer les quatre-vingts ans du Dr James Rendel Harris. Elles émanent de spécialistes anglais, allemands, hollandais et américains, et portent sur des sujets assez variés. Généralement elles sont consacrées à des questions de critique textuelle de l'Ancien et du Nouveau Testament; mais l'histoire ecclésiastique, la littérature classique, et même le folklore religieux ne sont pas exclus.

Il est impossible d'examiner ici le détail de ces travaux; et pour un théologien catholique, des réserves s'imposent plus d'une fois. Les auteurs représentent d'ailleurs les tendances les plus diverses. Reconnaissons toutefois que les recherches sont faites sérieusement et tiennent compte des moindres détails. Elles témoignent aussi d'une connaissance approfondie du sujet; et si certains rapprochements avec le mosaïsme et le christianisme nous paraissent hasardeux, il est toujours instructif d'examiner l'argumentation de savants dont nous ne partageons pas les idées.

Certaines études sont particulièrement intéressantes à ce point de vue : par exemple, celle du Dr Windisch sur Jésus et l'Esprit dans l'évangile de saint Jean, celle du Dr Plooij sur le baptême de Jésus, et celle du Dr Purdy sur l'épître aux Hébreux; signalons encore la remarquable dissertation du Dr Lietzmann sur le texte et les sens du décret apostolique au Concile de Jérusalem.

Dans leur ensemble, les travaux qui sont réunis ici constituent un bel hommage au jubilaire que le Dr Adolf Deismann, au début du volume, appelle : *doctor doctorum et amicus iuventutis.* C. H.

B. Botte, O. S. B. *Grammaire grecque du Nouveau Testament.* Paris, De Gigord, 1933, (23 × 15 cm.), VIII-90 p.

Le R. P. Botte a composé cette grammaire dans un but exclusivement pratique : fournir aux jeunes théologiens une grammaire qui, sans se contenter de souligner les particularités du grec biblique, rafraîchît, sans répétitions oiseuses, le souvenir des notions les plus importantes de la grammaire classique.

* Les ouvrages de sujet religieux, écrits par des auteurs non catholiques, sont marqués d'un astérisque.

Après un bref exposé de la question du grec biblique et un aperçu de la bibliographie essentielle sur la matière, le P. Botte prend comme guide et base de son exposé la grammaire classique de Ragon. On y trouve certes de grands avantages, mais la langue des auteurs de l'époque classique déborde la conception plus étriquée d'une grammaire classique où il n'est pas assez tenu compte de constructions déjà usitées à l'époque classique mais qui prédomineront dans une évolution ultérieure. Vu les services que cette grammaire est appelée à rendre, nous nous permettons de signaler quelques inexactitudes échappées à l'attention de l'auteur : p. 10, citation inexacte : ἐτίθουν ne se lit pas Mc. VI,5 mais VI,56; ἀφέωνται, on pourrait ajouter Lc V,23; VII,48 où cette lecture est mieux attestée.

P. 25, πρὸς τὸ ὄρος καλούμενον ἐλαιῶν lire XIX, 29. P. 31, la construction Act. XXIII, 29 ne me paraît pas une variante du génitif du délit mais la construction περί : au sujet de. P. 51, il faudrait noter que εἶμι a d'ordinaire un sens de futur dans la prose attique et sert de futur à ἔρχομαι. P. 65, l'emploi consécutif de ἵνα est attesté par plusieurs passages du Nouveau Testament Jo. IX, 36; IX, 2; Ap. XIII, 13; Lc. IX, 45; Mc. XI, 28; I Jo. I, 9; I Thess. V, 4; tandis que Jo. V, 20; VII, 23; et IX, 5; s'expliquent plus naturellement par l'emploi final. P. 75, les exemples de doubles négations sont entièrement classiques : deux négations hétérogènes se détruisent; deux négations homogènes se détruisent si la dernière est simple, tandis qu'elles se renforcent si la dernière est composée. A. De Bil, s. I.

***J. B. Th. Davies, M. A.** *The Heart of the Bible.* I-III. Londres, Allen and Unwin, 1934, (22 × 14 cm.), 280 p., 256 p., 248 p. Prix : 15 sh.

Mme Jeannie Davies a entrepris de fournir au public protestant une anthologie de « pages choisies » de la Bible, disposées en ordre chronologique. Les deux premiers volumes sont consacrés à l'Ancien Testament, le troisième au Nouveau. Diverses libéralités ont permis d'offrir l'ouvrage à un prix très modique.

L'auteur ne prétend pas faire un travail de première main, mais de simple vulgarisation. Malheureusement ce sont les conclusions de la critique *libérale*, plus ou moins modérée, qu'elle répand dans le grand public. Pour l'Ancien Testament, sont admises comme établies les dates du IXe siècle pour J (Jahviste), du VIIIe pour E, de la fin du VIIIe ou début du VIIe pour leur compilation, du VIIe pour D, d'environ l'an 500 pour P; la littérature de la Sagesse (Proverbes) semble datée pour l'essentiel de l'époque grecque; la *collection finale* des psaumes est postérieure à l'an 200, de même que, probablement, l'Ecclésiaste, etc.; en général, Mme Davies semble garder les positions critiques d'avant guerre plutôt que celles qui se sont manifestées, dans les dernières années, pour les psaumes avec Gunkel, pour les Proverbes avec Gressmann, etc.; elle ne suit pas du reste sans discernement l'école qui a ses préférences et, par exemple, date le Décalogue de l'époque mosaïque. Pour le Nouveau Testament, elle regarde comme non authentiques les épîtres pastorales (quoiqu'elles renferment, à son avis, des fragments authentiques de lettres de Paul), la Ia Petri (écrite vers 110),

la 2ª Petri (vers 150), comme douteuse l'épître de Jacques; le quatrième évangile et les épîtres johanniques seraient l'œuvre d'un jeune disciple de l'apôtre saint Jean et ainsi auraient subi l'influence du disciple bien-aimé, etc., etc. Ces exemples suffisent à donner une idée générale de ces trois volumes et des réserves graves qui s'imposent à leur sujet. La traduction anglaise de la Bible est l'Authorised Version. J. LEVIE, S. I.

***J. Schniewind.** *Das Evangelium nach Markus.* Coll. Das Neue Testament Deutsch. Bd. 1. Göttingen, Vandenhoeck et Ruprecht, 1933, (23 × 15 cm.), 200 p. Prix : 7,20 Mk.

***F. Büchsel.** *Das Evangelium nach Johannes.* Même collection. Bd 4. 1934, 186 p. Prix : 6,40 Mk.

***J. Jeremias.** *Die Briefe an Timotheus und Titus.*

***H. Strathmann.** *Der Brief an die Hebräer.* Même collection. Bd. 9. 1934, 144 p. Prix : 4,95 Mk.

***F. Hauck.** *Die katholischen Briefe.* Même collection. Bd. 10. 1933, 158 p. Prix : 5,60 Mk.

Nous avons, en juin 1933 (*N. R. Th.*, p. 551), annoncé et décrit ce nouveau commentaire protestant de l'Écriture Sainte : quoique semblant au premier abord une quatrième édition des « Schriften des Neuen Testamentes für die Gegenwart erklärt » de J. Weiss, W. Bousset et W. Heitmüller, 1917-1920 (même maison d'édition, même présentation extérieure, même but de vulgarisation, mêmes destinataires non spécialistes), il en diffère profondément sous certains aspects (ton plus religieux; exégèse plus théologique et plus « ecclésiastique », critique littéraire relativement plus conservatrice).

Quatre nouveaux cahiers ont paru, dûs à MM. Strathmann, Schniewind, Büchsel, Jeremias et Hauck. Leurs opinions critiques ne sont pas toujours convergentes. Tandis que M. Büchsel défend vigoureusement l'authenticité johannique du quatrième évangile (son argumentation, p. 2 à 26, est très personnelle, solide et suggestive), M. Hauck n'attribue à l'apôtre ni l'évangile ni les épîtres qui portent son nom (p. 112), il rejette également l'authenticité de la 1ª Petri (composée sous Domitien, peut-être par Sylvain), de la 2ª Petri (première moitié du IIe siècle), des épîtres de Jude et de Jacques (il se range, pour ce dernier, à l'hypothèse de A. Meyer). Le second évangile est attribué à Marc par M. Schniewind; il a servi de source aux deux autres synoptiques, mais sous une forme légèrement différente de notre évangile actuel; dans son exégèse, M. Schniewind se rattache à la Formgeschichtliche Schule, mais n'adopte pas les opinions extrêmes des radicaux de cette école sur la valeur historique des évangiles synoptiques. M. J. Jerémias attribue à saint Paul les épîtres pastorales. Quant à l'épître aux Hébreux, elle a été écrite vers 80, d'après M. Strathmann; peut-être est-elle de Barnabé.

Le commentaire proprement dit garde, dans ces quatre cahiers, les traits que nous avons indiqués précédemment. La bibliographie est extrêmement sommaire et ne renferme que des ouvrages protestants allemands. On évite

la discussion exégétique des opinions diverses aussi bien que les références à des travaux techniques. L'intention et les qualités personnelles des divers auteurs seront donc à l'avant-plan. Arrêtons-nous pour terminer, aux deux exégètes qui ont commenté les évangiles. M. Schniewind ne nous semble pas avoir la pénétration de son prédécesseur J. Weiss qui percevait finement les moindres nuances d'un texte, ni son sens du concret qui faisait revivre les scènes évangéliques; mais il en comprend mieux la valeur religieuse et théologique; il s'est efforcé d'éclairer chaque concept important du Nouveau Testament par l'histoire de son évolution dans l'Ancien Testament jusqu'au judaïsme contemporain de Jésus; il s'est de plus appliqué à déterminer, dans la mesure du possible, pour les divers épisodes évangéliques, leur intérêt, leur signification dans la vie de la communauté primitive (Sitz im Leben), leur lien littéraire avec les épisodes précédents ou suivants. Là réside la double utilité de son commentaire, par ailleurs un peu imprécis, presque verbal parfois. Ce que nous apprécions surtout chez M. Büchsel, c'est son effort, souvent très heureusement réalisé, de comprendre, dans l'évangile, l'âme de l'apôtre Jean, ses intentions, les nuances de sa pensée, ses qualités littéraires, etc. Il est regrettable, de son point de vue même, qu'il ignore les pages du P. Lebreton sur saint Jean (dans l'*Histoire du dogme de la Trinité*), celles du P. Huby (dans *L'Évangile et les Évangiles*) ou celles de l'anglican Swete (sur les discours après la Cène), exégètes avec lesquels il se rencontre plus d'une fois.

Des douze fascicules prévus, huit ont paru. Restent à publier les commentaires du premier et du troisième évangile ainsi que de l'Apocalypse. Un « Register zum Gesamtwerk » formera le 12e volume.

J. Levie, s. i.

F. M. Willam. *La vie de Jésus dans le pays et le peuple d'Israël.* Traduit de l'allemand par M. Gautier. Mulhouse, Éditions Salvator, Tournai, Éditions Casterman, 1934, (23 × 14 cm.), 526 p., plusieurs gravures. Prix : 37,50 frs.

Le livre de M. Willam ne remplacera pas des « Vies de Jésus » plus complètement informées, plus scientifiques, comme celles du P. Prat, du P. Lagrange ou du P. Lebreton; il n'a pas visé non plus à s'achever en étude théologique ou ascétique, comme l'ouvrage du P. Lebreton; mais il complètera ces travaux antérieurs et il sera utile à tous les lecteurs, même aux exégètes, par le don particulier que possède l'auteur de faire revivre les scènes évangéliques, de les replacer dans le cadre du pays, dans la psychologie des acteurs du drame, dans la psychologie populaire surtout, et, enfin, de mettre en valeur leur signification concrète d'hier, d'aujourd'hui et de demain. Le volume se lit avec un intérêt croissant; dans le texte allemand, la langue est expressive et vigoureuse; rien de banal ou de livresque; à diverses reprises on pourra être d'un autre avis que l'auteur et penser qu'une étude plus approfondie du texte et de ses interprètes l'aurait amené à une autre solution (à quoi bon indiquer ici ces points de divergence ?); on devra reconnaître qu'à le lire on progresse dans la connaissance concrète de l'évangile de Jésus, que l'œuvre est bonne et faite de main d'ouvrier. On ne peut que

lui souhaiter une large diffusion. La traduction française est très soignée, correcte et fidèle; mais elle est une « traduction », et reste donc sensiblement inférieure à l'original. J. LEVIE, S. I.

L. Masure, G. Bardy et M. Brillant. *Le Rédempteur.* Paris, Bloud et Gay, 1933, (19 × 12 cm.), 234 p.

C'est le « jubilé de la Rédemption » qui a fait naître cet ouvrage; mais il ne limitera pas sa bienfaisante influence. Trois panneaux forment ce « triptyque » : l'*attente du Rédempteur*, par G. Bardy, étude sur l'espérance messianique en Palestine, dans la Diaspora, à travers le monde païen ; l'*enseignement de Jésus*, par E. Masure, essai de synthèse théologique de la doctrine de Notre-Seigneur : dogme, morale, sacrements; enfin *Christus vivit*, par M. Brillant, tableau de l'action du Christ dans les âmes depuis 2000 ans : notre amour, aspects de notre amour, les merveilleux développements de la doctrine et de l'amour. Le troisième travail a déjà paru comme conclusion de l'ouvrage : « *Le Christ* », de MM. Bardy et Tricot et nous l'avons alors signalé (*N. R. Th.*, 1932, p. 748). Dans l'étude de M. Bardy, relevons, comme particulièrement réussies, les pages suggestives consacrées au monde païen avant l'ère chrétienne (p. 54-82). Quant à M. Masure il se montre ici, comme toujours, le penseur pénétrant, personnel, bienfaisant, qui force à réfléchir et qu'on ne regrette jamais d'avoir lu attentivement. J. LEVIE, S. I.

***C. J. Stavridès.** *La chronologie de la Passion. Étude historique et scripturaire.* Paris, Paillard, 1934, (23 × 14 cm.), VI-106 p.

Cette étude parut d'abord en partie dans la revue du patriarcat grec à Constantinople. L'auteur l'a complétée, et l'édite maintenant en français, pour la soumettre « aux exégètes du monde entier ». Il s'agit, comme le titre le fait pressentir, de concilier les apparentes divergences des synoptiques et du quatrième évangile, concernant la chronologie de la Passion. Les synoptiques, semble-t-il, fixent l'institution de l'Eucharistie au 14 Nisan et la mort de Jésus au 15, tandis que le récit de saint Jean suggère plutôt pour les mêmes faits le 13 et 14 Nisan, en les antidatant d'un jour. Pour les mettre d'accord, plusieurs théories furent proposées, mais toutes admettaient que Jésus mourut un vendredi et célébra la dernière Cène un jeudi.

M. Callias Stavridès est d'un autre avis. Une étude un peu confuse conduit à des conclusions nouvelles. D'après lui, il faut reviser complètement la tradition qui s'est imposée dès les premiers siècles, et il admet que le jour de la Cène eucharistique est aussi celui de la mort. Jésus-Christ ne serait donc pas mort un vendredi, mais un jeudi, qui se trouvait être le 15 Nisan. Il aurait été enseveli, non le même jour, mais dans la nuit du jeudi au vendredi 16 Nisan, et il serait ressuscité le dimanche 18 Nisan.

Impossible de suivre ici M. Callias Stavridès dans ses déductions parfois pénibles : celles-ci convaincront peu de lecteurs. Le dédoublement de l'entrée triomphale à Jérusalem admis par lui n'est pas heureux, et la Pâque que les juifs voulaient manger le jour de la mort du Seigneur (*Jean*, XVIII, 28) n'est

pas le repas sacrificiel qui se prolongeait pendant les sept jours de la Fête des Azymes. Le souci d'une harmonisation matérielle ne rend pas toujours bon service à l'exégèse; et, malgré l'étude minutieuse de M. Callias Stavridès, beaucoup continueront à croire que Jésus-Christ, en anticipant d'un jour, institua l'Eucharistie le jeudi, 13 Nisan, et mourut le vendredi 14 Nisan. La chronologie de saint Jean est rigoureusement historique. C. H.

***G. Hoffmann.** *Das Johannes evangelium als Alterswerk. Eine psychologische Untersuchung.* Coll. Neutestamentliche Forschungen. Vierte Reihe. I Heft. Gütersloh, Bertelsmann, 1933, (22 × 15 cm.), 184 p. Prix : 4,80 Mk.

M. Hoffmann a une manière peu banale de traiter la question johannique. Partant de la donnée traditionnelle qui attribue à saint Jean, composant le quatrième évangile, un âge fort avancé, il s'efforce d'y retrouver, grâce à une analyse serrée des textes et à un groupement approprié, la mentalité qui caractérise les vieillards. Qui cherche, trouve; et la conclusion est que, de ce chef, rien ne s'oppose à ce que le quatrième évangile soit réellement de saint Jean.

Certes nous n'y contredisons point. Toutefois il faut avouer qu'il est difficile de pénétrer cette mentalité. Dans une première partie de son travail, M. Hoffmann veut y arriver grâce à des recherches de philosophie expérimentale, dont le résultat est, dans une seconde partie, appliqué à l'auteur du quatrième évangile. Un certain apriorisme, qui n'est pas toujours flatteur pour les vieillards, offre un danger, auquel M. Hoffmann n'a pas complètement échappé. C. H.

A. Steinmann. *Die Apostelgeschichte.* Coll. Die Heilige Schrift des Neuen Testamentes. IV Band. 4e éd. Bonn, Hanstein, 1934, (25 × 17 cm.), XVI-330 p. Prix : 11,50 Mk.

Depuis la première édition, en 1912, de ce commentaire catholique des Actes, de nombreux travaux ont paru sur le même sujet, en français, anglais, allemand ou latin : par exemple des catholiques Wikenhäuser (1921), Camerlynck et Van der Heeren (7e éd., 1923), Jacquier (1926), Boudou (1933), ou des non-catholiques Wendt (1913), Knopf (1917), Zahn (1919-1921; 3e éd. 1922-1927), Loisy (1920), Goguel (1922), Ed. Meyer (1923), Foakes Jackson, Kirsopp Lake, Ropes et Cadbury (1919-1933), Schlatter (1926), Beyer (1933), Clark (1933), etc. M. Steinmann ne s'est pas proposé d'englober dans ce commentaire de vulgarisation tous les résultats partiels et encore moins les discussions de ces vingt dernières années; il a tenu compte cependant des principaux auteurs cités ci-dessus (pas tous) en mentionnant brièvement leur opinion en maintes pages de son commentaire (les derniers-venus n'ont pu être utilisés, le manuscrit ayant été achevé en 1933; l'état de santé de l'auteur a retardé l'impression). C'est avec soin qu'il a revu son texte de 1912, qu'il y a introduit les « Nachträge und Berichtigungen » placés alors en appendice, qu'il a précisé sa pensée en divers points (par exemple p. 26, sur les deux récits bibliques de la mort de Judas; p. 35, v. 21 sur l'attente de la parousie),

qu'il a enrichi son exposé de détails d'érudition (p. 25, d'après Strack-Billerbeck; p. 27, d'après Sickenberger, etc.) et surtout de nombreuses références aux travaux récents; à chaque page on constate semblables modifications. L'ouvrage est resté toutefois substantiellement le même, pour le fond comme pour la forme; il ne donne pas cette impression de netteté et de vigueur que produit par exemple l'excellent commentaire de Camerlynck et Van der Heeren (il semble inconnu de M. S.) qui nous paraît plus étudié, plus approfondi. M. Steinmann se plaignait lui-même, en 1912, d'avoir été gêné par ce qu'il jugeait être les exigences de la vulgarisation. On peut regretter aussi que l'auteur n'ait pas profité de cette revision pour rendre son livre plus concis. Quoi qu'il en soit, son œuvre est solide, bien informée, judicieuse; elle a rendu et, mise à jour, continuera à rendre de grands services. J. Levie, s. i.

L. Schneller. *Paulus. Das Leben des Apostels.* Leipzig, Wallmann, 1933, (22 × 15 cm.), 430 p. Prix : 7 Mk.

M. Schneller a complété son précédent ouvrage « *In alle Welt* » de façon à nous donner une vue d'ensemble de la vie de saint Paul, depuis son pays d'origine et à travers tous ses voyages apostoliques; de là, le nouveau titre « *Das Leben des Apostels* ». Le cadre de cette vie n'est donc pas doctrinal mais géographique. L'auteur a parcouru en pèlerin pieux, mais aussi en lettré et en artiste, les villes et les contrées sanctifiées et illustrées par les travaux du grand apôtre. Il a su donner à son récit une chaleur communicative et un relief plein de pittoresque. Certains tableaux : Athènes, Corinthe, Éphèse et en particulier la tempête, ont une grande puissance d'évocation. Nous ne pourrions souscrire à cette appréciation par trop simpliste et à ce rapprochement peu historique, en parlant du Concile de Jérusalem (51) « Zum erstenmal in der Geschichte der christlichen Kirche, stiessen hier katholischer und protestantischer Geist, traditionneller Gesetzesdienst und freies Evangelisches Christentum aufeinander » (p. 131). L'auteur semble éprouver quelque peine à renoncer à la probabilité du contact entre saint Paul et Sénèque. De nombreuses et intéressantes illustrations augmentent encore la puissance d'évocation et le charme de l'ouvrage. A. De Bil, s. i.

***C. A. Anderson-Scott.** *Foot-Notes to St. Paul.* Cambridge, University Press, 1935, (19 × 12 cm.), x-230 p. Prix : 7,6 sh.

Dans sa préface, M. C. A. Anderson Scott proteste qu'il n'a pas voulu écrire un commentaire de saint Paul, mais offrir au lecteur anglican de l'Authorised Version de brèves notes marginales de vulgarisation, destinées à éclairer rapidement la pensée de l'Apôtre. La concision des remarques suppose un lecteur cultivé et attentif. L'accent est mis sur l'aspect théologique des lettres de saint Paul; à diverses reprises, s'insèrent des notes plus longues, synthétisant une doctrine, une idée essentielle de la pensée de Paul. Le commentaire est en général judicieux et bien informé; nous avons déjà eu l'occasion de relever (*N. R. Th.*, 1934, p. 308) le ton religieux qui rend sympathiques les livres de M. C. A. Anderson Scott. En plus d'un

point cependant nous aurions à contester les interprétations de l'auteur; par exemple sur I Cor. XI (Eucharistie), sur l'interpolation supposée de I Cor. XIV 34-36, sur le rejet des épîtres pastorales, etc.; nous aurions aussi à regretter, dans maintes nuances de l'exposé, l'inachèvement de l'interprétation : M. Anderson Scott nous semble être resté plus d'une fois en deçà de la logique de l'idée surnaturelle posée par saint Paul et s'être arrêté à mi-chemin entre le point de vue naturaliste et la doctrine de saint Paul, par exemple dans l'interprétation de l'épître aux Romains (cfr Rom. V, 12-21).

J. LEVIE, S. I.

***E. J. Goodspeed.** *The meaning of Ephesians.* Chicago, University of Chicago Press, 1933, VIII-170 p. Prix : 2 doll.

M. Goodspeed part de l'idée que l'épître aux Éphésiens ne répond pas au stade primitif où se trouvait l'Église du vivant de saint Paul : celui-ci n'en est donc pas l'auteur. Les hérésies qui y sont combattues et menacent l'unité de la foi nous ramènent plutôt à la fin du premier siècle et aux données des *Actes*, dont la date est fixée par M. Goodspeed vers la même époque.

D'autre part, l'épître aux Éphésiens est paulinienne pour le fond et pour la forme : les passages parallèles le prouvent à l'évidence. Il faut donc que l'auteur se soit pleinement assimilé la doctrine et le style de l'apôtre. L'épître aux Éphésiens qui n'est pas adressée à une église particulière, mais est plutôt une sorte d'encyclique ne fait en réalité qu'appliquer les principes pauliniens à une situation nouvelle que n'avait pas connue saint Paul.

Quel est ce *Paulus redivivus?* se demande M. Goodspeed. Ce doit être un disciple fervent de l'apôtre, qui en a collectionné, édité et complété les épîtres, pour continuer ainsi son œuvre de saine propagande apostolique.

Il n'est pas difficile de voir que l'hypothèse évolutionniste sur laquelle s'échafaude cet ingénieux système est assez gratuite : historiquement il est prouvé que les premiers germes de schisme inquiétaient déjà l'apôtre. L'identité de doctrine et de style s'expliquent aisément par l'identité d'auteur.

A noter la conjecture de M. Goodspeed, identifiant l'épître aux Laodicéens, mentionnée, *Col.* IV, 16, avec le gracieux billet envoyé par saint Paul à Philémon en faveur de l'esclave fugitif Onésime. La preuve ne nous semble pas concluante.

C. H.

***W. Brandt.** *Dienst und Dienen im Neuen Testament.* Neutestamentliche Forschungen. Zweite Reihe, 5 Heft. Gütersloh, Bertelsmann, 1931, (22 × 15 cm.), 210 p. Prix : 6 Mk.

M. Brandt, chargé de cours dans une diaconie protestante, veut retrouver dans les écrits du Nouveau Testament, la pratique de la charité qu'il a sans doute sous les yeux. Patiemment, avec une érudition touffue et dans un style qui n'est pas toujours limpide, il discute l'usage et la portée fort nuancée des termes qui expriment la notion de « servir »; et il estime que, primitivement, le chrétien qui pratiquait la charité se considérait comme le

serviteur immédiat de Dieu. Ce n'est que par une sorte de déviation, qu'entre Dieu et le serviteur s'est glissé un représentant de Dieu. « Servir » devenait alors la fonction ecclésiastique des diacres et des évêques.

Nous croyons inutile de discuter des vues, dont l'originalité constitue le principal mérite. C. H.

H. Schumacher. *Kraft der Urkirche. Das « neue Leben » nach den Dokumenten der ersten zwei Jahrhunderte.* Fribourg en Brisgau, Herder, 1934, (20 × 14 cm.), X-172 p. Prix : 3,60 Mk.

Dans cette belle étude, M. Schumacher fait en même temps œuvre de savant qui connaît l'antiquité chrétienne, et d'apologiste qui comprend les besoins modernes.

Le rationalisme, sous toutes ses formes, s'attaque au surnaturel qu'il élimine; et par là même, il est le négateur du christianisme, qui dans sa foi comme dans sa vie, nous élève au-dessus de la nature et nous fait entrer en communion intime avec Dieu lui-même. Jésus n'est pas venu parmi nous comme un maître qui ouvre des perspectives insoupçonnées sur le monde : il a voulu renouveler l'humanité; et, suivant le dire de saint Paul, il a transformé l'homme en une nouvelle créature. Il ne faut pas chercher ailleurs l'essence du Christianisme.

M. Schumacher nous met cette essence en pleine lumière dans l'enseignement de Jésus et dans la doctrine des apôtres. Nous aimons à signaler ici un bel exposé de la théologie de saint Jean et de saint Paul sur la vie nouvelle, fruit de la Rédemption et don gratuit de Dieu qui nous oriente vers une destinée au-dessus de notre nature.

Les témoins du second siècle, que Harnack opposait à tort aux premiers apôtres, sont fidèles à cette doctrine : M. Schumacher le montre dans une analyse serrée, où il y a bien peu de réserves à faire. Nous espérons que l'étude complémentaire annoncée dans l'avant-propos ne se fera guère attendre. C. H.

F. M. Abel, O. P. *Géographie de la Palestine. Tome I : Géographie physique et historique.* Coll. Études bibliques. Paris, Gabalda, 1933, (25 × 17 cm.), XXVI-516 p., 17 planches et 12 cartes. Prix : 100 frs.

On est heureux de saluer un ouvrage catholique qui dépasse nettement tous les travaux protestants antérieurs, et qui s'imposera à l'estime universelle. La *Geographie des Alten Palästina*, de F. Buhl (1906) et l'*Historical Geography of the Holy Land*, de G. Adam Smith, (1re éd. en 1894; sans cesse rééditée), malgré leurs grands mérites, n'ont pas la richesse de documentation, l'ampleur et la sûreté de l'enquête, la parfaite actualité qui distinguent ce nouveau-venu. Le P. Abel était admirablement préparé à l'écrire. Voici trente ans (octobre 1906) qu'il prend comme sujets de ses cours à l'école biblique Saint-Étienne de Jérusalem des questions topographiques, archéologiques et géographiques relatives à Jérusalem et à la Palestine. Voici plus de trente ans qu'il parcourt en tous sens la Terre Sainte et les pays limitrophes avec ses collègues et ses élèves. Que d'expéditions il y a habilement dirigées, éclairées par sa compétence,

charmées par sa jovialité; plusieurs d'entre elles restent parmi les meilleurs souvenirs palestiniens de celui qui écrit ces lignes. — Ce livre est, en même temps, l'œuvre d'une école. Derrière le P. Abel, il y a le trésor d'expériences et de connaissances qui sont la tradition, le bien commun de Saint-Étienne : voyages scientifiques multipliés, enquêtes ethnographiques, fouilles archéologiques, travaux savants de la *Revue biblique* et des *Études bibliques*, contact permanent avec la vie palestinienne, tout cela forme un milieu, une « atmosphère » qui a beaucoup contribué à faire germer, croître et mûrir ce beau livre... peu à peu, lentement, trop lentement au gré de nos désirs. Mais qu'importe la longue attente, quand l'ouvrage est là, fait de main de maître?

Deux volumes sont prévus. Ce premier volume a pour objet la géographie *physique* de la Palestine actuelle (1re partie) et « l'*histoire* des éléments de la géographie *physique* », que l'auteur appelle « géographie historique » (2e partie). Le second volume sera consacré à la géographie *politique* : étude des grands moyens de communication d'autrefois et, par ordre de région, des villes et bourgades historiques. C'est à la fin du second volume que sera placé l'index alphabétique de l'ouvrage entier. Douze cartes schématiques, tracées avec la collaboration du P. Barrois, éclairent et rendent concrète l'étude du texte. On a joint quelques vues (17 planches) d'aspects caractéristiques du sol palestinien.

Nous ne pouvons dresser ici le catalogue des nombreux matériaux accumulés dans ce premier volume. L'introduction p. IX-XXII fait l'inventaire des sources : textes littéraires, du XXe siècle avant Jésus-Christ (*Sinouhît*) au XVIIIe après J.-C. (Relandus); documents cartographiques de l'antiquité, du moyen âge, d'aujourd'hui. Les preuves archéologiques seront fournies au cours du volume.

Dans le premier volume les deux parties sont ordinairement parallèles : au chapitre III de la première partie, qui étudie du point de vue géographique strict l'orographie de la Palestine, correspond le chapitre III de la seconde partie, retraçant l'histoire de ces montagnes dans l'antiquité (première mention connue dans les littératures anciennes, citations au cours des âges, événements importants qui s'y passèrent, etc.) De même pour les vallées, plaines et déserts (1re partie, ch. IV; 2e partie, ch. IV), ou pour les fleuves (1re partie, ch. VI; 2e partie, ch. V), etc. Trois chapitres sont consacrés respectivement à la minéralogie, à la flore, à la faune du pays; ils ont le grand avantage sur tant de brochures ou livres anglais connus (Mountains; Plants and Flowers; Birds of the Bible, etc.) d'être un exposé raisonné, systématique, pourvu de statistiques. En tête de chaque chapitre, une liste bibliographique indique les ouvrages principaux, renvoyant pour les monographies et études de détail aux pages correspondantes de la *Palästina Literatur* de Thomsen.

Puisse l'index alphabétique, dans le second volume, être aussi copieux que possible et comprendre, non seulement les noms de pays, montagnes, villes, etc., mais aussi la liste des textes bibliques interprétés géographiquement, des mots hébreux expliqués, des termes arabes précisés, etc. Car cet excellent manuel, outre sa valeur de synthèse, sera désormais pour l'exégète un répertoire indispensable, un complément précieux de l'encyclopédie biblique, du commentaire, du dictionnaire. J. Levie, s. i.

PHILOSOPHIE

Recherches philosophiques publiées par A. Koyré, H.-Ch. Puech, A. Spaier. Tome III. 1933-1934. Paris, Boivin, 1934, (25 × 17 cm.), VIII-544 p. Prix : 75 frs.

Ce 3e volume des R. Ph. contient comme les précédents des articles de recherche et une partie bibliographique.

Parmi ces articles, il faut signaler d'abord les pages posthumes de E. Meyerson sur *La notion de l'identique*, qui sont une sorte de conclusion des idées développées par l'auteur dans ses précédents travaux.

A cet article fait suite un *Symposium sur le temps, l'être et l'esprit*, comprenant les collaborations suivantes : A. Rivaud, *Remarques sur la Durée*; C. A. Strong, *L'Être et le Devenir*; G. Marcel, *Esquisse d'une Phénoménologie de l'Avoir*; F. H. Hallet, *Subjectivité, Médiation, Phénomène et Réalité*; M. Souriau, *La Matière, la Lettre, le Verbe*; P. Lachièze-Rey, *Réflexion sur l'activité spirituelle constituante*; E. Souriau, *Spissitudo Spiritualis*; J. Wahl, *Sur quelques catégories kirkegardiennes : l'Existence, l'Individu isolé, la Pensée subjective.*

Viennent ensuite quatre études sur *les Valeurs préalables et la Métaphysique* : P. Masson-Oursel, *L'Illimité selon le Germanisme et selon l'Inde*; H. Gouhier, *Digression sur la Philosophie à propos de la Philosophie chrétienne*; A. Spaier, *Démon et caractère de Nietzsche*; H. Corbin, *La Théologie dialectique et l'histoire.*

Les quatre articles suivants sont groupés sous le titre : *Biologie, Psychologie, Philosophie linguistique* : L. Verlaine, *L'Instinct et l'Intelligence chez les oiseaux*; G. Bachelard, *Le monde comme caprice et miniature*; H.-J. Pos, *Les Particules et leurs fonctions logiques et affectives*; E. Minkowski, *La lutte intérieure.*

Suivent encore : E. Dupréel, *La probabilité ordinale*; J. Laird, *Opinions récentes sur Hume*; E. Carcassonne, *La Bhagavad Gîtâ devant la critique contemporaine*; T. Goscicki, *Le développement actuel des recherches psychologiques en Pologne.*

La plupart de ces articles sont plutôt techniques, et s'adressent surtout aux spécialistes des questions philosophiques. Signalons aux lecteurs de la *N. R. Th.* qui se sont intéressés aux discussions auxquelles a donné lieu la notion de philosophie chrétienne, les idées, très justes à notre avis et peu envisagées jusqu'ici, proposées dans l'article de M. H. Gouhier.

Ed. BRISBOIS, S. I.

Seb. Reinstadler. *Elementa philosophiae scholasticae. Vol. I-II.* 15e éd. Fribourg en Brisgau, Herder, 1934, (18 × 12 cm.), XXVIII-552 p.; XX-566 p. Prix : 7,75 Mk.

Voici une nouvelle édition de *Elementa philosophiae* du Chanoine Reinstadler. C'est la 15e, c'est aussi la dernière que compte donner son vénérable auteur, comme il l'annonce dans la préface. Rendons-lui l'hom-

mage que méritent les soins constants qu'il a apportés à perfectionner toujours ses *dilecta Elementa*, comme il aime à les appeler. Le succès soutenu de ceux-ci prouve assez que ses efforts ont été appréciés par les nombreux professeurs de philosophie qui ont mis son manuel entre les mains de leurs élèves.

Il n'est guère nécessaire de signaler encore une fois les qualités qui recommandent cet ouvrage : format commode, disposition typographique toute pénétrée du souci de mettre en relief les mots et les propositions les plus importantes, doctrine très sûre, présentée d'une manière toujours claire et solide. Ces qualités assureront encore longtemps le succès du petit Reinstadler. Ed. BRISBOIS, S. I.

F. Roussel et M. L. Roussel. *Traité élémentaire de philosophie. Tome II. Logique, morale, sommaires de métaphysique.* Paris, Belin, 1934, (22 × 14 cm.), 648 p.

Nous avons déjà signalé, à propos du premier volume de cet ouvrage, les qualités qui le recommandent aussi bien du point de vue de la méthode d'exposition que du fond et de la doctrine. Ce second volume n'est pas inférieur au précédent. Des exposés plus poussés et une plus grande abondance de détails, surtout à propos de questions plus importantes comme celles de la morale, ou plus actuelles, comme celles qui regardent les sciences et les méthodes scientifiques, seront bien accueillis, croyons-nous. Peut-être cependant, pour éviter que certaines leçons ne paraissent un peu surchargées, les auteurs auraient-ils pu présenter en petit texte les développements moins essentiels. On eût souhaité aussi que les citations fussent toujours accompagnées de leur référence complète; de même une table des auteurs cités eût rendu grand service. Ce sont là d'ailleurs des desiderata peu importants, et qui n'empêchent pas ce traité de philosophie d'être un de ceux qu'on peut recommander le plus sûrement à tous ceux qui désirent s'initier aux problèmes philosophiques.

Ed. BRISBOIS, S. I.

R. Jolivet. *Précis de philosophie.* Nouv. éd. Lyon, Vitte, 1933, (20 × 13 cm.), 160 p. Prix : 12 frs.

Le Précis que M. Jolivet offre aux étudiants et même aux personnes du monde réussit la gageure de présenter en 150 pages l'ensemble de la philosophie. On ne demandera pas à un exposé aussi condensé la profondeur de pensée ni la rigueur d'argumentation d'ouvrages plus étendus et plus techniques; mais, en le louant pour la richesse et la sûreté de sa doctrine, on appréciera surtout ses qualités très françaises de clarté, de netteté et de précision. A. HAYEN, S. I.

J. De la Vaissière, S. I. *Méthodologie scientifique. Méthodologie dynamique interne.* Coll. Archives de philosophie. Vol. X, cahier III. Paris, Beauchesne, 1933, (25 × 16 cm.), 110 p.

Intéressante et utile, la méthodologie de la science *faite* est toutefois insuffisante. Le présent travail n'en traitera donc point. Il s'interdira

pareillement les problèmes de la critériologie scientifique pour étudier seulement « le chemin à parcourir par une science pour se faire, uniquement parce qu'elle est science, quel que soit le terme spécial auquel elle doit aboutir ». Homme de science averti et compétent, le R. P. ne pouvait nous offrir qu'une étude suggestive et pénétrante. Il ne faut d'ailleurs pas être spécialiste soi-même pour aborder la lecture de ce livre clair et précis, qui nous renvoie pour les questions plus délicates aux vulgarisations solides plutôt qu'aux monographies techniques (par exemple, pour les théories einsteiniennes, à l'article *Relativité* du *Dictionnaire apologétique* du P. d'Alès).

Très au courant de la bibliographie de son sujet, le P. de la Vaissière néglige cependant quelque peu les travaux anglais et allemands; l'on regrettera peut-être aussi qu'il ne discute guère les théories des principaux auteurs auxquels il se réfère et qui traitèrent avant lui les mêmes problèmes.

A. Hayen, s. i.

P. Garin. *La théorie de l'idée suivant l'école thomiste. Vol. I-II.* Paris, Desclée De Brouwer, 1932, (22 × 15 cm.), 1260 p.

Le dessein principal de cet ouvrage n'est pas d'étudier la totalité de la tradition thomiste, ni de vérifier les moindres détails de son évolution. Saint Thomas et ses plus fameux interprètes : Sylvestre de Ferrare, Cajétan, Jean de Saint-Thomas, tels sont les témoins de la tradition dont l'auteur étudie la doctrine. Ici encore, il devait se limiter. L'effort qu'il déploie tend incessamment à dégager le fond de la doctrine, l'axe central de son développement, l'âme d'ensemble qui éleva l'intuition chez ces auteurs, la vivifia et la maintint. On voit aisément quel critère l'auteur a appliqué pour délimiter l'école thomiste : c'est l'intuition. Quiconque s'est prétendu thomiste, mais, à un moment quelconque, défaillit à la profondeur de pensée propre au Maître, montre par le fait même qu'il ne possède pas le sang dont il se réclame (p. 20).

Dans le cadre ainsi fixé, M. Garin propose d'une façon logique les grandes thèses thomistes sur la nature de l'idée, l'idée en Dieu, l'âme humaine, etc.

Incontestablement, une telle étude est utile, et M. Garin la conduit avec netteté et clarté. Trois remarques s'imposent au critique : l'auteur aurait dû dresser le tableau de tous les textes qu'il cite au cours de ce long ouvrage, sa bibliographie aurait dû être plus soignée (trop de noms d'auteurs massacrés : L. Brusschwigg; De Gredt; Le Rohellec s. i.; trop de références incomplètes); enfin, il vaut mieux ignorer quelqu'un que d'en disposer comme il le fait dans une note, à tout le moins trop brève (p. 727-728). L'auteur s'est-il souvenu du texte intégral auquel il emprunte son exergue : Amici mei et proximi mei... *adversum me approquinquaverunt et steterunt*? Nous croyons — et c'est un bel éloge — qu'il n'a pas à le redouter.

G. Delannoye, s. i.

D. Garcia, C. M. F. *De rebus metaphysice perfectis seu de natura et supposito secundum primum totius philosophiae principium.* Barcelone, Claret, 1932, (26 × 19 cm.), VIII-136 p.

Dans cet ouvrage intéressant mais difficile — l'auteur ne le destine pas aux novices en métaphysique — D. Garcia étudie, ce nous semble, une double question : 1) quel est le sens du principe de contradiction ? 2) étant donné que le principe de contradiction s'applique, en rigueur, à un être unique, quelle doit être la constitution interne des êtres finis dont la multiplicité réelle est indéniable ? La théorie de la « participation » fournit la solution de ce problème délicat. L'auteur connaît les théories des grands métaphysiciens de l'École; il suit cependant généralement saint Thomas et Cajétan. Le rejet de toutes les notes à la fin du volume ne facilite pas leur consultation. D'assez nombreuses fautes d'impression ont échappé à la vigilance des correcteurs. Ce livre, qui exige et mérite une étude sérieuse, apporte une très utile contribution au problème de l'intelligibilité et aux conséquences que sa solution nous en fait inférer.

G. Delannoye, s. i.

L. Lavelle. *La présence totale.* Coll. Philosophie de l'esprit, n° 1. Paris, Aubier, 1934, (19 × 12 cm.), 254 p. Prix : 15 frs.

La présence totale, c'est la présence de l'être, sa présence au fond même de l'acte de penser, comme au fond de l'acte d'exister. L'auteur a d'excellentes pages pour inviter à faire en soi l'expérience de cette affirmation fondamentale où l'intelligence rejoint le réel. Il en a ensuite d'autres, moins bonnes, pour expliquer comment cet être, puisqu'il est univoque (cela est vite dit; comme si l'École n'avait pas philosophé depuis des siècles sur l'analogie de l'être), finit par se résorber dans l'unité du panthéisme — d'un panthéisme fort discret d'ailleurs, il faut le reconnaître.

É. Mersch, s. i.

Th. Van der Bom. *Philosophie van het leven. Wijsgeerige Biologie.* Coll. Philosophische Bibliotheek. Bruxelles, Standaard, 1932, (23 × 17 cm.), 216 p. Prix : 28 frs.

Essai intéressant émanant d'un philosophe scolastique; aussi, comme on pouvait s'y attendre, la documentation scientifique est-elle incomplète, de seconde main ou tout à fait occasionnelle. Un livre de ce genre, écrit par un biologiste de profession qui serait en même temps philosophe, présenterait un très réel intérêt. Mais où trouvera-t-on celui qui, possédant ces qualités, voudra composer une philosophie de la vie ?

P. Henrard, s. i.

S. Behn. *Das Ethos der Gegenwart.* Coll. Die Philosophie. Abt. 12. Bonn, Hanstein, 1934, (27 × 18 cm.), 78 p. Prix : 2,50 Mk.

L'intérêt de la conception morale que présente M. Behn consiste principalement en ce qu'il reprend et traduit d'un point de vue moderne et suivant la terminologie fort en vogue de la théorie de la Valeur, l'éthique

de la perfection. Cette perfection M. Behn la conçoit comme d'essence spirituelle, sans pour cela rester étrangère à aucune forme de bien, quelle qu'elle soit. Cette réalisation de la perfection, valeur noble, est une véritable création de la personnalité morale, dans un cadre social et socialement organisé de façon à permettre à chacun son expansion maxima. De ce point de vue aussi, la liberté, l'autorité, la tradition prennent leur véritable signification morale. Synthèse intéressante, qui incorpore à ce qu'il y a d'éternel dans la pensée traditionnelle le meilleur de ce qu'apportent les conceptions morales les plus modernes. Ed. Brisbois, s. i.

J. Maritain. *Du régime temporel et de la liberté.* Coll. « Questions disputées ». Vol. XI. Paris, Desclée De Brouwer, 1933, (19 × 12 cm.), x-270 p. Prix : 12 frs.

Ce petit livre, un des meilleurs, à notre avis, et un des plus pénétrants qu'ait écrits M. Maritain, montre à merveille de quelle fécondité sont susceptibles les principes métaphysiques dans leur application aux problèmes pratiques, en particulier dans le domaine politique et social. Partant de la conception de la liberté dans sa forme la plus haute, la liberté d'autonomie, dont la liberté de choix n'est que le mode initial, M. Maritain montre que cette conception conduit à une philosophie politique qui ordonne la cité au bien commun, temporel sans doute, mais intrinsèquement subordonné au bien intemporel de la personne humaine. Ni individualiste ni impérialiste, cette philosophie politique est à la fois *communautaire* et *personaliste*, en conformité avec la nature propre de l'homme, qui est à la fois personne autonome et individu partie d'un tout : la fin de tout l'ordre humain moral, politique, économique, c'est la liberté d'autonomie de la personne humaine. Le mode selon lequel cette conception politique devra se réaliser dans les conditions actuelles sera, pour autant qu'on puisse le préciser, un type de société humaine à la fois *corporatif*, *auctoritatif* et *pluraliste*, rappelant, mais avec des différences profondes, les caractères de la civilisation médiévale. M. Maritain montre dans quel sens on peut comprendre une politique chrétienne et catholique, non seulement dans ses buts, mais dans son esprit et ses moyens, qui serait ordonnée à un humanisme intégral, pur à la fois de libéralisme et de cléricalisme. Politique chrétienne dans ses moyens aussi, qui ne peuvent être ceux d'une politique non chrétienne, ou tout au moins doivent être purifiés pour s'harmoniser avec la fin spirituelle de toute politique chrétienne, car la fin et les moyens sont du même ordre : ces moyens de la politique chrétienne doivent donc être fondés sur la charité, ennemie de la violence aussi bien que du fanatisme et de la haine, par quoi les révolutions humaines réussissent le plus souvent. Comme les révolutions ne se font que par la force, la révolution chrétienne, car cette instauration de l'idéal politique chrétien ne peut être qu'une révolution, ne pourra se réaliser que par la force; mais la force chrétienne, celle des martyrs : et cette force-là finit toujours par triompher.

Ed. Brisbois, s. i.

SOCIOLOGIE

A. Lemonnyer, O. P., J. Tonneau, O. P. et R. Troude. *Précis de sociologie.* Marseille, Édit. Publiroc, 1934, (22 × 14 cm.), 504 p.

Qu'est la *sociologie?* Peu de mots ont été employés dans des sens aussi différents que celui-ci. L'*Introduction* du P. Delos, o. p. nous expose que la sociologie n'est pas une science normative; elle « se borne à observer, décrire, classer les faits sociaux » en tant que tels, en tant qu'ils « ne sont pas tout entiers dans l'âme des individus, agents de la vie sociale; (car) il y a toujours un élément objectif, extérieur, extra-individuel, qui les explique et qui est la cause des compartiments sociaux ». La sociologie n'est pas normative, le sociologue n'est donc pas un moraliste; pourtant il peut, au même titre que l'historien, « témoigner les sentiments qu'il éprouve » devant les faits qu'il constate et expose.

Cette introduction ne clôt sans doute pas le débat touchant le domaine propre de la sociologie; elle a du moins l'avantage de nous dire quelle est la conception des auteurs qui vont nous donner l'essentiel de cette science au domaine si vaste.

Ils nous exposent successivement : *la sociologie domestique* (P. Lemonnyer); *économique* (P. Tonneau); *politique* (R. Troude); *la religion, l'art, la science au point de vue sociologique* (P. Lemonnyer et R. Troude).

Ont-ils été fidèles au programme que le P. Delos leur proposait? Pas complètement; ainsi, ils sont plus normatifs que l'introduction ne le faisait prévoir; qui plus est, nous aurions souhaité parfois plus de sérénité dans l'exposé et la réfutation des théories des adversaires (en particulier dans « *La sociologie domestique* »).

Mais ceci est un détail; il ne nous empêche pas de recommander ce travail qui nous donne l'essentiel d'une science encore bien nouvelle et un peu incertaine de ses voies; d'une science à laquelle les catholiques se doivent de ne pas rester étrangers, vu qu'elle touche des questions vitales pour nous.

Les auteurs se défendent de nous présenter ici un manuel, bien que, nous disent-ils, ils ont suffisamment tenu compte des programmes officiels (français) « pour pouvoir servir aux étudiants et à leurs maîtres ». Ils l'ont fait au point que ce livre tient bien un peu du manuel; ce que nous sommes loin de regretter. Ch. du Bois de Vroylande, s. i.

R. Brugeilles. *Introduction à une sociologie thomiste.* Coll. Perspectives. Paris, Société française d'éditions littéraires et techniques, 1934, (19 × 12 cm.), 288 p. Prix : 15 frs.

L'ouvrage de M. Brugeilles témoigne certainement de beaucoup d'érudition, de beaucoup d'ingéniosité aussi, on y trouve également d'excellentes suggestions et des remarques très justes. On se tromperait cependant si, sur la foi du titre, on y cherchait une introduction à la sociologie basée sur la métaphysique de saint Thomas. Sans doute, l'auteur fait grand usage de la doctrine aristotélicienne des quatre causes, mais son essai reste malgré tout

plutôt fondé sur l'histoire et l'observation des faits que sur les principes de la métaphysique thomiste, et on ne voit pas très bien dès lors en quoi cette introduction à la sociologie est proprement thomiste.

D'ailleurs la sociologie telle que l'entend M. Brugeilles et qu'il appelle la Céniologie est plutôt une morale sociale qu'une véritable science des faits sociaux, dont il semble rejeter la possibilité. Sans doute, il est vrai que la la sociologie a été, en fait, une machine de guerre du laïcisme, mais rien ne prouve qu'elle ne puisse être que cela, et qu'une science des faits sociaux basée sur l'expérience, et distincte de la morale sociale, soit impossible.

Ed. Brisbois, s. i.

T. D'Athayde. *Fragments de sociologie chrétienne.* Traduit du portugais par J. Duriau et G. Raeders. Coll. Questions disputées. Vol. XIII. Paris, Desclée De Brouwer, 1934, (19 × 12 cm.), XII-172 p. Prix : 10 frs.

Tristan d'Athayde, le plus important des critiques contemporains de l'Amérique latine, est aussi le leader du mouvement catholique brésilien. Ces fragments nous montrent en lui un philosophe et un sociologue de la lignée de Maritain, préoccupé des fondements théoriques de l'action sociale, et cherchant à réintroduire les valeurs spirituelles dans la sociologie. C'est sous cet angle qu'il aborde l'examen des grands problèmes qui se posent à la sociologie : problème des rapports de l'homme et de la collectivité, de la lutte des classes, du communisme, du capitalisme, de l'usure, du salaire, du juste prix, de la propriété, du machinisme, du progrès, etc. Sans vouloir traiter à fond toutes ces graves questions, l'auteur réussit néanmoins à les situer à leur place et à en dégager chaque fois leur signification spirituelle.

Ed. Brisbois, s. i.

O. Schilling. *Katholische Wirtschaftsethik nach den Richtlinien der Enzyklika Quadragesimo Anno des Papstes Pius XI.* Munich, Hueber, 1933, (24 × 16 cm.), 338 p. Prix : 5,65 Mk.

Lorsqu'on fera le catalogue des hérésies modernes, on ne manquera pas de relever celle de l'indépendance absolue de l'économie à l'égard de la morale. Les encycliques des papes et en particulier *Quadragesimo Anno* se sont élevées avec force contre cette erreur.

Aussi, Schilling a-t-il raison de dire que « le moraliste ne peut pas adopter la solution facile mais peu conforme à son devoir, d'abandonner aux laïques toute décision et toute responsabilité dans des problèmes moraux qui passent pour les plus difficiles ».

Pour suppléer à cette lacune — moins considérable peut-être chez les moralistes d'expression allemande — l'auteur commence par établir contre les économistes libéraux la possibilité et l'urgence d'une morale économique qui, pour être efficace, sera catholique et non protestante. Il étudie ensuite les problèmes généraux de l'économie moderne qu'il groupe sous les rubriques traditionnelles : production, circulation, répartition et consommation. Il traite ensuite certaines questions propres à quelques branches de l'économie telles que la politique agricole, industrielle, commerciale et

financière. Enfin il rappelle, pour terminer, les vrais principes directeurs de l'économie en insistant avec raison sur son caractère organique.

On le voit, la matière traitée est énorme : Bourse, Impôts, Crédit, Monnaie, etc.; sur tous ces sujets l'auteur rappelle avec fermeté les vrais principes de la morale et de la justice sociale en particulier.

N'étaient l'amplitude et la nouveauté du sujet, on serait tenté de reprocher à l'auteur d'être, en dépit de ses promesses, par trop cantonné dans le domaine des principes. Mais à vrai dire chaque sujet constitue à lui seul un champ d'études suffisant pour tout un livre.

Grâce cependant à l'étude de Schilling, les prêtres et les étudiants en théologie morale trouveront les grands principes nécessaires pour la solution des cas particuliers et se sentiront invités à une étude plus approfondie des problèmes propres à chaque pays et à chaque profession.

Ce n'est assurément pas un mince profit. PH. DE SOIGNIE, S. I.

L. Cousin. *Cathéchisme d'économie sociale et politique.* Nouv. édit. Lyon, Vitte, 1933, (18 × 11 cm.), 398 p. Prix : 12 frs.

Œuvre de vulgarisation qui nous offre, en la forme catéchétique de questions et de réponses, un exposé clair, méthodique, substantiel de tout ce qui regarde la vie dans la cité : notions de dogme et de morale qui sont à sa base, société politique, relations économiques et sociales, organisations ouvrières.

S'adressant à des Français, l'auteur décrit les institutions et traite les questions qui les intéressent spécialement. C. B.

M. Rigaux, S. I. *Sur les routes de l'action. Essai d'orientation sociale.* Paris, Éditions Spes, 1934, (19 × 12 cm.), 252 p. Prix : 7,50 frs.

Félicitons les Éditions Spes d'avoir accueilli cet ouvrage dans sa nouvelle série à bon marché et d'en assurer ainsi une grande diffusion. Avec clarté, dans un ensemble de vigoureux raccourcis, l'auteur y expose les directives et les principes qu'il est urgent de voir dominer la mentalité de tous les chrétiens. L'énoncé des problèmes suffit à en montrer l'importance capitale et l'actualité : problèmes de la discipline personnelle, de l'union, du bien-être, de l'action sociale, de la conquête. La lecture en est d'ailleurs facile et agréable, autant que bienfaisante. C. SEVRAIN, S. I.

F. Vito. *La concezione biologica dell' economia.* Coll. Pubblicazioni dell' Università Cattolica del Sacro Cuore. Scienze sociali. Vol. XIII. Milan, « Vita e Pensiero », 1934, (26 × 17 cm.), X-72 p. Prix : 6 lires.

L'auteur étudie au cours de ces quelques pages la conception biologique de l'économie telle qu'elle fut présentée par le professeur Marshall à l'Université de Londres. Cette conception nouvelle s'oppose à celle du siècle passé : conception mécaniciste reposant sur la fameuse fiction de « l'homo oeconomicus ». C'est assurément un progrès concordant d'ailleurs avec la réaction anti-individualiste du XX^e^ siècle.

L'expression « biologique » prête à confusion car elle pourrait faire perdre de vue « l'éminente dignité de la personne humaine ». Ne vaudrait-il pas mieux dire « conception psychologique » de l'économie ? Mais le professeur Marshall l'eût-il admise ? PH. DE SOIGNIE, S. I.

F. Muckermann, S. I. *Vom Rätsel der Zeit.* Munich, Kösel et Pustet, 1933, (20 × 13 cm.), 196 p. Prix : 4,20 Mk.

Les énigmes du temps présent sont nombreuses. Grâce à son grand talent de littérateur et de psychologue, le P. Muckermann était particulièrement désigné pour les déchiffrer et nous en communiquer la solution.

L'âme humaine, soit dans sa vie personnelle, soit dans sa vie sociale, oscille constamment entre les deux foyers d'une formidable ellipse : vie religieuse ou vie profane.

Pour l'observateur superficiel, il semblerait que l'opposition soit irréductible : Dieu ou le monde.

Dans un langage poétique et profond, le P. Muckermann nous fait retrouver dans chacune de ces attitudes d'âme, un dynamisme intérieur, un désir inassouvi de totalité qui n'est autre que la recherche de Dieu et de son Royaume. Ce dualisme apparent se résoud en une magnifique unité. Grâce à cette vue profonde, le P. Muckermann projettera une lumière pénétrante sur les énigmes d'aujourd'hui. Racisme, Nationalisme, État totalitaire, Bolchévisme, pour m'en tenir aux grands mouvements sociaux de l'époque moderne, sont autant de déviations de l'appel du Royaume du Christ.

Les prédicateurs et les conférenciers pourront trouver dans cet ouvrage des vues nouvelles qui leur permettront de s'adapter davantage encore aux besoins de notre temps. PH. DE SOIGNIE, S. I.

* **N. Berdiaeff.** *Christianisme et réalité sociale.* Traduit du russe par I. P. et H. M. Paris, Éditions « Je sers », 1934, (19 × 12 cm.), 256 p.

Nous avons dit ici-même, il y a quelques mois, tout le bien que nous pensons de la première édition du *Christianisme et lutte des classes* qu'accompagnent dans le livre que voici, trois études plus courtes, elles-mêmes rééditées. La même inspiration généreuse anime ces pages considérant le Marxisme et la Religion, le Christianisme et l'activité de l'homme, la dignité du Christianisme et l'indignité des Chrétiens. On y trouve nombre de pensées profondes et d'observations très pénétrantes qui parfois font penser aux *Deux Sources* de M. Bergson. Parfois aussi — et ces formules-là nous introduisent pourtant au cœur même de la conception de M. Berdiaeff — nous ne pouvons reconnaître à ses expressions les plus heureuses qu'une demi-vérité. Ainsi (p. 218), « le miracle s'effectue avec la coopération active de l'homme » : voilà certes une réflexion très suggestive. Mais voyez comment la phrase continue : « il ne s'accomplit que pour ceux qui en sont dignes, qui l'ont en quelque sorte mérité par leur activité spirituelle ».

M. Berdiaeff a vraiment senti et posé dans toute son angoisse et sa grandeur le problème du mal et de notre liberté. Mais nulle part, dans ces pages, nous n'en avons trouvé une solution ferme et satisfaisante. Si nous ne nous sommes

pas mépris sur l'inspiration profonde, mais un peu fuyante, de ses autres œuvres (en particulier *Esprit et Liberté* et *Der Sinn des Schaffens*, nous croirions devoir reprocher à l'éminent philosophe une exaltation excessive de l'homme en face de Dieu, et, pour trancher d'un mot brutal, barbare et d'ailleurs injuste dans son insolente brutalité, une conception virtuellement pélagienne de l'action humaine. Que M. Berdiaeff nous excuse de ne point nous expliquer davantage dans les étroites limites d'un compte rendu. Et qu'il veuille bien croire, là même où nous nous séparons franchement de lui, à notre chaude sympathie. Nous oserions même nous flatter qu'une compréhension plus fidèle du vrai sens de la doctrine catholique n'exigerait point de M. Berdiaeff qu'il renonce à sa philosophie, mais enlèverait à la solution du problème de la liberté humaine les incertitudes, les insuffisances et l'obscurité dont il ne sut point triompher malgré son intelligence et sa loyauté. A. Hayen, s. i.

J. Haessle. *Le travail.* Traduit de l'allemand par E. Borne et P. Linn. Bibliothèque française de philosophie. Troisième série. Paris-Bruges, Desclée De Brouwer, 1933, (20 × 13 cm.), 356 p. Prix : 25 frs belges.

Cet ouvrage, publié en allemand il y a quelques années déjà, a reçu au moment où il parut le meilleur accueil de la critique. L'auteur y expose la doctrine catholique du travail selon les encycliques de Léon XIII et la philosophie morale de saint Thomas. En réalité ce n'est pas seulement une éthique du travail qu'il nous donne, mais une véritable éthique sociale, fortement étayée sur la métaphysique de l'être et de la nature humaine : car M. Haessle ne craint pas de remonter jusqu'aux premiers principes de l'être pour fonder la doctrine qu'il expose.

Il envisage successivement le travail sous son aspect moral, social, juridique et économique, montrant comment la doctrine de saint Thomas et les enseignements de Léon XIII apportent aux problèmes actuels des solutions en pleine conformité avec les exigences de la nature humaine.

La traduction d'un tel ouvrage n'était pas chose facile, à cause du caractère à la fois philosophique et technique de celui-ci : elle exigeait, bien plus que la connaissance de la langue allemande, une grande familiarité avec les concepts et la terminologie philosophiques, et ne pouvait vraiment être menée à bien que par des philosophes; MM. Borne et Linn s'en sont acquittés d'une manière parfaite.

A l'heure où les esprits sérieux sentent le besoin de dépasser les solutions empiriques et de remonter jusqu'aux principes, cet ouvrage sera certainement le bienvenu. Ed. Brisbois, s. i.

A. Desqueyrat. *L'Institution, le droit objectif et la technique positive. Essai historique et doctrinal.* Paris, Recueil Sirey, 1934, (25 × 17 cm.), xx-400 p. Prix : 40 frs.

En choisissant l'Institution comme sujet de thèse, le P. Desqueyrat fut bien inspiré. C'est un problème actuel, à la mode même et touchant à tous les grands problèmes de la philosophie du Droit.

L'ouvrage qu'il nous présente comprend deux grandes parties : Une

première — partie historique — est consacrée aux principaux juristes-philosophes qui ont étudié l'Institution : Hauriou, Renard, Delos, Gurvitch, tous grands noms de la pensée juridique française à côté desquels on aurait aimé voir celui de Le Fur dont les études peuvent aisément soutenir la comparaison avec celles de ses collègues. La seconde partie est une étude doctrinale, personnelle de l'Institution.

L'auteur nous paraît avoir été heureusement inspiré en se plaçant à trois points de vue bien distincts : Problème sociologique, problème normatif, problème technique de l'Institution.

Les idées remuées dans cette seconde partie sont très riches et très suggestives. Le P. Desqueyrat rencontre à peu près tous les grands problèmes de la philosophie juridique et y apporte une solution pondérée, réfléchie et le plus souvent d'un thomisme très pur.

Mais l'abondance même des sujets traités nuit à la clarté d'une pensée souvent trop subtile et dont la terminologie n'est pas aisée à manier. Que l'on en juge plutôt : « Limites du droit objectif normatif institutionnel (Limites d'origine sociologique) ». Aucun de ces qualificatifs n'est de trop, dit l'auteur. C'est fort possible; aussi, faisons-nous des vœux avec M. Cuche « pour une meilleure terminologie ». La lecture en est rendue fort aride. Si M. Renard introduit souvent trop de comparaisons littéraires et poétiques dans ses considérations juridiques, le P. Desqueyrat n'en introduit pas du tout. M. Le Fur pourrait à ce point de vue encore servir de modèle. La magistrale préface qu'il a écrite pour cette étude ne laisse rien à désirer au point de vue de la clarté de la pensée ou de l'expression.

Toutefois le lecteur qui aura le courage d'étudier les solutions esquissées ou développées par le P. Desqueyrat sera récompensé de sa peine. Car en bien des points elles sont originales et profondément pensées.

PH. DE SOIGNIE, S. I.

M. Damoiseaux. *Les institutions nationales de la Belgique. Éléments de droit constitutionnel et de droit administratif.* Coll. Études morales, sociales et juridiques. 4e édit. Louvain, Éditions de la société d'études morales, sociales et juridiques, 1934, (19 × 12 cm.), 242 p. Prix : 15 frs.

Cette étude du distingué gouverneur de la Province du Hainaut atteint sa quatrième édition. C'est un succès bien mérité. Sa concision jointe à une grande clarté permet aux hommes d'œuvre comme aux fonctionnaires de prendre une connaissance rapide et suffisante pour beaucoup de nos institutions nationales. Nous souhaitons à cet ouvrage de rencontrer un succès toujours croissant.

PH. DE SOIGNIE, S. I.

G. Viance. *Préface à une réforme de l'État.* Coll. « Questions disputées ». Vol. XVI. Paris, Desclée De Brouwer, 1934, (19 × 12 cm.), 184 p. Prix : 10 frs.

Parmi les « Questions disputées » de l'heure présente, celle de la réforme de l'État est assurément une des plus graves.

M. Viance a été heureusement inspiré en rappelant les données de la morale naturelle et chrétienne. Avec l'aide de deux étudiants du Saulchoir, il les a puisées dans la doctrine limpide et profonde de saint Thomas. Avec elles, il peut porter un jugement ferme, mais fort général, sur les formes d'État déjà réalisées ou encore en évolution. D'aucuns pourraient trouver que les principes exposés sont trop éloignés de la réalité concrète qu'il s'agit de réformer. Ils auraient tort, puisqu'il ne s'agit que d'une préface.

PH. DE SOIGNIE, S. I.

H. Kühle. *Staat und Todesstrafe.* Munster, Aschendorff, 1934, (22 × 16 cm.), XIV-128 p. Prix : 3,60 Mk.

Juristes et moralistes ont disputé à perte de vue sur la peine de mort. Un rappel des vrais principes est toujours opportun. Il l'est particulièrement aujourd'hui, au moment où des doctrines nouvelles sur les droits de l'État et de la collectivité sont en opposition formelle avec le respect dû à la personne humaine.

L'auteur en se basant sur les principes de la philosophie thomiste a su concilier les deux propositions en apparence contradictoires : l'individu pour l'État, l'État pour l'individu. Seule en effet, une notion claire du Bien commun peut résoudre cette antinomie. Un bref aperçu historique sur l'ancien droit grec, romain et germanique ainsi qu'une abondante bibliographie — trop exclusivement allemande cependant — complètent heureusement cette étude.

PH. DE SOIGNIE, S. I.

M. Zanatta. *I tempi e gli uomini che prepararono la « Rerum novarum ».* Coll. I quaderni del cattolicismo contemporaneo. 2. Milan, « Vita e Pensiero », 1931, (19 × 13 cm.), 150 p. Prix : 3,50 lires.

Un petit livre admirable qui mériterait une traduction française!

L'auteur nous retrace en tableaux vivants et pittoresques les temps et les hommes qui préparèrent « Rerum Novarum ». Après un portrait vraiment réussi des trois grands évêques précurseurs : Ketteler à Mayence, Mermillod à Genève, Manning à Westminster; Zanatta nous décrit à larges traits leur activité sociale. Ensuite défilent devant nous les grands hommes de Vienne et du Centre allemand : Vogelsang en Autriche, Windthorst et l'épopée du Kulturkampf, enfin les hommes de France et de Belgique : La Tour du Pin, méconnu alors, triomphant aujourd'hui, Harmel et le Val des Bois, le Congrès de Liége avec Montalembert, Périn, Helleputte, etc. Pour terminer un chapitre consacré « au bon sens et à l'équilibre italien » que Toniolo représente si parfaitement.

Toute cette vie sociale trouve son point culminant dans la magnifique encyclique « Rerum Novarum ».

Cette histoire racontée d'une manière alerte et vivante constitue incontestablement un des chapitres les plus passionnants de l'histoire sociale de l'Église.

PH. DE SOIGNIE, S. I.

Ed. Rubbens. *Edouard Ducpétiaux. 1804-1868. Tomes I-II.* Coll. Études morales, sociales et juridiques. Louvain, Éditions de la société d'études morales, sociales et juridiques, 1934, (23 × 15 cm.), XVIII-300 p.; 218 p. Prix : 30 frs.

Douze années séparent la publication de ces deux volumes; nous sommes heureux de pouvoir les présenter en un seul compte rendu.

Comment Edouard Ducpétiaux dut-il attendre jusqu'à nos jours un biographe ? En matière de bienfaisance et de régime pénitentiaire, aucune influence n'est comparable à la sienne, en Belgique; ses travaux sur la population, le malthusianisme, les associations ouvrières, la question ouvrière, le travail des enfants, le paupérisme dans les Flandres font vraiment de lui un précurseur social dans notre pays. Il a organisé les assemblées des catholiques à Malines, en 1863, 1864 et 1867. On lui doit plus de cent trente ouvrages, mémoires ou articles, dont M. Rubbens nous donne la liste complète en titre de son premier volume.

La biographie d'Edouard Ducpétiaux est digne de ce grand homme. Nous y avons admiré surtout la manière dont l'auteur remet dans leur cadre historique les initiatives et les publications de l'inspecteur général des prisons et des établissements de bienfaisance. Le chapitre consacré au rôle important que Ducpétiaux joua pendant la révolution de 1830 est tout à fait neuf.

Nous n'adressons que deux légers reproches à cette belle œuvre. D'abord les pages consacrées à nous retracer le portrait de l'homme lui-même sont assez peu nombreuses. Ensuite les fautes d'impression abondent, surtout dans le premier volume. Ainsi Vilain XIIII devient, au moins deux fois, Vilain XVIII.

É. DE MOREAU, S. I.

A. Boissel, S. I. *Un chef : Gil Roblès.* Paris, Blond et Gay, 1934, (19 × 12 cm.), 128 p.

Figure bien attachante que celle de ce jeune leader catholique ! Le P. Boissel, nous transmet en quelque sorte son testament, car il mourut peu après la composition de cet ouvrage. Gil Roblès est à donner en exemple aux jeunes catholiques de tous les pays : âgé de 32 ans seulement, grâce à une foi vivace et à un courage tenace il sauva sa patrie de l'impiété et du bolchevisme. Puisse-t-il dans l'avenir répondre plus pleinement encore aux espoirs que les catholiques espagnols ont mis en lui. P. DE SOIGNIE, S. I.

La campagne pascale de la J. O. C. et J. O. C. F. 1934. Bruxelles, Notes de pastorale jociste, 1934, (27 × 22 cm.), 54 p.

Le jour où l'historien écrira « La vraie légende dorée » des temps modernes, il puisera bien des renseignements et bien des traits édifiants dans ces Notes de pastorale jociste. On sait avec quelle consolation le Saint-Père les a parcourues. Ce travail de propagande pascale mené dans les corons ouvriers et dans les rues populeuses de nos grandes villes est assurément admirable. Sans phrases et sans emphase ces jeunes ouvriers nous racontent comment « ils refont chrétiens leurs frères ». La J. O. C. qui s'apprête à fêter son dixième anniversaire est un des grands espoirs catholiques pour le retour de la classe ouvrière au Christ. PH. DE SOIGNIE, S. I.

PÉDAGOGIE

R. Plus, S. I. *Le problème de l'éducation. Famille, Église, État dans l'éducation.* Paris, Éditions Spes, 1934, (19 × 12 cm.), 126 p. Prix : 5 frs.

Exposé clair et bref des principes catholiques du rôle de la famille, de l'Église et de l'État dans l'éducation. — Attitude de l'Église devant le problème scolaire français. L'école gratuite était réalisée sous l'ancien régime : c'était le cas notamment des collèges des Jésuites. Ce sera Voltaire qui s'opposera à l'idée de donner au « peuple » un excédent de « lumières » et Rousseau écrira de son côté dans l'Émile « Le pauvre n'a pas besoin d'éducation ».

Des documents intéressants nous sont donnés sur la pensée des laïcisateurs : Ferry, Paul Bert, Viviani, etc. Suit une carte de l'enseignement libre en France. Le R. P. plaide la répartition proportionnelle ou l'intégration de l'école libre dans le budget. Sans soutien de l'État, en temps de crise, l'école libre, à charge de l'aumône privée, devra périr.

L. DE SOUSBERGHE, S. I.

H. Pradel. *Pour leur beau métier d'homme.* Coll. Problèmes d'éducation. Paris, Desclée De Brouwer, 1933, (19 × 12 cm.), XII-414 p. Prix : 15 frs.

Après avoir étudié dans « Comment former des hommes » l'obéissance et le goût de l'effort, M. Pradel aborde dans son nouveau volume trois autres questions de grand intérêt pour les éducateurs : le culte de la franchise, l'éducation du cœur, la formation sociale des jeunes. Il le fait en pédagogue, avec clarté, justesse et mesure, mais aussi avec la riche expérience qu'il a de la jeunesse.

Ce livre nous aidera à mieux accomplir notre « métier » d'initiateurs au « beau métier d'homme ». Les chapitres qui traitent de la formation sociale me paraissent particulièrement justes et opportuns. Si notre éducation ne porte pas tous les fruits que nous serions en droit d'en attendre, n'est-ce pas parce qu'elle a trop négligé de développer le « sens social » ?

P. THIENPONT, S. I.

M. Fargues. *Les méthodes actives dans l'enseignement religieux.* Coll. Les sciences et l'art de l'éducation. Vol. VII. Juvisy, Éditions du Cerf, 1934, (19 × 13 cm.), 244 p. Prix : 12 frs.

Aujourd'hui surtout, il faut faire « vivre » à l'enfant sa religion et lui en montrer le côté pratique. Adapter à l'enseignement religieux les méthodes pédagogiques actuelles voilà le but de M^me^ Fargues. Dans une première partie l'auteur expose les principes à la manière « d'une expérience racontée ». La leçon doit être comprise avant d'être mémorisée, de plus l'activité personnelle à propos de l'enseignement, l'enracinera dans le cœur de l'enfant.

La seconde partie de ce livre contient une série d'exercices passionnants qui instruisent en faisant « travailler avec le bon Dieu » (titre du livre de l'élève). Les chapitres du salut, de la pénitence et de l'Eucharistie sont ainsi développés et serviront de suggestion au catéchiste. Le prêtre qui aura étudié cette « méthode active » donnera une précieuse impulsion à ses auxiliaires. L. Godin, s. i.

R. de Sinéty, S. I. *Psychopathologie et direction.* Paris, Beauchesne, 1934, (19 × 12 cm.), xx-258 p. Prix : 15 frs.

Entre la folie et la santé parfaite des facultés intellectuelles, on rencontre toutes les formes et tous les degrés d'affaiblissement et de déviation. On peut les classer largement dans des cadres dont on se gardera d'exagérer la fixité et l'imperméabilité.

Le P. de Sinéty expose et critique avec une rigueur très nuancée les résultats les plus actuels des sciences psychologiques et médicales en ce domaine. Deux chapitres contiennent des indications très précises pour les directeurs de conscience et les supérieurs de séminaires ou de noviciats. Le dernier surtout, repris du « *Recrutement sacerdotal* » d'octobre 1927, devrait être relu de temps à autre par tous ceux qui sont chargés de conseiller ou d'admettre les candidats au sacerdoce ou à la vie religieuse. On écarterait peut-être ainsi un certain nombre de jeunes gens vraiment inaptes à ce genre de vie et on utiliserait avec succès ceux qui ne peuvent y réussir sans une direction vigilante et avertie. J. Creusen, s. i.

Médecine et Éducation. Groupe lyonnais d'études médicales philosophiques et biologiques. Lyon, Lavandier, 1934, (20 × 13 cm.), 234 p. Prix : 12 frs.

Depuis ces dernières années, la pédagogie se préoccupe de ses rapports avec la médecine; toute contribution autorisée en cette matière attire l'attention.

Ce volume apporte les lumières du Groupe lyonnais d'études médicales dont il publie les leçons données pendant la session 1933-1934.

Dès la première leçon, le R. P. Charmot situe la question : Appel des éducateurs à la collaboration des médecins. Suivent les rapports des médecins collaborateurs qui traitent les « Grandes phases du développement des enfants et quelques unes des phases les plus délicates » qui appellent surtout l'attention de l'éducateur et la collaboration du médecin : les insuffisances de développement, l'enfant nerveux, l'éducation sexuelle.

Les publications précédentes du Groupe lyonnais sur des matières connexes garantiraient à elles seules l'autorité de ces travaux. Les parents et éducateurs qui s'intéressent aux recherches de la pédagogie moderne y trouveront une information autorisée. C. Dumortier, s. i.

M. Poussin. *L'éducation populaire et le socialisme.* Paris, Éditions Spes, 1934, (20 × 13 cm.), 248 p. Prix : 12 frs.

Animé d'un amour ardent et sincère pour les jeunes ouvriers parmi lesquels il vécut longtemps, loyal envers les socialistes ses adversaires, dont

il reconnaît volontiers les mérites, M. Poussin était particulièrement autorisé à critiquer leur solution du problème de l'éducation ouvrière. On regrettera peut-être que son exposé, objectif et bien informé, ne manifeste pourtant pas toujours la précision et la sûreté de documentation qui donnent tant de poids et de force de conviction aux conclusions d'autres enquêtes entreprises en semblable matière, par exemple par la J. O. C. belge. Le livre se partage en trois parties. La première étudie le grand problème de l'éducation populaire si délicat à cause des difficultés du milieu de la famille et du travail, si urgent à cause des légitimes aspirations du peuple. Suit l'exposé de « la réponse socialiste », de l'éthique et de l'humanisme qui inspirent le programme scolaire du socialisme. Particulièrement intéressante, surtout pour notre pays, la troisième partie présente les réalisations socialistes : Amis de l'enfance, Faucons rouges, Jeunesses socialistes (en Belgique, les J. G. S.).

Nous nous permettons de souligner l'importance de la conclusion générale de M. Poussin, montrant avec insistance l'urgence de l'Action catholique et la splendeur de l'œuvre qu'elle accomplira dans le milieu du travail. Notre civilisation n'est plus religieuse. L'école chrétienne est un remède excellent, certes; mais est-il suffisant là même où il est possible ? Résolument, et avec infiniment de raison, M. Poussin place son meilleur espoir dans la J. O. C. qui prend la vie du jeune travailleur « dans sa totalité », unit étroitement la formation à l'organisation, entreprend de faire faire « leurs humanités » aux jeunes ouvriers dans leur vie de travail, et commence de reconquérir à l'Église les jeunes ouvriers, ou plutôt « leur milieu naturel » le milieu du travail.

A. HAYEN, S. I.

Enfance. Liége, La Pensée catholique, 1934, (19 × 12 cm.), XVI-208 p.

Ce livre est le recueil des conférences données au monastère de Berlaymont à Bruxelles, pendant l'hiver 1933-1934. On y touche à pas mal de grandes questions pédagogiques relatives à la mère, à l'enfant, à l'école. On parle de l'observation attentive de l'enfant : base d'une éducation sérieuse, chaque individu étant, à cet âge déjà, tout un petit monde; on entretient le lecteur de l'importance de la santé tant maternelle qu'infantile ; on étudie les premières manifestations enfantines de l'esprit religieux; on donne des principes généraux sur l'autorité, la formation de la conscience, l'éducation de la pureté; enfin M. l'abbé Verbruggen, directeur du collège Cardinal Mercier à Braine-l'Alleud, ouvre des horizons splendides sur la méthode pédagogique de la confiance à l'école. Tout éducateur devrait essayer de faire siennes des idées qui tiennent si parfaitement compte de la mentalité de notre jeunesse moderne. Sans doute ces conférences vulgarisatrices doivent faire beaucoup de bien. Nous ne formulerions qu'un seul désir : celui de pouvoir lire un jour quelque approfondissement d'allure plus scientifique des problèmes étudiés dans ce livre par des auteurs très compétents par leur savoir et par leurs expériences accumulées.

M. LIZIN, S. I.

L'Adolescent autour de l'âge ingrat. Coll. Association du mariage chrétien. Les grands problèmes familiaux, n° 12. Paris, Édit. Mariage et Famille, 1934, (23 × 14 cm.), 168 p. Prix : 15 frs.

On est trop habitué à résumer les problèmes posés par l'éducation de l'adolescent dans les périls auxquels est soumise la conservation de la pureté. Dans la crise physique et psychologique de cet âge ingrat, c'est-à-dire difficile et souvent déconcertant, des éléments complexes sont à considérer. Le corps, la sensibilité, l'intelligence, la conscience ont besoin d'être soumis aux règles d'une hygiène particulière. Parents et éducateurs trouveront dans ce nouvel ouvrage de l'Association du mariage chrétien des lumières sur l'état d'âme de l'adolescent, de judicieux conseils sur la ligne de conduite à tenir à son égard, de précieux encouragements dans leur tâche difficile.

Car les ressources de l'adolescent sont grandes comme ses difficultés. Il faut apprendre à les développer et à les mettre pleinement en valeur.

J. CREUSEN, S. I.

H. Wallon. *Les origines du caractère chez l'enfant.* Coll. Bibliothèque de la revue des cours et conférences. Paris, Boivin, 1934, (19 × 14 cm.), X-268 p. Prix : 24 frs.

Les trois parties qui composent ce livre, nous dit-on dans l'Avant-Propos, sont la reproduction de trois études qui ont paru : la première dans la *Revue des cours et conférences* de 1930, en sept articles; la seconde et la troisième dans le *Journal de Psychologie*, numéros de novembre-décembre 1931 et de novembre-décembre 1932. Elles sont toutes trois extraites de cours professés à la Sorbonne dans les années 1929-30 et 1930-31.

Excellente idée d'avoir réuni ces fragments. Sans doute, ils doivent à leur origine un certain manque d'unité et quelques répétitions. Mais ces inconvénients s'effacent devant les qualités remarquables de l'ensemble. En étudiant chez l'enfant de moins de trois ans les préludes du sentiment de personnalité, M. le Professeur Wallon nous offre un chapitre, et excellent, de psychologie génétique. De même que la physiologie, tout en réservant des influences supérieures, progressera dans la mesure où elle pourra ramener les faits qui relèvent de son domaine à des antécédents physico-chimiques, la psychologie progressera dans la mesure où elle pourra expliquer les faits psychiques par leur substratum physiologique. Dessein bien difficile à réaliser chez l'adulte où l'édifice psychique achevé masque le plus souvent les fondations organiques. Dessein beaucoup moins utopique chez le tout petit enfant, qui construit encore son psychisme. M. Wallon s'est essayé à cette besogne. Il le fait de main de maître : faits abondants dont un grand nombre proviennent d'observations personnelles; interprétations qui, sans laisser d'être parfois discutables, sont toujours suggestives et jettent un jour nouveau sur des faits qui pouvaient, au premier abord, sembler insignifiants.

Bref, un petit livre de grande valeur, et qui fait désirer que M. Wallon continue à publier ses cours.

J. DONCEEL, S. I.

J. Pinault. *Discernement et culture des vocations.* Coll. Problèmes d'éducation. Paris, Desclée De Brouwer, 1934, (19 × 12 cm.), 326 p. Prix : 15 frs.

Très bon livre, fruit d'une longue expérience sans doute, mais aussi d'une science solide et d'une grande prudence.

M. le chanoine Pinault traite avec simplicité et précision toutes les questions qui touchent à la vocation sacerdotale : nature de l'appel, étude et recherche des vocations, première éducation cléricale, le petit et le grand séminaire, les vocations tardives, la préservation des vocations, notamment pendant les vacances, la perte de certaines d'entre elles. On est heureux de trouver groupé en un petit volume bien écrit, ce que l'on peut dire de mieux et de plus sûr en ces diverses questions. Au chapitre III, qui traite de l'aptitude morale, ne devrait-on pas mentionner comme spécialement utiles au candidat la charité pour le prochain et l'esprit d'abnégation ? É. Bergh, s. i.

J. De Vresse. *Tusschen kostschool en verloving.* La Haye, A. N. Govers, 1932, (20 × 12 cm.), 48 p.

La période de vie qui s'écoule entre le pensionnat et les fiançailles n'est pas principalement un temps d'attente et de plaisirs; elle devrait constituer la préparation immédiate aux vertus requises de l'épouse et de la mère; sinon, dès le lendemain du mariage, la déception sera amère. Ève séductrice ou Marie co-rédemptrice, quel est le rôle de la jeune fille, quel sera celui de la femme, elle, qui est appelée à devenir mère d'enfants de Dieu ? Telle est l'alternative qui se prépare à chaque jour de la période d'attente.

Les vertus de l'épouse : abnégation, soumission, dévouement total, fidélité sans tache; celles de la mère qui se résument toutes d'un mot : vertus d'éducatrice qui élève l'enfant vers Dieu et Le lui font aimer, toutes ces vertus exigent un sérieux et un effort tout à l'opposite de ce que le monde présente aux jeunes filles à chaque pas.

Pour les aider dans leur effort, le bon Dieu leur donne l'exemple et le secours aimant de la Vierge Marie; les jeunes chrétiennes devraient avoir à cœur de reproduire en elles, comme en un exemplaire vivant, les titres sous lesquelles elles invoquent la Mère de Jésus, Mère admirable et Vierge des Vierges.

Malgré le contraste navrant, que l'auteur met constamment et délicatement en lumière, entre les trésors que Dieu a mis dans la nature de la femme, et ce que le monde en fait, ce joli petit travail est édifiant et consolant; il porte à rendre à Dieu et à Marie de profondes actions de grâces. M. Claeys-Boúúaert, s. i.

M. Keilhacker. *Le maître idéal d'après la conception des élèves. Recherche expérimentale.* Traduit de l'allemand par Ch. Chenoy et Ed. Delfeld. Coll. Problèmes d'éducation. Paris, Desclée De Brouwer, 1934, (19 × 12 cm.), 324 p. Prix : 15 frs.

« Comment souhaiterais-je que fût mon maître ? » Beau sujet de dissertation pour un écolier ou pour un collégien, et qui nous permettra de jeter quelques coups de sonde intéressants dans la mentalité des jeunes. M. Keilhacker, professeur de psychologie et de pédagogie à l'Université de Königsberg, a posé cette question à près de 4000 garçons et filles, élèves d'écoles primaires, moyennes, supérieures et techniques. Et son livre analyse les renseignements fournis par cette vaste et ingénieuse enquête. Quelles sont les préférences de tout ce jeune monde par rapport au sexe, à l'âge,

à l'extérieur du maître souhaité ? Quels désirs expriment-ils concernant l'enseignement et l'éducation ? Comment conçoivent-ils les relations personnelles entre maîtres et élèves ?

On comprend l'intérêt de cette enquête. Et tout éducateur sera heureux d'apprendre que « le maître tel que le désire l'élève, et tel qu'il le désire de plus en plus à mesure qu'il marche vers vingt ans, n'est pas seulement celui qui distribue la science, fait régner l'ordre et la justice dans sa classe; il doit être avant tout un guide, un modèle, un ami. Ainsi conçu, le rôle du professeur est beau et noble : ce n'est pas une fonction, mais un apostolat » (M. le Professeur Fauville, dans la Préface). J. DONCEEL, S. I.

M. Martin. *Précis de pédagogie catéchistique.* Coll. Problèmes d'éducation. 2e série. Vol. III. Paris, Desclée De Brouwer, 1934, (19 × 12 cm.), 158 p. Prix : 10 frs.

Voici un manuel de pastorale catéchistique. L'auteur rattache l'enseignement du catéchisme aux lois générales de la pédagogie moderne. Composées pour des séminaristes, ces pages seront utiles à tous les catéchistes. Il apprendra à discipliner son petit monde, à lui donner une doctrine solide et à la lui faire pratiquer. Sur un point cependant nous ne sommes pas de l'avis de M. Martin. L'explication complète doit précéder la mémorisation et non pas l'appliquer ensuite « à une leçon déjà mémorisée ».

L. GODIN, S. I.

M. Fargues. *Choses divines et petits enfants. 1e série pour les mamans. I. Premiers coups d'aile. II. Itinéraire. 2e série pour les enfants. I. La vérité. II. La vie. III. Le chemin du ciel. IV. Jésus et Petit Pierre.* Marseille, Publiroc, 1934, (18 × 14 cm.), environ 100 p. par volume, nombreuses illustrations. Prix : 5 frs chaque volume.

Cette collection sera utile aux éducateurs du jeune âge. Jolis volumes reflétant une longue expérience pédagogique. La 1re série s'adresse aux mamans : qu'elles soient « aux écoutes de Dieu » qui se présente chez l'enfant. Elles y apprendront les raisons psychologiques de s'appliquer à la formation religieuse de l'enfant. — La 2e série parle aux tout-petits un langage vrai, clair et attrayant. Ce sont des méditations en histoires sur les mystères, le salut, et la vie qui chaque jour nous avance sur le chemin du ciel. Enfin Petit Pierre « le petit frère de Jésus » sera pour les garçonnets un stimulant à vivre sous le regard de Jésus. L. GODIN, S. I.

M. Geschwind, Eudiste. *Vivre du Christ.* Coll. Corde magno. Paris, Desclée De Brouwer, 1934, (17 × 13 cm.), 92 p. Prix : 3 frs.

Aujourd'hui plus que jamais le jeune homme de 16 ans vit d'idéal. Le Christ seul satisfait ce désir. Apprendre au jeune à vivre de Lui, pendant son travail, dans ses joies et dans ses peines, voilà le but de ces pages écrites dans un style très alerte. L. GODIN, S. I.

Abbé Quinet. *Mon cahier d'instruction religieuse. Cours moyen. Cahiers I-III.* Paris, Éditions Spes, 1934, (23 × 18 cm.), 48 p. le cahier. Prix : 2 frs chacun.

Comme les cahiers précédents, ceux-ci ont pour but de rendre la classe de religion pratique et vivante. A côté d'exercices d'observation, de petites lettres obligent l'enfant à exprimer lui-même ce qu'il a appris. L. G.

A. Féron. *Liturgie familiale. La maison, la mère, l'enfant.* Coll. Association du mariage chrétien. « Spiritualité familiale ». Paris, Édit. Mariage et Famille, 1934, (18 × 11 cm.), VIII-128 p. Prix : 7,50 frs.

Ce « rituel » contient le texte français et le commentaire des prières liturgiques utiles aux grandes heures de la famille. Remarquons surtout une bonne explication des cérémonies du baptême. Enfin voici un vrai livre de prière familiale. L. G.

Pour bien se confesser. Cambrai, Masson, 1934, (15 × 10 cm.), édition complète, 8 p. Prix : 0,30 fr. Édit. abrégée, 4 p. Prix : 0,25 fr.

Brochure concrète et pratique. A bon droit, l'auteur insiste sur la contrition. L. G.

E. Montier. *Le jeune homme riche. (Appel à l'apostolat).* Coll. « Rénovation ». Paris, Éducation intégrale, 1934, (19 × 12 cm.), 184 p. Prix : 8 frs.

L'objectif de l'élite, déclare Pie XI, doit être de « mettre un terme au conflit qui divise les classes ». M. Montier connaît le jeune bourgeois comme le jeune ouvrier, aussi est-il qualifié pour enseigner à l'étudiant son devoir. Si la jeunesse comprenait sa mission sociale, la classe dirigeante reprendrait son rôle et personne ne voudrait la voir disparaître.

En s'adressant familièrement à un ancien élève, l'auteur décrit l'œuvre doctrinale et les réalisations de l'Église en faveur du peuple. Il indique à un jeune homme riche le moyen de jouer un rôle dans la vie de son pays. Ce livre aura grand succès dans nos collèges et formera à l'apostolat social.

L. Godin, s. i.

E. Montier. *Jeune travailleur, élève-toi! (Pour un humaniste moderne).* Coll. Encyclopédie populaire universelle. Paris, Éducation intégrale, 1934, (19 × 12 cm.), 256 p. Prix : 10 frs.

Gageure, semble-t-il, de vouloir transformer le jeune travailleur en humaniste ! M. Montier y voit l'idéal de l'éducation populaire. Son humaniste sera plus homme que les autres; car « il ne s'enferme pas dans un seul milieu, mais il regarde et se promène à travers tous les mondes... il ne se borne pas à savoir une chose mais... beaucoup. » Pour atteindre ce but, l'auteur dit au jeune : élève-toi dans ton corps et dans ton âme, affine ta sensibilité, orne ton intelligence, fortifie ta volonté. Élève-toi au point de vue social et religieux.

Écrit sur un ton amical, simple et littéraire, cet ouvrage sera très utile aux éducateurs, aux aumôniers et aux dirigeants jocistes. Une lecture

expliquée devrait, croyons-nous, aider la lecture individuelle du jeune ouvrier. L. GODIN, S. I.

E. Montier. *Les joies de la vie. Par le travail, par la beauté, par l'amour, par la foi.* Coll. « Credo ». Paris, Éducation intégrale, 1934, (19 × 12 cm.), 166 p. Prix : 6 frs.

Malgré les difficultés, les misères et les insuccès, E. Montier nous fait connaître la vraie joie de vivre et les vraies joies de la vie. Toute la vie humaine est passée en revue et envisagée sous tous ses aspects, sous toutes ses formes : avec ses gloires et ses douceurs, avec ses obligations et ses devoirs, avec ses sacrifices et ses souffrances, d'une façon très simple mais combien véridique. L'auteur nous fait apprécier et goûter successivement la vie religieuse, familiale, professionnelle, artistique, patriotique, sociale. Ce livre, auquel nous souhaitons une large diffusion, est imprégné d'une foi profonde, sereine et bienfaisante. J. TIMBAL.

J. Sevin, S. I. *Pour penser scoutement. Les messages du « chef ».* Paris, Éditions Spes, 1934, (19 × 12 cm.), 202 p. Prix : 7 frs.

Le P. Sevin a eu la très heureuse idée de réunir en volume les mots d'ordre que pendant dix ans il a donnés aux chefs des scouts de France dans leur revue « Le Chef ». En lisant ces pages, nous comprenons mieux l'œuvre réalisée par celui que nous pouvons bien nommer le fondateur du scoutisme catholique en France. Tous les chefs, aumôniers et sympathisants à notre mouvement, liront ce livre s'ils veulent « penser » et vivre plus scoutement. Mais les directives du P. Sevin dépassent le cadre du scoutisme : tous les directeurs d'œuvres de jeunesse et tous les chefs de jeunes y trouveront de sages leçons : partout il faut de l'unité, de l'entrain, de l'esprit de dévouement, du surnaturel. P. THIENPONT, S. I.

J. Sevin, S. I. *Chamarande.* Paris, Éditions Spes, 1934, (21 × 16 cm.), 142 p., nombreuses gravures. Prix : 12 frs.

Le spectateur bienveillant qui a vu dans le scoutisme un peu plus « qu'une bande de gamins affublés de chapeaux à larges bords, armés de bâtons et jouant aux soldats » et en a deviné le côté éducatif, est encore bien loin d'en comprendre toute la profondeur et la richesse. Il ignore certainement la préparation que nous donnons aux chefs : cours par correspondance, cours et camps de formation, questionnaires de la Badge des bois, etc. Les livres récents du P. Sevin « *Chamarande* », « *Pour penser scoutement* », « *Le Scoutisme et l'Individualité* » de Bouchet lui seront une révélation. Chamarande, le camp de formation des chefs scouts de France, est la création du P. Sevin. Ses chroniques sont de l'histoire, mais aussi des leçons toujours actuelles. Puissent, outre les aumôniers et chefs, tous ceux qui aiment la jeunesse puiser dans ce livre la sympathie pour un mouvement où on vit, selon la parole de Pie XI aux pèlerins scouts de Pâques 1934, « une vie plus pleine, physiquement parlant mais plus encore spirituellement ». P. THIENPONT, S. I.

H. Maréchal, O. P. *Figure du scoutisme en France.* Paris, Éditions Spes, 1934, (19 × 12 cm.), 100 p. Prix : 4 frs.

Un premier chapitre nous donne parallèlement la Loi scoute, la Promesse et la Devise conçues par Baden Powell avec l'interprétation des trois fédérations officielles du scoutisme français (neutre, protestant et catholique) et des Israélites. Les pages suivantes étudient d'après ces documents l'esprit de chaque fédération : c'est dire tout l'intérêt de ce travail. Quel dommage que pour les scouts de France l'auteur ne nous donne que des articles disparates. J'aurais préféré qu'il nous offrît la moelle de son « *Scouts de France et Ordre chrétien* » publié en 1932. P. THIENPONT, S. I.

H. Bouchet. *Le scoutisme et l'individualité.* Paris, Alcan, 1933, (23 × 14 cm.), 202 p. Prix : 20 frs.

L'auteur du remarquable ouvrage sur « *L'Individualisation de l'enseignement* » était désigné pour présenter en Sorbonne la thèse qu'il vient de publier dans ce volume. Psychologue et pédagogue, Henri Bouchet pouvait nous donner une étude originale et vraie sur le système d'éducation qu'il avait vécu et pratiqué lui-même pendant de longues années, le scoutisme. Il n'a pas trompé notre attente. Avec l'affection d'un scout pour son jeu, il nous en fait découvrir la richesse éducative : en scout loyal il ne nous en cache pas les difficultés de réalisation ni les limites. Baden Powell guidé par son expérience a conçu un système qui « s'occupe de l'individu non de la masse ». M. Bouchet éclaire cet énoncé par une analyse profonde du jeu et le justifie à la lumière de la science psychologique la plus avertie.
P. THIENPONT, S. I.

J. J. W. Beuns, S. I. *Leidraad voor verkennersgeestelijken.* 's Gravenhage, Interdiocesaan Hoofdkwartier, 1934, (19 × 13 cm.), 34 p., quelques gravures. Prix : 0,40 fl.

Excellente introduction à la vie scoute pour l'aumônier non initié, ainsi que brochure de propagande auprès du clergé.

Les premières pages mettent très bien en relief l'originalité du scoutisme qui n'est pas une « œuvre » mais un système d'éducation auquel il faut s'initier si on veut le faire réussir. P. THIENPONT, S. I.

P. Delsuc. *Le Refuge du Bonheur.* Paris, Éditions Spes, 1935, (19 × 12 cm.), 160 p. Prix : 8 frs.

Ce roman scout est une apologie du scoutisme sans le vouloir. Une mésintelligence entre ses parents, que devine Philippe sans la comprendre, l'a rendu profondément malheureux. Il se réfugie dans les souvenirs dilatants du dernier camp qui l'a rendu homme. Tout finit bien. Il y a dans ce récit très simple et discret d'une crise d'âme chez un garçon de 13 ans et demi, beaucoup de délicatesse et une très fine psychologie qui plairont aux jeunes mais davantage aux éducateurs. P. THIENPONT, S. I.

L. Veuthey. *Un grand éducateur, le Père Girard (1765-1850).* Paris, de Boccard, 1934, (25 × 17 cm.), VIII-324 p.

C'est une figure peu banale que ce bon Père Girard, qui s'éprend de Kant à un moment où, hors d'Allemagne, bien peu de gens encore connaissent le philosophe de Königsberg; qui trouve que l'Imitation avait conduit le Sauveur « dans une retraite d'Esséniens »; qui étudie la médecine pour parer à l'éventualité d'une expulsion par les révolutionnaires français. Tour à tour collaborateur du gouvernement helvétique, premier curé catholique de Berne depuis le temps de la Réforme, officiant dans le chœur d'une église dont les évangéliques ont gardé la nef, censeur de Pestalozzi, promoteur de l'enseignement mutuel, préfet des écoles de Fribourg, professeur de philosophie, le P. Girard a été, surtout et toujours, un pédagogue. Mais un pédagogue sans pédantisme et sans raideur, un pédagogue optimiste, souriant et plein de bonhomie, qui a puisé sa science dans les dons innés de son cœur et dans un contact continuel et cordial avec la gent écolière.

Impliqué malgré lui dans les luttes politiques, acclamé par les uns et honni par les autres, critiqué par ses concitoyens et consulté par des visiteurs venus de tous les coins de l'Europe, il garde au milieu de ces vicissitudes cette bonne et franche simplicité qui le rend si sympathique.

Le livre qui nous raconte cette noble carrière est digne de son héros, et nous lui souhaitons beaucoup de lecteurs. J. DONCEEL, S. I.

P. Humbertclaude. *Un éducateur chrétien de la jeunesse au XIX^e siècle. L'abbé J. P. A. Lalanne. 1795-1879.* Paris, Bloud et Gay, 1933, (20 × 13 cm.), 314 p.

Mille traités de pédagogie ne feront jamais — comme d'aucuns l'ont peut-être espéré — un pédagogue. Si l'on s'est laissé aller à croire un temps que la codification et l'histoire, une fois perfectionnées, permettraient de trouver pour tout la recette infaillible, on se convainc de plus en plus aujourd'hui de l'importance de la spontanéité et du ton personnel. Rien n'y supplée, en pédagogie moins qu'ailleurs. Notre auteur le remarque très justement : « la pédagogie reste encore et restera toujours et avant tout un art » d'où l'importance de faire connaître, à côté des théoriciens de l'éducation, la vie des éducateurs qui ont eu le don d'appliquer la théorie à la réalité complexe. On ne saurait donc assez féliciter le P. Humbertclaude d'avoir préféré faire revivre l'abbé Lalanne plutôt que d'extraire de ses notes et de ses entretiens un traité sur la formation des jeunes. Devant l'homme ressuscité dans son milieu, le lecteur averti tirera les conclusions pédagogiques utiles. Conclusion qu'il aurait pu mal comprendre ou appliquer si on les lui avait données toutes faites. Et comme l'abbé Lalanne est de tout le XIX^e siècle une des personnalités les plus complètes, les plus influentes, les plus expérimentées en matière d'éducation, on trouvera à lire ces pages profit sur profit. N. POLET, S. I.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

A. PETIGAT. *Le jeune vicaire d'Aoste.* Paris, Lethielleux, 1934, (19 × 12 cm.), 96 p. Prix : 8 frs.

A peine cent courtes — trop courtes — pages d'une plume alerte, dépeignent dans leur vrai jour les plus belles heures de crise d'une jeune âme sacerdotale à ses premiers contacts, trop durs, avec la médiocrité du commun. Plus simples et aussi plus vraies qu'un roman. L'idéal un peu factice, élaboré en serre chaude du séminaire, heurté et peu à peu transformé par la pratique réfléchie et surnaturalisée de l'humble ministère des campagnes. C'est du vécu senti, qui fera du bien aux âmes nobles. G. COLLART, S. I.

J. A. GLYNN. *Matt Talbot. Le saint au chantier.* Traduit par J. d'Ars. Paris, Desclée De Brouwer, 1934, (19 × 12 cm.), 222 p. Prix : 8 frs.

Histoire de l'ouvrier ivrogne qui se convertit à 27 ans, et si bien, qu'aujourd'hui le procès diocésain est en cours pour sa béatification. L'édition anglaise a été vendue déjà à plusieurs centaines de milliers d'exemplaires. Nous souhaitons à la traduction française un égal succès dans les milieux ouvriers. Matt est tout à fait qualifié pour leur servir de modèle, puisque contemporain (mort en 1925) et soumis exactement aux conditions qui les asservissent : ce fut un ouvrier et un pauvre. C. SEVRAIN, S. I.

A. FAVRE. *Luc.* Paris, Lethielleux, 1934, (19 × 12 cm.), X-162 p. Illustrations. Prix : 12 frs.

Tête folle et cœur magnifique. Telle est bien la première impression. Mais cette tête folle est en réalité solide, bien équilibrée et dirige sûrement les élans du cœur jusque dans ses rêves d'apostolat. Modèle d'adolescent, de collégien. Cette biographie est à conseiller à nos jeunes gens et sera une excellente lecture pendant leurs retraites. L'une ou l'autre fois, l'expression de l'auteur n'est pas au point ou sa pensée est un peu subtile.
C. SEVRAIN, S. I.

C. G. HERRERO. *Un ange de huit ans. Antoine Martinez (1920-1928).* Adapté de l'espagnol par P. Buron. Coll. « Parvuli », VIII. Paris, Lethielleux, 1934, (19 × 12 cm.), X-84 p. Prix : 6 frs.

Un enfant doué, à un degré tout à fait extraordinaire, du sens chrétien; qui voit étonnamment clair dans sa conscience et lutte contre ses défauts, fortement marqués, avec l'énergie d'un homme. Il n'en est pas moins vraiment enfant. A recommander chaudement. C. SEVRAIN, S. I.

Les Gérants : ÉTABLISSEMENTS CASTERMAN, S. A.

ADMINISTRATEUR-DÉLÉGUÉ : LOUIS CASTERMAN, TOURNAI.

Imprimé en Belgique. — *Printed in Belgium.*